



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers – Année 2023



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

PREAMBULE

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés¹** ».

Les objectifs de ce rapport sont de :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. **Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.**

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés.

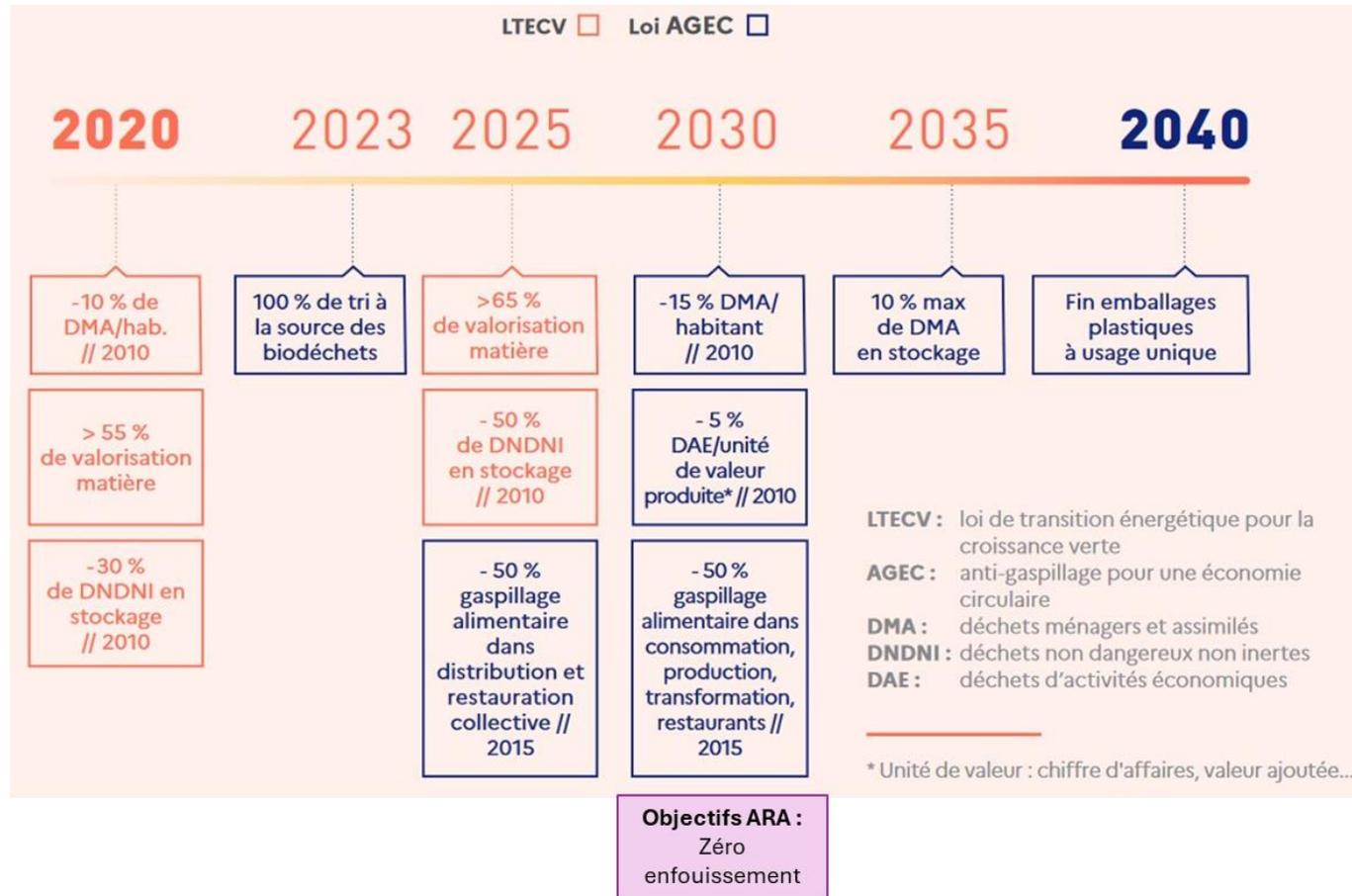
¹ D'après les articles D224-1 et suivants du CGCT. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
SOMMAIRE	3
OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	5
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)	6
1. Synthèse des faits marquants 2023	6
2. Projets et réflexions en cours	8
SYNOPTIQUE	9
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES	10
CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI	10
1. Périmètre géographique du service	10
2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre la collecte et le traitement	11
3. Déchets pris en charge par le service	14
CHAPITRE 2 : ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DECHETS	14
1. Actions réalisées par la CAPCA	14
2. Distribution des kits événementiels par la CAPCA	16
3. Actions réalisées par le SICTOMSED dans le cadre de l'adhésion de 5 communes	16
4. Actions et outils réalisés par le SYTRAD	18
CHAPITRE 3 : PREVENTION DES DECHETS	19
1. Politique territoriale du SYTRAD	19
2. Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)	21
3. Distribution de composteurs individuels	23
4. Mise en place de composteurs partagés	24
5. Mise à disposition de broyeurs de végétaux	24
6. Économie circulaire et ressourceries	24
CHAPITRE 4 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	26
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	26
2. Le tri sélectif	31
3. Les déchèteries	33
4. Les textiles-linges-chaussures	36
CHAPITRE 5 : BILAN DES DECHETS COLLECTES	37
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	37
2. Les emballages et papiers en mélange : le multi-matériaux	38
3. Le verre	42
4. Les cartons bruns	43
5. Les déchèteries	44
6. Les textiles-linges-chaussures	53
7. Bilan des Déchets Ménagers et Assimilés	54
CHAPITRE 6 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	56
1. Organisation générale de la compétence de traitement des déchets	56
2. Sites de traitement et valorisation des déchets	56
3. Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés	59
CHAPITRE 7 : EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	60
1. Régie	60
2. Prestataires de service	60
3. Bilan	61
PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	62
1. Définition des coûts du Service Public de Gestion des Déchets	62
2. Coûts totaux en €	62
3. Coûts aidés en €/HT/habitant	64
4. Coûts aidés en €/HT/tonne	67
PARTIE 3 : ÉVOLUTIONS FUTURES	70
SYNTHESE	72
FICHE D'IDENTITE	72
DONNEES DECHETS	72
DONNEES RH	73

DONNEES FINANCIERES	73
GLOSSAIRE (PAR ORDRE ALPHABETIQUE).....	75
ANNEXES.....	76
Annexe 1 : Délibération n° 2023-06-07/130.....	76
Annexe 2 : Lettres d'information SICTOMSED janvier et mars 2023.....	76
Annexe 3 : Rapport Annuel 2023 SICTOMSED	76
Annexe 4 : Bilan 2023 – Année 4 PLPDMA SYTRAD.....	76
Annexe 5 : Délibération n° 2023-09-13/188.....	76
Annexe 6 : Consignes de tri.....	76
Annexe 7 : Déchets acceptés en déchèteries	76
Annexe 8 : Organisation du Centre de Valorisation Organique du SYTRAD	76
Annexe 9 : Organisation du Centre de Tri MeTRIPolis du SYTRAD	76
Annexe 10 : Carte des repreneurs et devenir des emballages triés au Centre de Tri du SYTRAD	76

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES



Source : Chiffres clés 2023 - ADEME

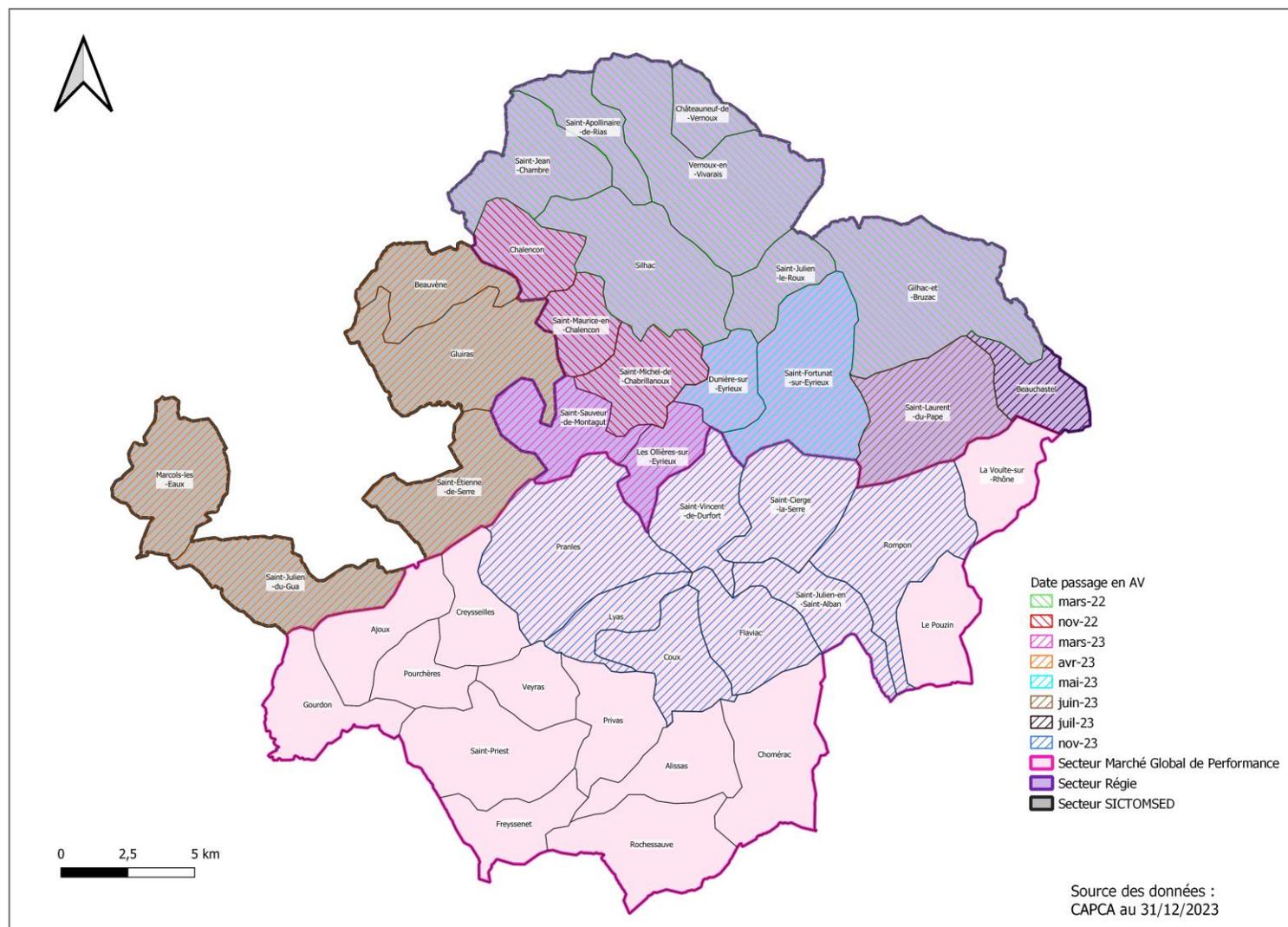
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

1. Synthèse des faits marquants 2023



Sur chaque commune, en parallèle du lancement du nouveau schéma de collecte « tout AV », 1 colonne AV pour la collecte des Cartons Bruns est mise en place, ainsi que l'enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV (nouveau service de la Régie).

La carte ci-dessous synthétise le changement d'organisation avec les dates de déploiement au « Tout AV » au 31/12/2023.



2. Projets et réflexions en cours

En juin 2023, dans un souci **d'amélioration continue du service et de maîtrise des coûts**, par délibération n° 2023-06-07/130 (cf. **ANNEXE 1**), la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a attribué un **marché de prestations de service avec objectifs de performance relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et à la gestion des déchèteries** », sur **21 communes du territoire**. Le marché global de performance a **démarré le 1^{er} octobre 2023**.

L'**optimisation du service** via le MGP doit s'achever le 30 juin 2024 **avec l'aboutissement du déploiement** du nouveau schéma de collecte **« tout AV »** et basculement progressif des **consignes de tri en multi-matériaux**.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a confié au SYTRAD le pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En plus de cela, en fonction de la répartition des compétences et de l'organisation inter-EPCI, la CAPCA doit **mettre en œuvre certaines actions du PLPDMA**, à l'échelle de son territoire, notamment le **tri à la source des biodéchets**.

Toujours dans un optique d'amélioration du service, la **mise en place de nouveaux services** avec notamment l'apposition de QR codes sur les colonnes d'**AV du territoire** verra le jour à l'automne 2024.

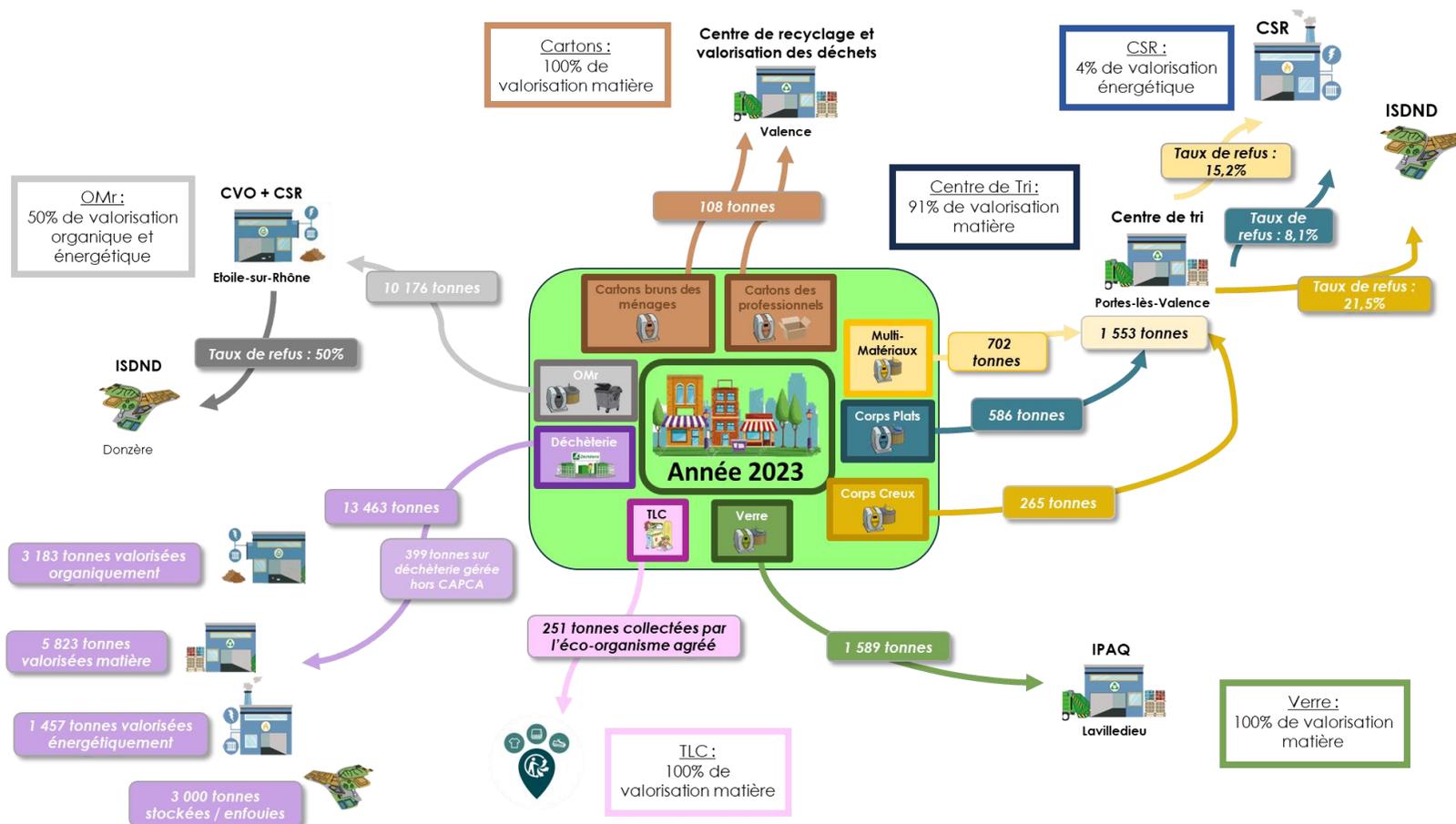
Une année 2023 marquée par la poursuite des investissements indispensables pour pouvoir mettre en œuvre le projet de déploiement du nouveau schéma de collecte.

Une année 2023 riche de rencontres avec les Elus et administrés via notamment des réunions publiques pour expliquer la nouvelle organisation de gestion des déchets.

Cette année 2023 marque la sectorisation Régie / Prestation de la réorganisation de la collecte, dont l'objectif principal est de faciliter le geste de tri des usagers (notamment via le passage progressif au multi-matériaux), maîtriser les coûts de fonctionnement du service et ainsi poursuivre son optimisation globale tout en assurant un service public de qualité.

L'année 2023 est également marquée par la baisse significative des tonnages d'OMr et l'augmentation des tonnages de collecte sélective, évolutions qui résultent directement du changement de mode de collecte (suppression des bacs au profit des colonnes d'apport volontaire et mise en place des PAV sur un seul et même site).

SYNOPTIQUE



Nota bene: l'objectif du SYTRAD est d'atteindre un taux d'enfouissement de 26% en 2022 et 20% en 2023 (actuellement : 50%). En 2021, l'enfouissement de OMr décroît progressivement, suite à la fin des travaux de modernisation sur le centre de valorisation de Beauregard-Baret, sur lequel les déchets combustibles (issus des CVO et du centre de tri) sont préparés sur une chaîne de tri mécanique. Ce combustible (aussi appelés CSR) a vocation d'alimenter des chaufferies collectives ou des installations industrielles françaises. La production de CSR permet une valorisation énergétique supplémentaire pour le SYTRAD et ses collectivités adhérentes. Malheureusement, un incendie a touché le bâtiment de production de CSR de Beauregard-Baret fin avril 2023, stoppant la chaîne de production, et nécessitant ainsi l'enfouissement des refus de tri.



PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 : Territoire desservi

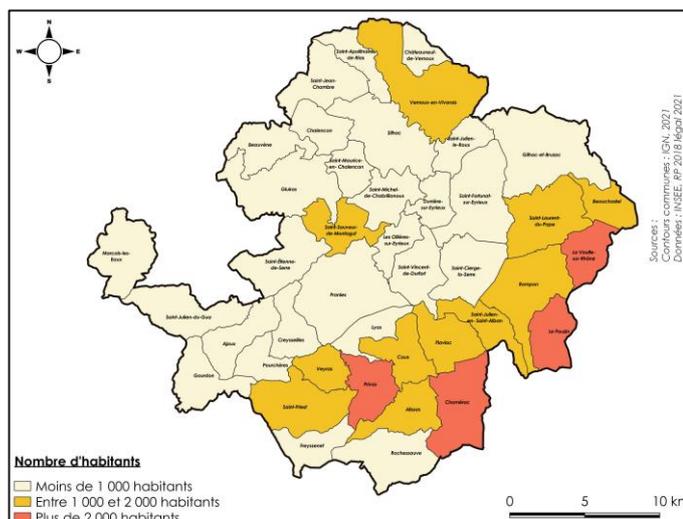
La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a été créée le **31 décembre 2013** pour donner suite à la fusion de la Communauté de Communes de Privas-Rhône et Vallées, de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres et de quelques communes des Communautés de Communes de la Roche de Gourdon, des Confluences Drôme Ardèche et des Châtaigniers.

Puis, pour satisfaire aux impératifs de la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'ancien périmètre de la CAPCA ont fusionné le **1^{er} janvier 2017**, pour donner naissance à un nouvel ensemble territorial gardant le nom de Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, **établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre**.

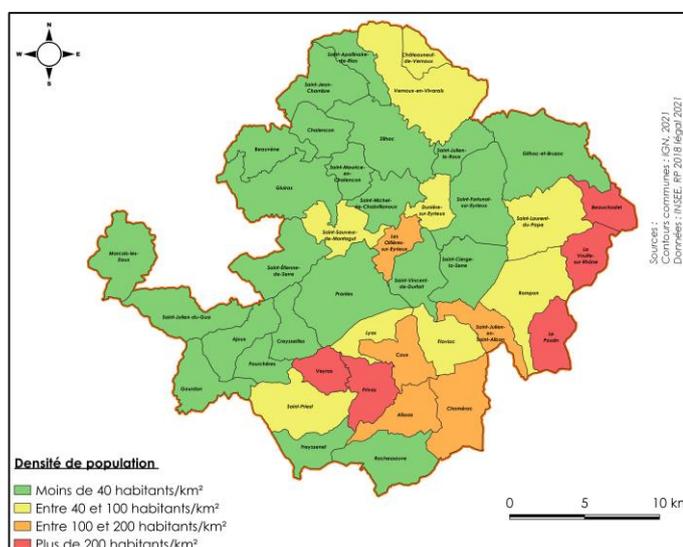
1. Périmètre géographique du service

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est composée de 42 communes, dont la ville de Privas – préfecture de l'Ardèche, pour une population municipale de **43 920 habitants** au 1^{er} janvier 2023 regroupés dans plus de **20 000 foyers** (en résidences principales et résidences secondaires).

La très grande majorité des communes compte moins de 1 000 habitants (26 communes), douze communes comptent entre 1 000 et 2 000 habitants, et quatre communes (dont Privas) comptent plus de 2 000 habitants.

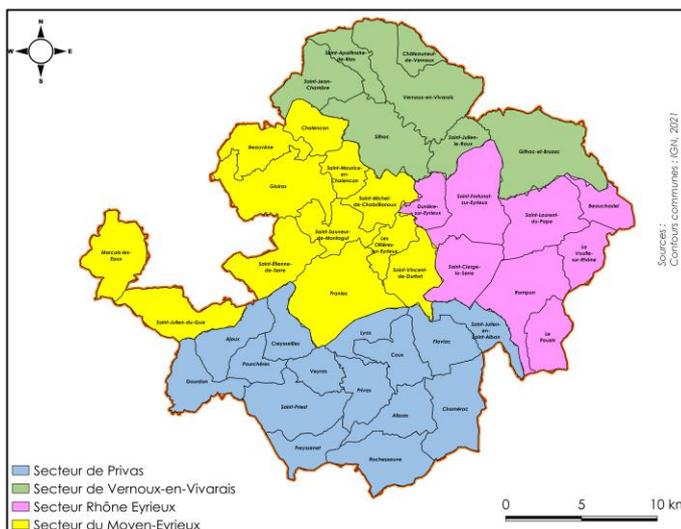


La densité de population de la CAPCA est d'environ **73 hab./km²**, contre 61 hab./km² à l'échelle du département, ce qui classe le territoire comme étant de **typologie mixte à dominante rurale** (c'est-à-dire avec moins de 80 logements par km²).



Au 1^{er} janvier 2017, la fusion des anciens EPCI a abouti à un territoire représenté par 4 secteurs géographiques qui avait, en termes de gestion des déchets, des organisations différentes :

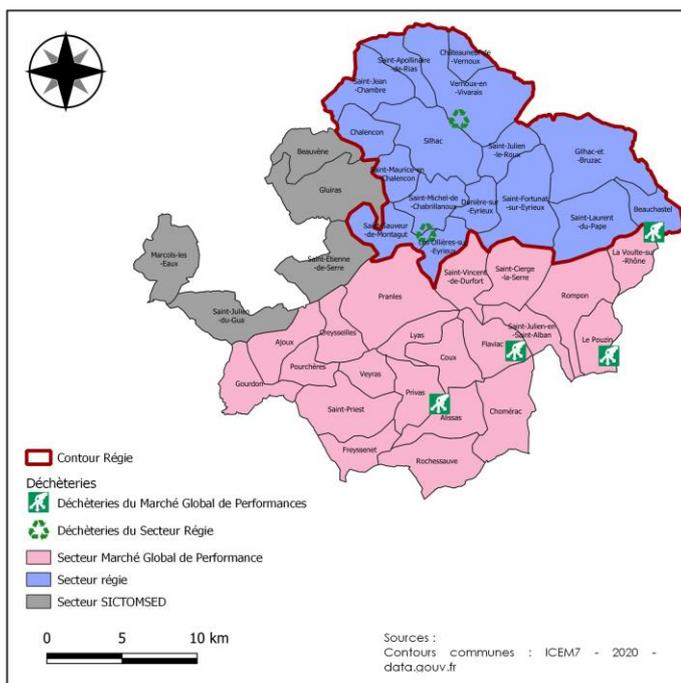
- Le **secteur de Privas** composé de **15 communes** et regroupant **49% de la population** du territoire;
- Le **secteur Rhône Eyrieux** composé de **8 communes** et regroupant **31% de la population** du territoire ;
- Le **secteur du Moyen Eyrieux** composé de **12 communes** et regroupant **12% de la population** du territoire ;
- Le **secteur de Vernoux-en-Vivarais** composé de **7 communes** et regroupant **8% de la population** du territoire.



Depuis 2021, la CAPCA a lancé une vaste phase d'optimisation du service proposé aux usagers en termes de déchets : de profondes modifications du schéma de collecte ont été engagées afin de permettre un meilleur tri et ainsi respecter les objectifs réglementaires.

A fin décembre 2023, la gestion des déchets sur le territoire de la CAPCA s'organise de la façon suivante :

- Le **secteur SICTOMSED** composé de **5 communes** du nord de l'ancien Secteur du Moyen Eyrieux qui ont été **transférées au SICTOMSED²**, soit **3% de la population** du territoire.
- Le **secteur MGP** composé de **21 communes** du bassin privadois élargi au bassin de l'Ouvèze et à quelques communes situées en bordure du Rhône qui gérées **par un prestataire de service par le biais d'un marché global de performance³**, soit **72% de la population** du territoire.
- Le **secteur Régie** composé des **16 communes** situées le long de la vallée de l'Eyrieux et allant jusqu'au plateau de Vernoux, soit **25% de la population** du territoire.



2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre la collecte et le traitement

Sous l'effet des transferts progressifs de compétences des communes vers les intercommunalités, intervenus depuis 20 ans, une grande partie des services publics locaux et des équipements structurants relève désormais d'une gestion mutualisée entre les communes. La CAPCA exerce ainsi plusieurs **compétences obligatoires**, optionnelles et supplémentaires, **en lieu et place** de ses communes membres, et notamment **la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**.

² Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux

³ Intitulé dans la suite du document « MGP »

La **collecte** des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, déchets des déchèteries) est **assurée directement par la CAPCA**, soit en régie, soit par le biais de marchés publics de prestations de service.

Le **traitement des déchets** est quant à lui organisé de façon différente, selon les flux.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les **Ordures Ménagères résiduelles** et la **collecte sélective** des emballages et papiers en mélange **collectée sur l'ensemble du territoire sont traitées par le SYTRAD⁴** auquel la CAPCA adhère.

Le **verre collecté sur l'ensemble du territoire est traité par un verrier** par le biais d'un **contrat de reprise** signé avec l'éco-organisme Citeo⁵.

Les déchets collectés en **déchèteries sont traités en prestation de service** par le biais de marchés publics.

Des **marchés publics de fournitures** permettent également à la CAPCA de mettre à disposition des usagers des contenants de pré-collecte (colonnes aériennes ou semi-enterrées), ou encore des véhicules permettant d'assurer la collecte des déchets produits.

Des **marchés publics de prestations de service dits d'études**, pour accompagner la CAPCA, sont **en cours en 2023**.

		N° de marché	Prestation concernée	Atributaires	Date d'attribution du marché	Date de fin des prestations
Type de marché public	Prestations de service – Etudes	MP n° 2021-10-30	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration d'un marché de prestations de service avec objectifs de performance relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et à la gestion des déchèteries	OPTAE / HOURCABIE	07/04/2022	06/04/2024
		Devis n° 2023/080	Assistance au contrôle et au suivi des prestations du marché global de performance	OPTAE	16/10/2023	15/04/2025
		MP n° 2022-07-16	Assistance technique à la mise en œuvre de l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et de l'extension des consignes de tri (1ère reconduction)	ELIANTE Ingénierie & Environnement / Up to Tri	29/11/2023	28/11/2024

De nouveaux marchés publics de prestations de service ont été lancés, le récapitulatif des marchés (en cours en 2023 ou lancés en 2023) est rappelé ci-après.

⁴ Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme

⁵ Eco-organisme agréé par l'État pour organiser et mettre en œuvre le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) entre les collectivités locales et les entreprises de la grande consommation. La REP a permis de réduire l'impact des emballages et des papiers sur la planète, et d'installer le geste de tri et le recyclage dans notre vie quotidienne.

		N° de marché	Prestation concernée	Lots	Atributaires	Date de notification /début des prestations	Dates et durée du marché			
							Échéance initiale (sans reconduction)	Prochaine échéance ou nb et durée de reconduction		
Fournitures	MP n° 2021-02-07	Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des déchets	1 : aérien 2 : semi-enterrés 3 : aériens à roulettes	SULO France ECOL'OR SAS QUADRIA	02/06/2021	01/06/2023	09/06/2024 03/06/2024 09/06/2024			
	MP n° 2018-04-05	Location et maintenance de 3 camions bennes neufs sans chauffeur pour la collecte des ordures ménagères et emballages	1 : camion à boîte automatique de 19T et benne de 14 m ³ 3 : camion à boîte automatique de 16T et benne de 12 m ³	FAUN Environnement FAUN Environnement	27/08/2018 27/08/2018	26/08/2020 26/08/2020	26/08/2023 26/08/2023			
Prestations de service	MP n° 2020-11-15	Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés dans les 6 déchèteries de la CAPCA	1 : déchets verts 2 : encombrants, cartons, métaux, bois 3 : gravats 4 : Déchets Dangereux Spécifiques 5 : polystyrène	ECO DECHETS (07) PLANCHER Environnement (07) PLANCHER Environnement (07) SARPI LA TALAUDIÈRE VALORSOL	01/03/2021	28/02/2023	Prolongation par avenant jusqu'au 30/09/2024 Prolongation par avenant jusqu'au 31/03/2024 Prolongation par avenant jusqu'au 30/10/2023 Prolongation par avenant jusqu'au 30/10/2023 Prolongation par avenant jusqu'au 30/10/2023			
	MP n° 2021-01-03	Collecte du verre en apport volontaire sur le territoire de la CAPCA		GUERIN LOGISTIQUE	09/04/2021	08/04/2023	08/04/2023			
	MP n° 2021-03-08	Collecte et transfert des Ordures Ménagères résiduelles en bacs et des cartons des professionnels sur le territoire de la CAPCA		VEOLIA – ONYX ARA	22/06/2021	21/06/2023	Prolongation par avenant jusqu'au 30/09/2023			
	MP n° 2021-07-20	Collecte des déchets ménagers et assimilés présentés en sacs – Secteurs COIRONS-POURCHERES-Vallée du MEZAYON	Collecte des déchets ménagers sur le circuit des COIRONS Collecte des déchets ménagers sur le circuit de POURCHERES Collecte des déchets ménagers sur le circuit de la vallée du MEZAYON	Guy FAURE (07) Sylvain BENEVISE (07) Commune de Creysseilles (07)	Marchés prolongés par avenants jusqu'au 31/12/2023					
	MP n° 2023-03-05	Marché global de performances collecte et transport des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries		VEOLIA – ONYX ARA (titulaire unique) + sous-traitants	26/06/2023	25/06/2031	Non concerné			
	MP n° 2023-06-11	Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés dans 2 déchèteries et collecte du verre en apport volontaire sur le territoire du secteur "Régie" de la CAPCA	1 : mise à disposition d'équipements, passage, enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets verts des 2 déchèteries du secteur "Régie"	Classé sans suite (pas de réponse)						
			2 : Mise à disposition d'équipements, passage, enlèvement, transport et traitement/valorisation des encombrants, métaux, cartons et bois des 2 déchèteries du secteur "Régie"	Classé sans suite (motif d'intérêt général)						
			3 : Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement/valorisation des gravats des 2 déchèteries du secteur "Régie"	OZIL ENVIRONNEMENT				03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027
			4 : Enlèvement, transport et traitement/valorisation des Déchets Dangereux Spécifiques des 2 déchèteries du secteur "Régie"	SARPI LA TALAUDIÈRE				03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027
			5 : Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement/valorisation du polystyrène des 2 déchèteries du secteur "Régie"	Classé sans suite (pas de réponse)						
6 : Collecte du verre sur les 16 communes du secteur "Régie" et sur la commune de Saint-Vincent-Durfort en partie	GUERIN SAS	03/11/2023	02/11/2026	02/11/2027						
Consultation	Prestation de lavage et désinfection des matériels de pré-collecte OMr		MINERIS PROPRETE S.A.S.	29/08/2023	1 campagne de lavage					

3. Déchets pris en charge par le service

De façon synthétique, les déchets pris en charge par le service et leur mode de collecte au 31/12/2023 sont présentés ci-dessous.

Types de déchets									
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages en plastique et métalliques	Papiers /cartonnettes	Multi-matériaux	Verre	Cartons bruns	Textiles	Biodéchets	Autres flux assimilables aux DMA ⁶
Collecte en bacs	✓ 56% de la population municipale								
Point d'Apport Volontaire	✓ 44% de la population municipale	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Déchèterie		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓

CHAPITRE 2 : Actions de communication et de sensibilisation sur les déchets

1. Actions réalisées par la CAPCA

L'année 2023 est marquée par la poursuite du déploiement du nouveau schéma de collecte sur le territoire de la CAPCA. Dans ce cadre, des rencontres avec les élus des communes concernées et des réunions publiques ont été organisées. Des extraits d'articles de presse sont présentés ci-après.



Source : Le Dauphiné Libéré

⁶ Déchets Ménagers et Assimilés



Source : Page Facebook CAPCA

Des publications relatives aux changements des horaires d'ouverture des déchèteries, ou encore le rappel des consignes de tri des emballages, ou enfin des posts sur la réduction des déchets ont également été publiés sur le site Internet et/ou sur la page Facebook de la CAPCA.



Source : Page Facebook CAPCA

Source : Site Internet CAPCA www.privas-centre-ardeche.fr



Source : Page Facebook CAPCA



Source : Page Facebook CAPCA

2. Distribution des kits évènementiels par la CAPCA

Depuis mai 2016, la CAPCA met du matériel de tri à la disposition des associations locales, des mairies ou de tout organisme autorisé à en bénéficier.

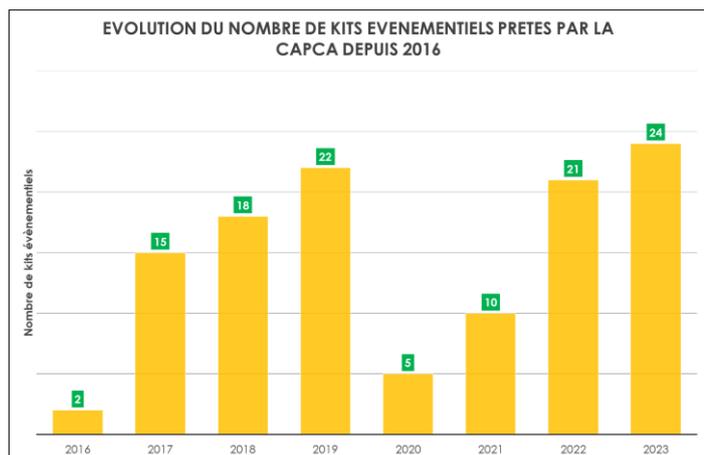


Vite monté et facile à installer, le collecteur double flux permet de collecter en même temps les Ordures Ménagères résiduelles et les emballages recyclables. Un panneau disposé au-dessus du collecteur communique des informations claires et précises sur les consignes de tri. Les sacs noirs doivent être déposés dans les bacs à Ordures Ménagères résiduelles, les sacs transparents doivent être vidés dans les bacs jaunes ou les containers d'apport volontaire de tri selon le secteur.



En 2023, **24 kits évènementiels** ont été prêtés par la CAPCA pour des manifestations publiques.

Après une très forte chute en 2020 liée à la crise sanitaire, les confinements successifs et l'arrêt des manifestations publiques, le nombre de prêts de kits évènementiels a repris progressivement. En 2023, il a augmenté de **+14% par rapport à 2022**, et **dépasse ainsi le niveau de 2019**.



»» Une augmentation des prêts de kits évènementiels liée à la reprise des manifestations en post-covid. Une sensibilisation des publics en hors foyer à poursuivre : « le tri, c'est partout ! ».

3. Actions réalisées par le SICTOMSED dans le cadre de l'adhésion de 5 communes

En amont de l'adhésion effective des 5 communes au SICTOMSED le 1^{er} avril 2023, le syndicat de collecte a rencontré les Maires des communes concernées autant que de besoin pour réexpliquer le projet qui s'inscrivait dans la continuité du travail réalisé en collaboration avec la CAPCA.

Deux lettres d'informations, présentées en ANNEXE 2, ont été distribuées aux habitants de ces 5 communes : la 1^{ère} éditée en janvier 2023, la 2^{nde} en mars 2023.

CE QUI VA CHANGER AU 1^{ER} AVRIL 2023

ACTUELLEMENT	CE QUI CHANGE
<p>LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</p> 	<p>16 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE COMPOSÉS DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un conteneur pour les ordures ménagères résiduelles de 5 m³ ;  <p>OU</p>  <ul style="list-style-type: none"> • trois conteneurs pour le tri sélectif. 
<p>LE TRI SÉLECTIF</p> 	<p>LA DÉCHÈTERIE</p> <p>Déchèterie du Moulinon à Saint-Sauveur-de-Montagut (07190) + Déchèterie de Privas (07000)</p> <p>ZI La Palisse 1070 allée des Vergers Le Cheyraud (07160) Ouverture : 49 h/semaine + Accès aux déchèteries de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Privas aux jours et horaires habituels</p> 

La gestion des déchets étant devenue une priorité, depuis 2019, le SICTOMSED a modifié son mode de pré-collecte et collecte des déchets ménagers en investissant pour faciliter le geste du tri.

Le fonctionnement actuel sur les 5 communes ne permet pas le tri des déchets sur chaque point d'apport volontaire, la majorité n'est équipée que de bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). À compter du 01/04/2023, les conteneurs actuels seront remplacés par des Points d'Apport Volontaire complets chacun composé d'au moins 3 conteneurs : Ordures Ménagères Résiduelles (conteneur gris), multimatériaux (conteneur jaune) et verre (conteneur vert).

La modification de votre système de collecte a pour but de :

- baisser le volume des ordures ménagères résiduelles
- augmenter le tri des déchets ;
- optimiser les coûts de collecte ;
- harmoniser les couleurs du tri ;
- faciliter le geste du tri en mettant en place la collecte en multimatériaux.

CHACQUE COMMUNE SERA ÉQUIPÉE D'UNE COLONNE POUR LA COLLECTE DU CARTON

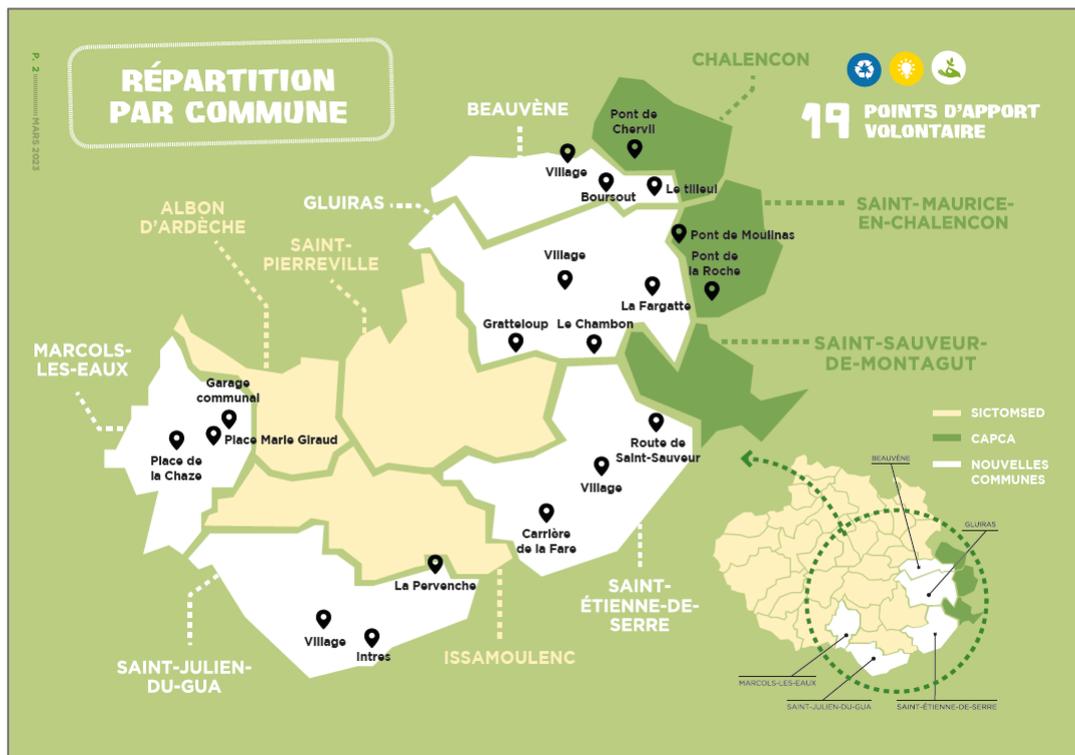
La prochaine lettre d'information sera distribuée en mars 2023. Celle-ci indiquera :

- la cartographie mentionnant les adresses des PAV ;
- le détail des services proposés ;
- un mémo tri.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR LE SICTOMSED

- la collecte des encombrants à lieu sur rendez-vous pour 2 objets maximum par foyer ne rentrant pas dans un véhicule et 2 fois par an (planning annuel - dates définies pour chaque commune) ;
- collecte de l'amiante : 1 fois par trimestre à la déchèterie du Cheyraud.

Extrait de la lettre d'information de janvier 2023 – SICTOMSED



Extrait de la lettre d'information de mars 2023 – SICTOMSED

Le Rapport Annuel 2023 du SICTOMSED est présenté en ANNEXE 3.

4. Actions et outils réalisés par le SYTRAD

Outils de communication réalisés par le SYTRAD :

Le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire via une approche stratégique de la communication, et, dans ce cadre-là, développe de nombreux outils de communication et d'échanges, disponibles sur www.sytrad.fr.

Stratégie de communication du SYTRAD :

« Comment engager les habitants à trier plus et mieux ? Comment mieux faire comprendre le tri ? Comment homogénéiser la communication sur le territoire ? Afin de répondre à ces objectifs, le SYTRAD a élaboré une stratégie de communication autour de trois axes : une campagne de communication sur les fausses excuses ; une communication sur le matériau de l'année pour le grand public ; une opération « Défis Territoire Tri », dédiées plus particulièrement aux structures intercommunales du SYTRAD. »

Animations dans les écoles :

Le SYTRAD propose, à toutes les classes de son territoire (à partir du CE1), deux animations gratuites pour découvrir comment sont gérés les déchets ménagers et adopter les bons gestes au quotidien. Elles sont réalisées en deux temps : « La famille du tri s'agrandit et mise en place du tri dans la classe ! » et « Soyez Éco-responsable ».

Sur le territoire de la CAPCA, **10 classes ont bénéficié d'animations scolaires, soit 214 élèves sensibilisés.**



Visites / « portes ouvertes » des sites de traitement :

Depuis 2 ans déjà, le SYTRAD organise des visites des installations de traitement notamment sur le centre de tri MÉTRIpolis, à destination des scolaires et des habitants.

En 2023, 7 visites ont été réalisées pour **189 élèves et 21 accompagnants** du territoire de la CAPCA.



Escape Game :

Afin de sensibiliser les lycées, universités et entreprises, le SYTRAD a imaginé, en partenariat avec des professionnels du jeu, un outil permettant d'allier immersion, interactivité et pédagogie.

Un Escape Game itinérant, pour davantage de proximité !

HORIZON ZÉRO
Escape Game

Le SYTRAD propose, à destination des lycées et universités de son territoire, une session d'Escape Game gratuite sur la thématique des déchets ménagers. 1 h de jeu en salle dans votre établissement pour des groupes de 15 à 20 jeunes maximum. Cet Escape Game a été conçu par des professionnels du jeu, TEAM QUEST (Drôme), afin d'allier immersion, interactivité et pédagogie.

Objectifs :

- Sensibiliser les joueurs à l'importance de la réduction des déchets.
- Les inciter à se questionner sur leurs propres pratiques.
- Les mobiliser sur le sujet de la problématique des déchets.

Sujets abordés :

- Les ressources, les matières premières.
- La prévention des déchets, les éco-gestes, le réemploi.
- Le cycle des déchets, le tri sélectif, le recyclage, la valorisation.
- L'enfouissement, l'impact des déchets sur l'environnement.

Un renseignement ?
animation@sytrad.fr
04 75 57 63 24

Team QUEST
ESCAPE GAME MONTÉLIMAR

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets du Drôme

Sur le territoire de la CAPCA, **78 élèves** d'un lycée professionnel **ont participé à l'Escape Game.**

Nouveautés pour les collectivités :

Une plateforme de partage SYTRAD & EPCI avec notamment une « boîte à outils » clé en main et un forum à destination des élus, techniciens ou chargés de communication des collectivités membres ; ainsi qu'une newsletter mensuelle « le SYTRAD & Vous » personnalisée regroupant le détail des animations scolaires, Escape Game, visites de sites, portes ouvertes ou manifestations propres à chaque territoire.

» **Une augmentation des publics sensibilisés, via notamment les visites de sites de traitement du SYTRAD pour les scolaires et le grand public, un Escape Game novateur, des nouveautés à destination des collectivités.**

CHAPITRE 3 : Prévention des déchets

1. Politique territoriale du SYTRAD⁷

Depuis plusieurs années, le SYTRAD s'applique à travailler de façon partenariale et en étroite concertation avec ses collectivités membres en charge de la collecte des déchets ménagers. Cette collaboration se caractérise par le pilotage du projet de territoire anciennement intitulé « UNI'D : Ensemble, faisons de nos déchets une ressource ! ». L'objectif majeur, au-delà d'une réponse à des obligations réglementaires, est de tendre vers une gestion toujours plus efficace des déchets et la construction d'une culture commune en faveur de l'économie circulaire.

Depuis l'année 2021, un travail de mise à jour a été mené sur le projet de territoire du SYTRAD. La tâche a consisté à structurer les orientations politiques territoriales avec les schémas nationaux auxquels s'est engagé le syndicat par le passé ainsi que des récentes rénovations telles que :

⁷ Extrait du Rapport d'activité 2023 du SYTRAD

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) élaboré et approuvé en 2019, les collectivités adhérentes ont confié le portage du plan au SYTRAD qui a pour mission de l'animer,
- Le Déploiement du Référentiel Economie Circulaire (DREC) proposé par l'ADEME qui a abouti à l'obtention en 2022 de la première étoile du label « Territoire engagé – Transition écologique »,
- La rénovation du centre de tri des collectes sélectives « MÉTRIPOLIS » basé à Portes-lès- Valence, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, opérationnel sur le territoire depuis octobre 2021,
- La mise en place de la première ligne en France en septembre 2021 de valorisation des déchets ménagers par les Combustibles Solides de Récupération (CSR) basée à Beauregard- Baret. Avec pour objectif de détourner de l'enfouissement la part non recyclable des emballages issus du tri et des déchets des ordures ménagères non valorisables.

Ainsi, quatre axes majeurs, ou "enjeux majeurs" définissent le sens de la démarche :

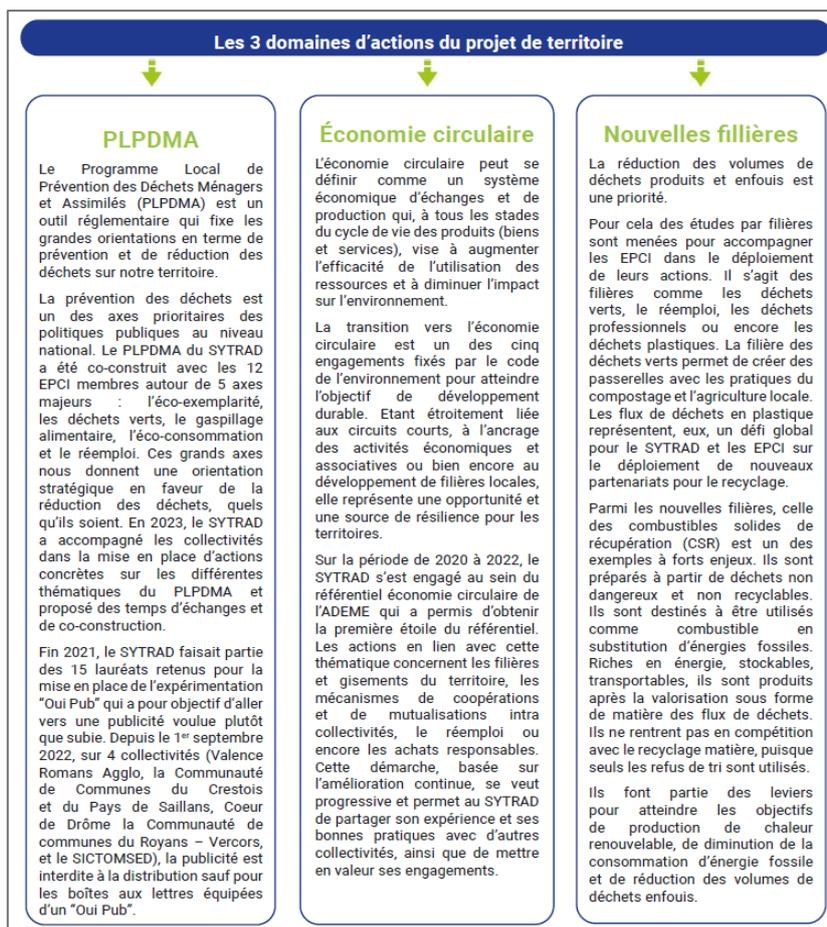
- Réduire les tonnages de production des déchets et améliorer leur valorisation,
- Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets,
- Développer l'attractivité locale et la résilience du territoire,
- Changer l'image du déchet et les comportements des citoyens.

Ce projet constitue une feuille de route commune à chaque EPCI et ce sont finalement 44 actions qui ont été déclinées afin de favoriser l'engagement autour du tri, de l'économie circulaire, de la prévention et de la réduction des déchets.

Certaines actions répondent à une problématique partagée et fédèrent de nombreuses collectivités : la gestion des déchets verts, le compostage domestique (individuel ou partagé), le réemploi, le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) 4 flux et le développement des filières de valorisation.



Le projet de territoire du SYTRAD est consultable sur le site Internet du SYTRAD : <https://www.sytrad.fr/unid.html>.



2. Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)

Pour répondre aux obligations réglementaires, le SYTRAD et ses collectivités membres dont la CAPCA fait partie, s'engagent, à l'échelle de leur territoire, autour d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, dans le but de proposer des actions permettant de réduire la quantité de déchets produite par chaque habitant, avec pour slogan : **« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »**.

L'objectif du PLPDMA est de **réduire de 7% la quantité de déchets jetés quotidiennement aux Ordures Ménagères résiduelles d'ici 2025**, soit environ **7 kg de déchets/habitant/an**.

Le diagnostic du PLPDMA du SYTRAD est consultable sur le site Internet du SYTRAD :

<https://www.sytrad.fr/files/Images/Reduction%20des%20dechets/Un%20plan%20de%20prevention/Accueil/DIAG%20PLPDMA%202020%20-%202025.pdf>.

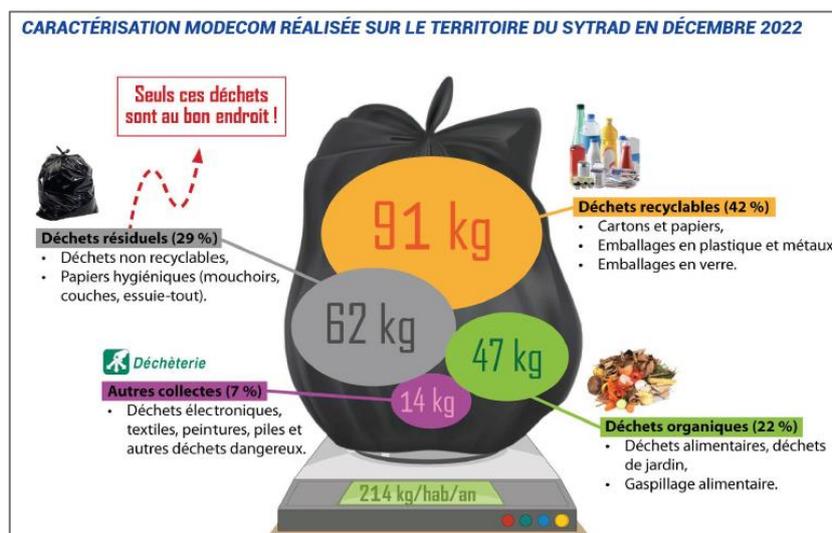
Le programme d'actions du SYTRAD est consultable sur le site Internet du SYTRAD : <https://www.sytrad.fr/files/Documents/Communication/Prevention/PROGRAMME%20ACTIONS%20PLPDMA%202020%20-%202025.pdf>.

Les résultats des caractérisations des OMr menées par le SYTRAD en 2022, montraient une **diminution globale de -5% du ratio en kg/hab./an entre 2019 et 2022 : 214 kg/hab./an** en 2022 contre 226 kg/hab./an.

Les marges de manœuvre restant encore très importante en termes de tri et de réduction des déchets, puisque **seuls 29% des déchets de la poubelle grise étaient au bon endroit** ; les **71% restants devant faire**

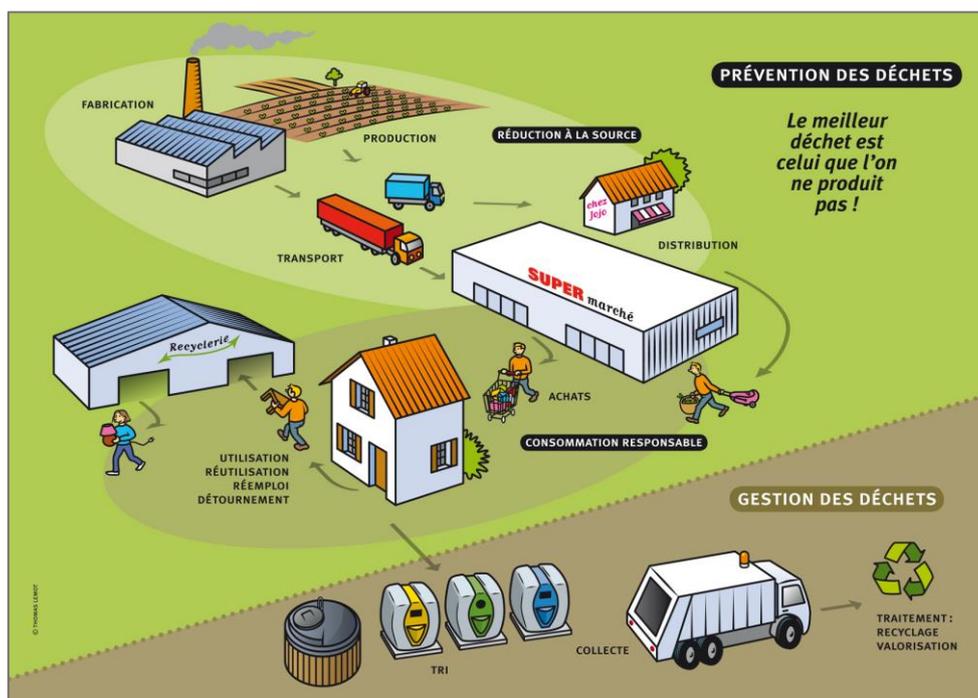


l'objet d'actions de prévention et de réduction. La collaboration entre le SYTRAD et la CAPCA doit permettre de mettre en place les actions correspondantes, axe de travail pour les années à venir⁸.



Le bilan 2023, année 4 du PLPDMA est présenté en ANNEXE 4.

L'axe II concerne **l'évitement de la production de déchets verts (biodéchets [ndlr]) et l'encouragement de la gestion de proximité de biodéchets**, avec le **développement du compostage domestique (individuel et collectif) et la promotion du broyage/paillage des déchets verts**.



Plan de Prévention « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » - Source : site Internet SYTRAD

»» **Des marges de manœuvre encore importantes à mettre en place pour prévenir et éviter la production de déchets, en poursuivant la collaboration avec le SYTRAD.**

⁸ Le 1^{er} objectif était de mettre à plat complètement la gestion et l'organisation de la collecte. La prévention de la production de déchets sera le 2nd axe de travail, qui fait notamment partie des objectifs du Marché Global de Performance.

3. Distribution de composteurs individuels

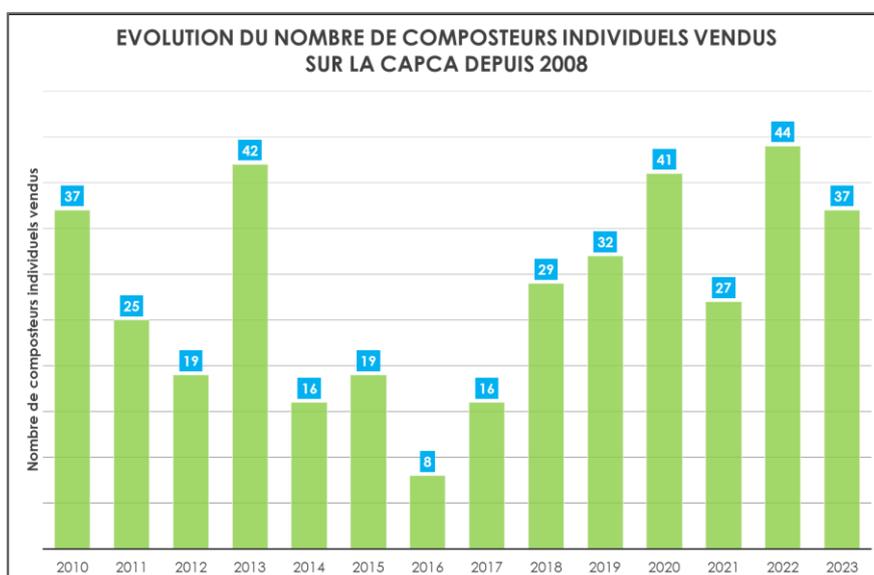
Depuis 2008, la CAPCA et le SYTRAD ont lancé une opération de sensibilisation sur le compostage domestique afin de réduire les déchets à la source. Cette réduction est devenue un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement, et s'intègre désormais pour partie dans l'objectif défini par la loi AGECE (avec l'**application à tous du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023**). Des composteurs en plastique recyclé, certifiés NF Environnement et d'une contenance de 345 litres sont **mis à disposition des usagers dans les déchèteries communautaires** au prix réduit de 30 euros. Ils sont accompagnés de la convention signée avec le SYTRAD, d'un autocollant et d'un livret sur le compostage.



Cette démarche est **basée sur le volontariat** des particuliers et les habitants les plus sensibilisés ont déjà tous leur composteur. De plus, les habitants des communes plus rurales pratiquent parfois le compostage en tas : technique plus rustique mais tout aussi efficace.

Les nombres de composteurs individuels mis à disposition des usagers du territoire de la CAPCA **connaissent de fortes fluctuations** depuis la mise en place de l'opération en 2008.

En 2023, le nombre de composteurs individuels mis à disposition des usagers de la CAPCA **diminue de -16%** par rapport à 2022, avec **37 composteurs individuels distribués**.



Pour répondre à l'objectif réglementaire de la loi AGECE, la CAPCA avait lancé en novembre 2021 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets portant sur les déchets verts et sur les restes alimentaires.

Conclusions de l'Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets :

Pour les déchets verts, les scénarii qui ont été étudiés (prestation de broyage à domicile et sessions de broyage collectif en régie ou en prestation) montrent un rapport coût / efficacité en termes de détournement de quantités de végétaux peu concluant.

Pour les restes alimentaires, plusieurs cas de figures se présentent selon les modalités de tri à la source proposées : compostage individuel, compostage partagé, collecte en abri-bacs ou colonnes dans les centres villes de Privas, Le Pouzin et La Voulte-sur-Rhône. La CAPCA a ainsi souhaité démarrer par un scénario « Tout compostage » et d'initier la démarche par la distribution intensive de composteurs individuels. Le compostage partagé sera mis en place dans un second temps et éventuellement complété par d'autres solutions, notamment dans le centre-ville de Privas.

4. Mise en place de composteurs partagés

Le composteur partagé mis en place au Quartier de la Vérone à Chomérac en 2022 est toujours en activité. Le site partagé installé au quartier Lancelot à Privas en 2022 n'a malheureusement pas perduré en 2023.

La mise en place de composteurs partagés sur les 5 communes transférées au SICTOMSED verra le jour en 2024, avec un ratio d'1 site partagé pour 100 habitants.

5. Mise à disposition de broyeurs de végétaux

Afin de réduire le tonnage de déchets verts en déchèteries, la CAPCA envisage d'acheter un broyeur à végétaux de type professionnel, qu'elle mettra gratuitement à disposition des communes de son territoire en 2024.



Des actions de prévention à poursuivre et à accroître, notamment sur le compostage, pour respecter les objectifs et échéances réglementaires.

6. Économie circulaire et ressourceries

Ressorcerie Trimaran :

Depuis 2021 et par délibération n° 2021-09-15.220, le partenariat avec la ressourcerie Trimaran⁹ permet la **récupération en déchèteries des objets en bon état** qui pourraient bénéficier d'une seconde vie. L'objectif est de **diminuer la production de déchets en favorisant leur réemploi comme moyen de valorisation des déchets** (la réglementation européenne et française fixe dès 2008 la prévention des déchets comme étant l'un des axes importants de l'économie circulaire, à privilégier avant tout autre mode de traitement).

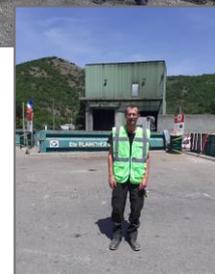


En 2023 la ressourcerie Trimaran est intervenue sur les déchèteries de Flaviac, Privas et Saint-Sauveur-de-Montagut. Les agents valoristes, présents à Flaviac et Saint-Sauveur-de-Montagut le samedi matin et à Privas le mercredi après-midi, le vendredi et le samedi après-midi, sollicitent les déposants pour collecter les objets et matériaux réemployables. Les **objets acceptés sont tous les objets de la maison qui ont un potentiel de réemploi** : meubles, vaisselle, électroménager, vêtements, livres, jeux et jouets, vélos, articles de bricolage et de jardinage...



Les **objets récupérés** passent entre les mains des **agents valoristes afin d'être triés, nettoyés, consolidés ou relookés, et sont ensuite vendus** dans l'une des trois boutiques de la ressourcerie (deux à Privas et une aux Ollières-sur-Eyrieux).

En 2023, **9,6 tonnes** ont été **collectées par la ressourcerie Trimaran sur les déchèteries de la CAPCA¹⁰** (dont **90% de ce tonnage est collecté sur la déchèterie de Privas**), soit **-3% par rapport à 2022** (9,9 tonnes collectées par Trimaran sur les 3 déchèteries de la CAPCA).



La délibération passée avec Trimaran en 2021 permet de détourner une partie des encombrants destinés à être jetés en déchèteries. Ainsi, cela permet d'une part

Sources : RA 2023 et site Internet Trimaran www.ressourcerie-trimaran.fr

⁹ La ressourcerie Trimaran est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui fait partie du Réseau National des Ressourceries et du Réseau Régional des Ressourceries d'Auvergne-Rhône-Alpes.

¹⁰ Source : Rapport d'activités 2023, Ressourcerie Trimaran

d'**éviter les coûts de collecte et de traitement** correspondants (stockage en ISDND¹¹ + TGAP¹²) mais également de **soutenir pleinement l'économie circulaire**.

Par ailleurs, par délibération n° 2023-09-13/188, un **bail emphytéotique pour mise à disposition d'un bâtiment avec terrain** a été signé entre la Ressourcerie Trimaran et la CAPCA, ce qui permet à la ressourcerie de doubler sa capacité d'espace de stockage et de travail). La délibération est présentée en **ANNEXE 5**.

Focus sur les coûts évités de traitement des encombrants sur la déchèterie de Privas :

Actuellement, les encombrants collectés en déchèterie sont **considérés comme des déchets ultimes**. Ils sont **stockés en ISDND**, installations sur laquelle la **TGAP s'applique (52 €HT/tonne en 2023)**.

Tonnages encombrants collectés à Privas	Tonnages détournés à Privas	Bilan déchèterie de Privas
<ul style="list-style-type: none"> • 1054,36 tonnes • 36% des tonnages totaux collectés sur la CAPCA 	<ul style="list-style-type: none"> • 8,64 tonnes • 90% des tonnages détournés par Trimaran sont collectés sur la déchèterie de Privas 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,8% des tonnages entrants d'encombrants sur la déchèterie de Privas sont détournés par Trimaran



***Nota Bene :** Les encombrants sont les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.*

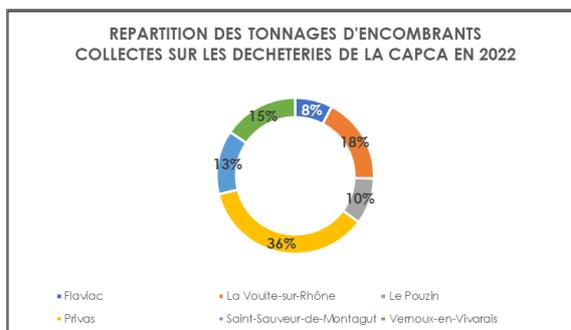
Avec un coût de gestion (collecte et traitement – TGAP incluse) des

encombrants de 326 €HT/tonne sur les déchèteries de Flaviac et Privas et 222 €HT/tonne sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut, les tonnages détournés en déchèteries **permettent d'éviter à la collectivité un coût de 3 079,69 €HT en 2023**.

En 2024, la **TGAP sur les ISDND augmente** encore de **+13%** et s'élève désormais à **59 €HT/tonne**.

Même si depuis plusieurs années, les **tonnages d'encombrants tendent à diminuer** (-4% entre 2022 et 2023), **la diminution des tonnages, si elle se confirme, risque d'être absorbée par la hausse de la TGAP**. Les tonnages d'encombrants collectés sur chaque site se répartissent de la façon suivante.

Le plus fort tonnage d'encombrants est collecté sur la déchèterie de Privas, site sur lequel la ressourcerie Trimaran assure déjà des permanences. Toutefois, des **marges de manœuvre et d'amélioration importantes** sont **encore largement possibles**, notamment sur les autres déchèteries de la collectivité.



» **Malgré une légère diminution des tonnages d'encombrants détournés des déchèteries par la Ressourcerie Trimaran, la convention signée en 2021 permet de proposer une démarche vertueuse en soutenant l'économie circulaire, mais également d'éviter des coûts de fonctionnement pour la collectivité.**

Ressourcerie Tremplin Horizon :

La ressourcerie Tremplin Horizon (Réseau des Ressourceries) est présente à Vernoux-en-Vivarais. Toutefois, cette dernière ne fait pas de collecte en déchèteries. Les collectes peuvent être réalisées soit en se déplaçant chez les particuliers soit lors d'apports volontaires directement en boutique aux horaires d'ouverture.



Recyclerie La Volte :

La recyclerie La Volte est présente à La Voulte-sur-Rhône. Toutefois, cette dernière ne fait pas de collecte en déchèteries. La recyclerie réceptionne les encombrants pendant les horaires d'ouverture du local ou à domicile.



¹¹ Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

¹² Taxe Générale sur les Activités Polluantes

CHAPITRE 4 : Organisation de la collecte des déchets

1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

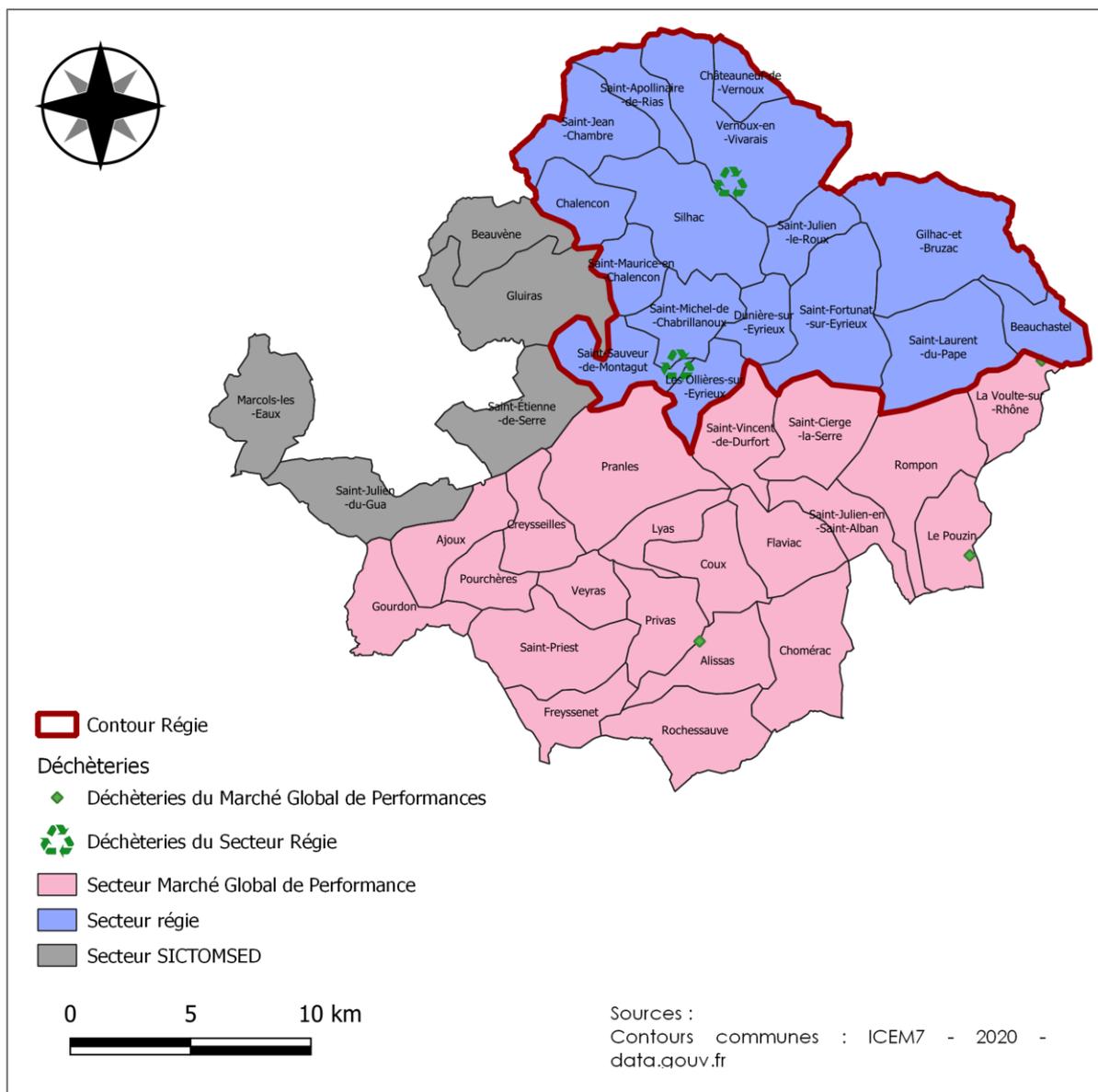


Les **ordures ménagères résiduelles** sont les **déchets restant après avoir effectué le tri sélectif**.

Modes de gestion :

La collecte des OMr est réalisée en 2023, selon les secteurs géographiques, soit en régie, soit en prestation de service par le biais de marchés publics. Au 31/12/2023 :

- Le secteur Régie a été étendu à 16 communes, soit 25% de la population municipale (11 179 habitants).
- Le secteur MGP représente 21 communes pour 72% de la population municipale (31 512 habitants).
- Les 5 communes transférées au SICTOMSED représentent 3% de la population municipale (1 229 habitants).



Modes de gestion des OMr au 31/12/2023

Modes de collecte :

En 2023, selon les communes, les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont encore collectées par le biais de quatre types de conteneurs différents : bacs de regroupement, bacs individuels, sacs, conteneurs d'apport volontaire (aériens ou semi-enterrés). Les bacs de regroupement, majoritaires sur le territoire, qui restent à demeure sur la voie publique, représentent un **volume disponible** pour les habitants de la CAPCA de **10 litres/habitant/jour**¹³ (la **moyenne nationale étant à 6 L/hab./jour**). Cette sur-dotation, qui a impacté, plusieurs années durant, le coût du service, a été mise en lumière lors d'une étude réalisée par la CAPCA en 2019-2020. Cette étude a conduit la collectivité à réfléchir aux solutions techniques pour réduire les volumes de bacs OMr et par-là même les coûts de fonctionnement du service (collecte et traitement). Ainsi, après une démarche de concertation avec les communes et d'information auprès des usagers engagée en 2021, **la CAPCA a lancé, de façon progressive, le déploiement opérationnel de conteneurs d'apport volontaire « gros volumes » pour les OMr en mars 2022.**

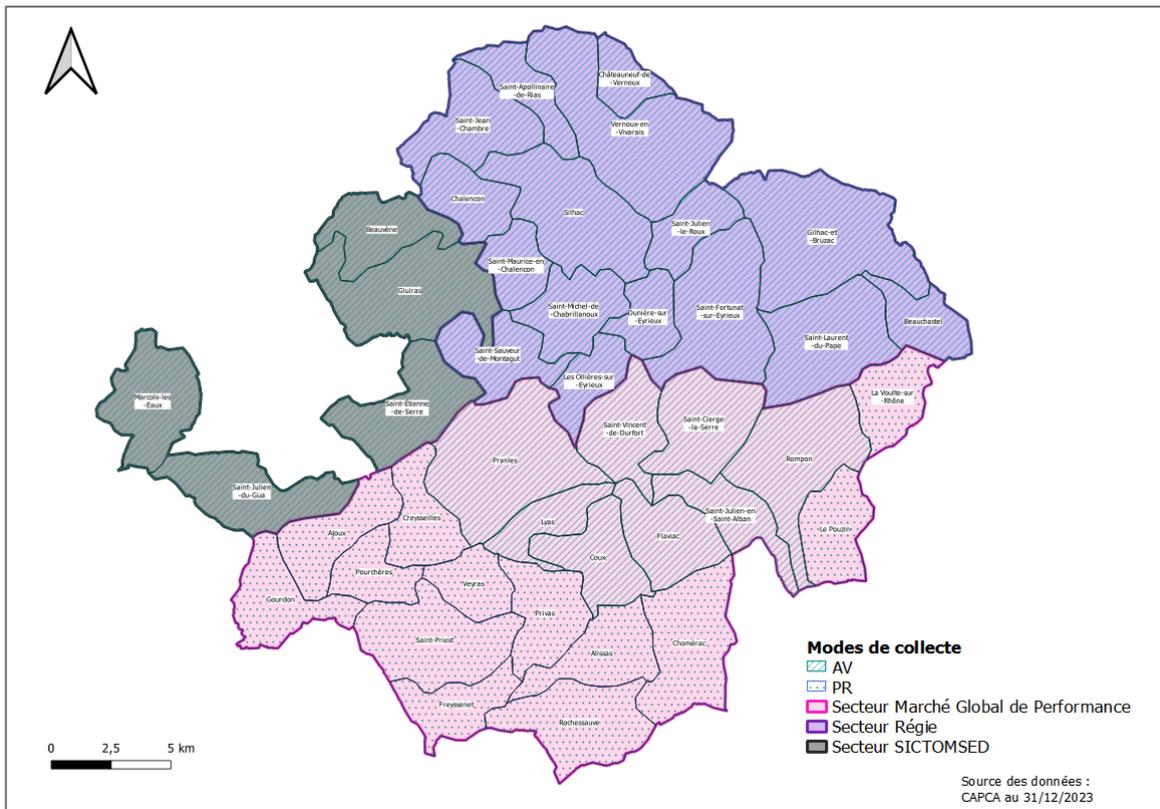
Le 1^{er} secteur concerné par ce changement était le Secteur de Vernoux-en-Vivarais. En fin d'année 2022, 3 communes du secteur du Moyen Eyrieux (Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon et Saint-Michel-de-Chabrillanoux) ont intégré ce nouveau dispositif. L'**harmonisation des matériels de pré-collecte** via la mise en place du « tout Apport Volontaire » s'est **poursuivie durant l'année 2023**. Au 31/12/2023, l'organisation inhérente à la collecte des OMr sur le territoire de la CAPCA est la suivante :

Commune	Population municipale	Mode de collecte OMr 2023	Commune	Population municipale	Mode de collecte OMr 2023
Ajoux	79	PR	Pranles	510	AV
Alissas	1 447	PR	Privas	8 567	PR
Beauchastel	1 840	AV	Rochessauve	461	PR
Beauvène	206	AV	Rompon	1 131	AV
Chalencon	338	AV	Saint-Apollinaire-de-Rias	206	AV
Châteauneuf-de-Vernoux	265	AV	Saint-Cierge-la-Serre	248	AV
Chomérac	3 004	PR	Saint-Étienne-de-Serre	207	AV
Coux	1 659	AV	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	784	AV
Creysseilles	153	PR	Saint-Jean-Chambre	254	AV
Dunière-sur-Eyrieux	436	AV	Saint-Julien-du-Gua	169	AV
Flaviac	1 240	AV	Saint-Julien-en-Saint-Alban	1 434	AV
Freysenet	46	PR	Saint-Julien-le-Roux	118	AV
Gilhac-et-Bruzac	178	AV	Saint-Laurent-du-Pape	1 600	AV
Gluiras	368	AV	Saint-Maurice-en-Chalencon	200	AV
Gourdon	80	PR	Saint-Michel-de-Chabrillanoux	404	AV
La Voulte-sur-Rhône	4 828	PR	Saint-Priest	1 320	PR
Le Pouzin	2 883	PR	Saint-Sauveur-de-Montagut	1 103	AV
Les Ollières-sur-Eyrieux	1 011	AV	Saint-Vincent-de-Durfort	269	AV
Lyas	598	AV	Silhac	382	AV
Marcols-les-Eaux	279	AV	Vernoux-en-Vivarais	1 970	AV
Pourchères	135	PR	Veyras	1 510	PR

56% de la population municipale est encore desservie en bacs à roulettes, les 44% restants sont desservis en conteneurs d'apport volontaire.

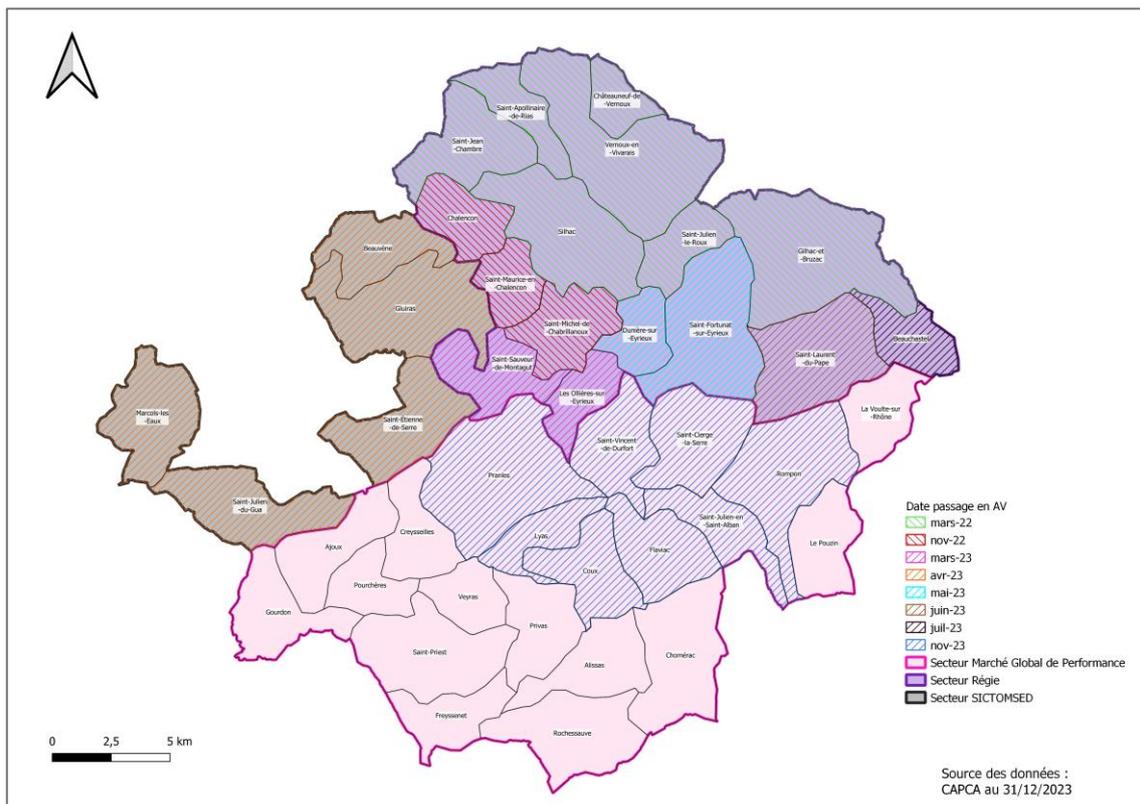
La carte ci-après synthétise les modes de collecte des OMr par commune au 31/12/2023.

¹³ Source : Etude d'harmonisation et d'optimisation de la compétence « gestion et valorisation des déchets » dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri



Modes de collecte des OMr au 31/12/2023

La carte ci-après présente les dates de déploiement au « Tout AV » dès le début du changement d'organisation (10 communes ont basculé en 2022).



Dates de déploiement du « Tout AV » au 31/12/2023



PAV Hameau de Bouis – Saint-Maurice-en-Chalencon – CAPCA / Régie¹⁴



PAV Chemin des Pêcheurs-Lotissement La Garode – Vernoux-en-Vivaraïs – CAPCA / Régie



PAV Parking La Blache – Saint-Sauveur-de-Montagut – CAPCA / Régie¹⁵



PAV semi-enterré La Gare-Intermarché – Vernoux-en-Vivaraïs – CAPCA / Régie¹⁶

¹⁴ Photos « Régie » faites par AUSTRAL Ingénierie & Environnement

¹⁵ Photos « Régie » faites par AUSTRAL Ingénierie & Environnement

¹⁶ Cf. photo de couverture



PAV Quartier Lazayette – Flaviac – CAPCA / Prestataire¹⁷



PAV Rue Frédéric Mistral – Saint-Julien-en-Saint-Alban – CAPCA / Prestataire



PAV Garage communal – Marcols-les-Eaux – SICTOMSED¹⁸



PAV Place Marie Giraud – Marcols-les-Eaux – SICTOMSED

¹⁷ Photos Prestataire faites par VEOLIA ONYX ARA dans le cadre du MGP

¹⁸ Photos « SICTOMSED » faites par le SICTOMSED dans le cadre du transfert de 5 communes de la CAPCA

2. Le tri sélectif

Depuis novembre 2022, en même temps que le schéma « tout AV » pour les OMr est déployé, la CAPCA bascule vers un tri sélectif plus simple qui comprend :

- Les emballages et papiers en mélange, aussi appelé « multi-matériaux » ;
- Le verre ;
- Les cartons bruns.



Multi-matériaux : Briques, Cartonnettes, Métaux, Plastiques (tous emballages en plastiques), Journaux
Cartons Bruns : petits cartons de livraison
Verre : emballages en verre

Modes de gestion, modes de collecte, consignes de tri, codes couleurs et fréquences de collecte :

Au 31/12/2023, l'organisation pour la collecte sélective des emballages et papiers en mélange et des cartons bruns est réalisée selon le même schéma que les OMr :

- 16 communes du territoire sont collectées en régie ;
- 21 communes du territoire sont collectées via la prestation de service MGP ;
- 5 communes du territoire sont collectées par le SICTOMSED.



Suite aux travaux réalisés sur le centre de tri MÉTRIpolis du SYTRAD pour permettre la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (obligation réglementaire de la LTECV n° 2015-992 du 17 août 2015), depuis le 4 octobre 2021, toutes les communes de la CAPCA trient **tous les emballages en plastiques et en métal**.

Sur certaines communes ou certains points de collecte d'apport volontaire, les colonnes de tri bleues sont toujours en place, la signalétique avec les consignes de tri « multi-matériaux » sera remplacée au fur et à mesure du basculement. Il en est de même pour les trappes d'ouverture sur les nouvelles colonnes (cf. image ci-contre).



Vous pouvez jeter vos emballages et papiers en mélange dans les colonnes bleues et dans les colonnes jaunes.

Au 31/12/2023, la collecte sélective du **multi-matériaux est collectée en Apport Volontaire (AV)** sur l'ensemble du territoire.

Selon les secteurs géographiques, le **multi-matériaux est collecté une fois par semaine**. Sur certaines communes, la **collecte est fonction du taux de remplissage** des colonnes.

Le **verre est collecté en Apport Volontaire (AV)** par le biais de marchés publics **par deux prestataires de service**, à une fréquence moyenne d'une fois par semaine. Selon les communes, la collecte est réalisée plus fréquemment en fonction du taux de remplissage des conteneurs.

Pour les **cartons bruns, plusieurs modes et organisations de collecte coexistent** sur le territoire :

- **Secteur Régie :**

- **Collecte des cartons des commerçants** des communes de Beauchastel (**1 fois par semaine**) et Saint-Laurent-du-Pape (**1 fois par mois**) sur quelques points de collecte¹⁹ ;
- **Colonnes d'apport volontaire** sur 3 communes : **collectées en régie en fonction du remplissage** des colonnes ;
- 3 bennes types « **bennes de déchèteries** » : 1 à Marcols-les-Eaux (EHPAD) jusqu'au 31/03/2023 (transfert de la commune au SICTOMSED au 1^{er}/04/2023), 1 aux Ollières-sur-Eyrieux (à côté de la menuiserie ANTOULY) et 1 à Saint-Sauveur-de-Montagut (à côté de l'entreprise Ney – le long de l'Eyrieux) : **collectées en prestation de service** dans le cadre du marché public d'enlèvement des bennes de déchèteries **en fonction de leur taux de remplissage**.



Dans le cadre de la réorganisation de la gestion des déchets, par mesures de sécurité notamment, ce service a été supprimé en février 2024 au profit du déploiement de colonnes d'apport volontaire sur différents lieux de collecte/tri (cf. publication Facebook ci-dessous).

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
2 février · 🌐

♻️ **#Déchets : quelques changements à Saint Sauveur de Montagut et Mairie Les Ollières sur Eyrieux**

👉 Pour des raisons de sécurité, les bennes ouvertes destinées aux cartons (gros cartons ondulés de couleur marron qui peuvent être aussi amenés en déchèterie) situées une sur la commune de Saint-Sauveur près du collège et celle des Ollières à coté de la menuiserie Atouly vont être remplacées par des colonnes à cartons avec un opercule orange 🟠

📍 Les bacs se trouveront :

Saint-Sauveur :

- 2 au collège sur le site de l'ancienne benne ;
- 1 derrière Gamm vert ;
- 1 au Moulinon.

Les Ollières :

- 3 devant chez Antouly sur le site de l'ancienne benne ;
- 1 sur le parking du siècle.

Ces nouvelles colonnes plus ergonomiques acceptent les gros cartons préalablement pliés et vidés de leurs contenus.

⚠️ Attention à ne pas mettre d'autres types de cartons "blancs" ou papier qui sont à déposer dans les colonnes à opercule bleu 🟡 ou jaune 🟠

En effet, pour permettre un meilleur recyclage, **le carton brun dit ondulé ne doit pas être mélangé avec d'autres matériaux.**

👉 A noter que ces colonnes 🟠 sont déployées progressivement dans plusieurs communes de la CAPCA.

#Recyclage
#RéduisonsNosDéchets
#EnsembleTrions
Sytrad

¹⁹ Sur ces communes, les points de collecte desservent à 90% des professionnels et à 10% des particuliers.

- **Secteur MGP :**
 - **Collecte des cartons des commerçants** du centre-ville de Privas et de certaines administrations et autres établissements scolaires de la commune de Privas et quelques points sur Alissas et Chomérac : **collectés en prestation de service** dans le cadre du marché public de collecte des Ordures Ménagères résiduelles, et ce, **une fois par semaine** (dans les mêmes conditions que le précédent marché public) ;
 - **Collecte des cartons des commerçants** des communes de La-Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin (**1 fois par semaine**) sur quelques points de collecte²⁰ ;
- Dans **toutes les déchèteries du territoire**, des **benne spécifiques permettent la collecte des cartons**, avec **accès gratuit pour les particuliers** et **accès payant pour les professionnels**.

L'ensemble des consignes de tri est rappelé en **ANNEXE 6**.



Nota bene : l'harmonisation et la densification des moyens de pré-collecte (contenants) démarrée en 2021, s'est poursuivie en 2022 et a continué en 2023. Elle devrait s'achever fin 2024. **L'objectif est de proposer un maillage suffisamment dense pour favoriser le geste de tri et ainsi réduire la quantité d'Ordures Ménagères résiduelles produites. Les points de collecte doivent être tous composés de conteneurs pour les flux de collecte sélective et pour les OMr, sauf avis technique contraire.**

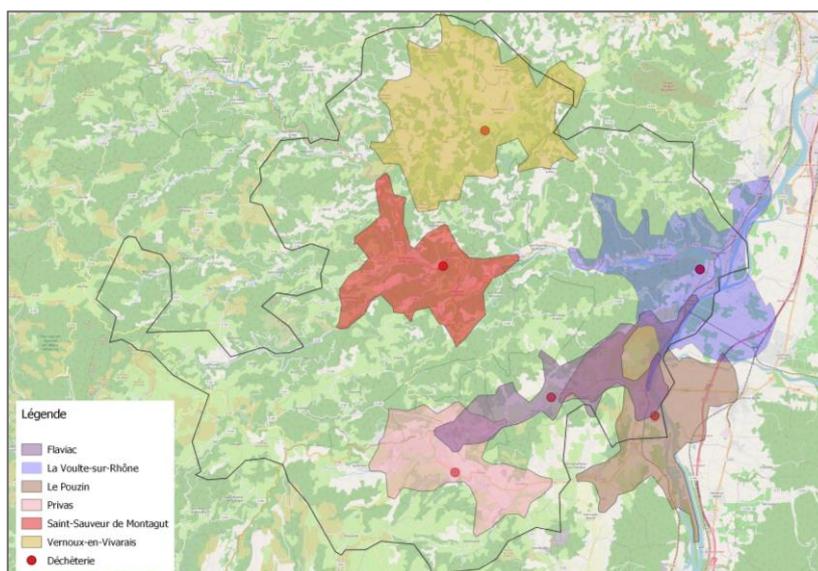


3. Les déchèteries

La CAPCA dispose de **6 déchèteries** sur son territoire. Elles sont situées à Flaviac, La-Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Privas, Saint-Sauveur-de-Montagut et Vernoux-en-Vivarais. Les **hauts de quai** (zones dédiées aux usagers) sont **gérés en régie**, les **bas de quai** (alvéoles avec les benne de collecte) **en prestations de services** par le biais de marchés publics.



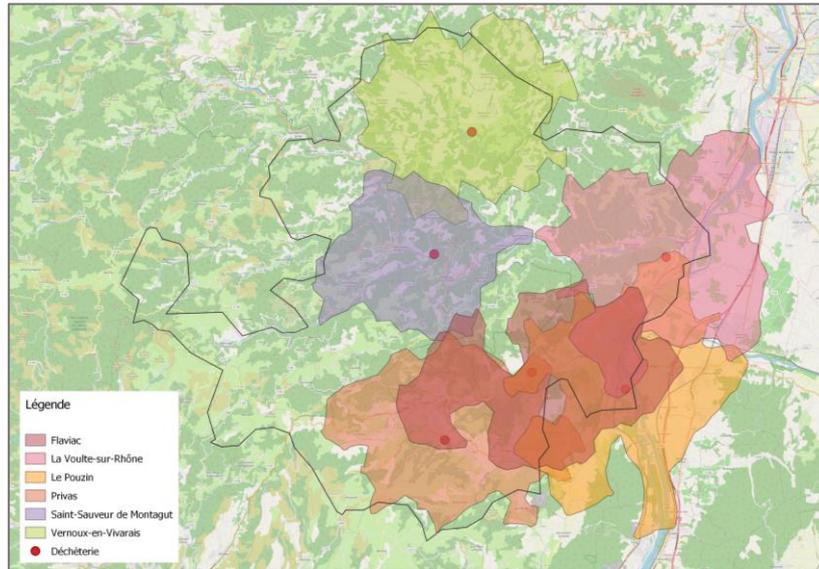
Sur le territoire de la CAPCA, **une déchèterie dessert 7 320 habitants** en 2023, contre 1 déchèterie pour 10 000 habitants au niveau national. Ainsi, la CAPCA a une desserte supérieure à la moyenne nationale. Les **zones d'influence des déchèteries** sont précisées ci-dessous : **10 minutes ou 10 km²¹**.



Carte isochrone (10 minutes) des déchèteries de la CAPCA

²⁰ Sur ces communes, les points de collecte desservent à 90% des professionnels et à 10% des particuliers.

²¹ L'ADEME recommande la présence d'une déchèterie à moins de 10 minutes ou 10 km du domicile des administrés.



Carte isodistance (10 km) des déchèteries de la CAPCA

Les zones d'influence montrent bien que :

- Les **2 déchèteries du nord** du territoire (plateau de Vernoux et vallée de l'Eyrieux) sont **nécessaires** pour proposer un service adéquat aux usagers de ces communes, avec également la **possibilité d'utiliser la déchèterie de La Voulte-sur-Rhône**, située en bas de vallée ;
- Le réseau de déchèteries sur le **sud du territoire**, de Veyras jusqu'au Pouzin, est **très resserré** en comparaison au nord du territoire (la limite étant l'Eyrieux).

Le transfert de la gestion des hauts de quai (y compris la mise à disposition du personnel – 7 agents) des déchèteries de Flaviac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas au prestataire de service du MGP a eu lieu au 1^{er} avril 2024.

L'intégralité des déchèteries est **ouverte gratuitement aux particuliers** résidant sur le territoire de la CAPCA, **l'accès étant limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule ayant un PTAC inférieur à 3,5 tonnes**.

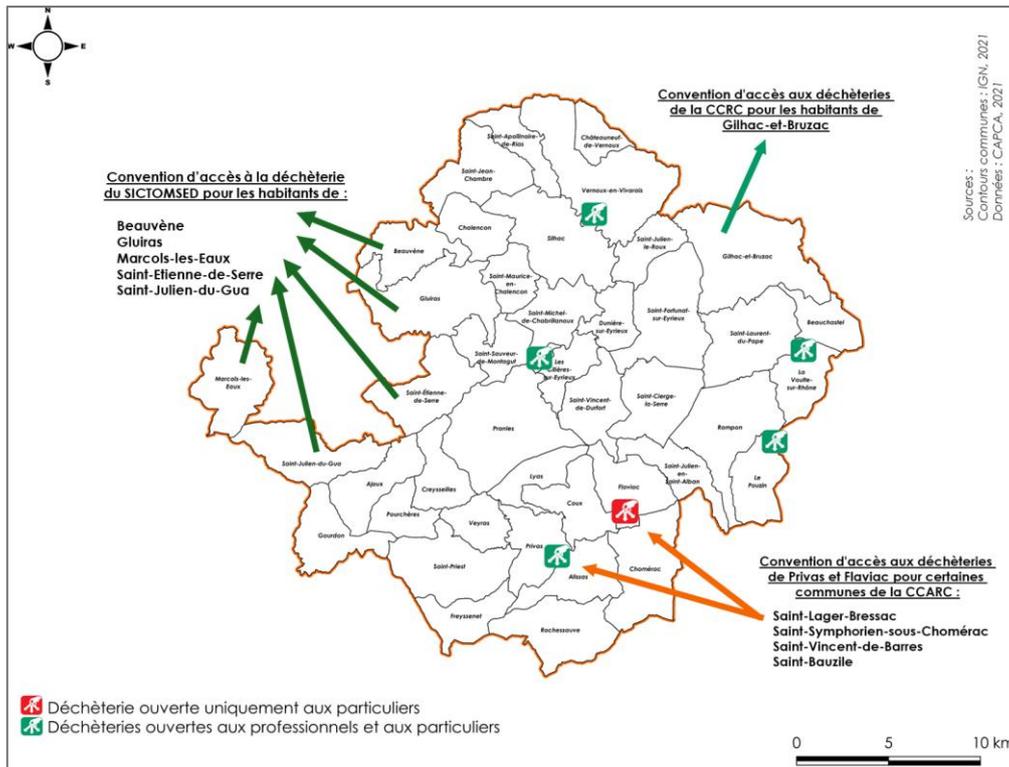
Depuis le 1^{er} janvier 2017, via une convention avec la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC), les habitants des **quartiers du secteur Est de la commune de Gilhac-et-Bruzac** ont **accès aux quatre déchèteries²² de la CCRC** étant donné la proximité avec ce territoire, et l'éloignement géographique des déchèteries de la CAPCA. Les cartes d'accès sont gratuites sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Les conditions financières d'accès modifiées en février 2021 étant arrivées à échéance, une nouvelle convention pour 2022 et 2023 avec actualisation des prix a été approuvée en 2022 (délibération n° 2023-02/22/32).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, via une convention avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (ARC), les communes de **Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Symphorien-sous-Chomérac et Saint-Vincent-de-Barres** ont **accès aux déchèteries de Privas et de Flaviac**, dans les mêmes conditions que les habitants de la CAPCA. Cela représente un peu moins de 3 000 habitants.

L'accès en déchèteries, sauf celle de Flaviac, pour les **professionnels, les associations ou les services techniques municipaux** dont le siège social est situé ou travaillant à titre exceptionnel sur le territoire, est **payant**. Une **convention d'accès** reprenant l'ensemble des conditions techniques et financières est **signée entre les deux parties** (professionnel et CAPCA).

Depuis le 1^{er}/04/2023, les 5 communes adhérant au SICTOMSED ont accès à la déchèterie du Cheylard.

²² Guilhaud Granges, Alboussière, Charmes, Touloud



Au 31/12/2023, les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants : **accueil des particuliers** – **accueil des professionnels**.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Flaviac	Matin	FERME	FERME	9h00 - 12h00	FERME	FERME	8h00 - 12h00
	Après-midi	13h45 - 16h45	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
La Voulte-sur-Rhône	Matin	FERME	8h00 - 12h00				
	Après-midi	14h00 - 17h00					
Le Pouzin	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	8h00 - 13h00
	Après-midi	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Privas	Matin	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	FERME	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	9h00 - 12h00
	Après-midi	13h45 - 17h00					
Saint-Sauveur-de-Montagut	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 16h00
Vernoux-en-Vivarois	Matin	8h00 - 12h00					
	Après-midi	FERME	FERME	14h00 - 17h00	FERME	FERME	14h00 - 17h00

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Flaviac - Professionnels	Matin	FERME	FERME	9h00 - 12h00	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	13h45 - 16h45	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
La Voulte-sur-Rhône - Professionnels	Matin	FERME	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00	FERME
	Après-midi	14h00 - 17h00	FERME				
Le Pouzin - Professionnels	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME	13h30 - 17h30	FERME
Privas - Professionnels	Matin	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	FERME	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00	FERME
	Après-midi	13h45 - 17h00	FERME				
Saint-Sauveur-de-Montagut - Professionnels	Matin	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME
	Après-midi	FERME	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	FERME	FERME
Vernoux-en-Vivarois - Professionnels	Matin	8h00 - 12h00	FERME				
	Après-midi	FERME	FERME	14h00 - 17h00	FERME	14h00 - 17h00	FERME

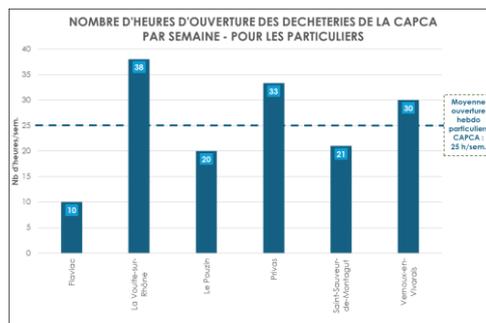
Le dernier dépôt en déchèterie doit avoir lieu 15 minutes avant la fermeture des sites.

A partir de novembre 2023, les horaires d'ouverture des déchèteries de Saint-Sauveur-de-Montagut et de Vernoux-en-Vivarois ont été modifiés.

En **moyenne**, les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont **ouvertes 25 heures/semaine**.

Les **déchèteries complètent la chaîne de gestion et de valorisation des déchets ménagers**, en collectant des **matériaux spécifiques** par leur volume et/ou leur toxicité. **Pour les particuliers**, la **liste des déchets acceptés** dans les déchèteries de la CAPCA est présentée en **ANNEXE 7**.

Pour les professionnels, seuls les encombrants, métaux, papiers/cartons, déchets verts et bois sont acceptés.



Ne sont pas acceptés en déchèteries :

- Les déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères résiduelles) ;
- Les déchets artisanaux et commerciaux autres que ceux précisés ci-dessus ;
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (extincteurs), autres que ceux précisés ci-avant ;
- Les déchets anatomiques ou infectieux (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux – DASRI), les cadavres d'animaux ;
- Les médicaments ;
- Les bouteilles de gaz.

En 2023, le nombre de passages en déchèteries est de **138 252 visites/an**, contre 135 307 passages en 2022, soit une augmentation de **+2% des passages** entre 2022 et 2023.



Nota bene : les nombres de passages durant l'année 2023 n'ont pas tous été comptabilisés.

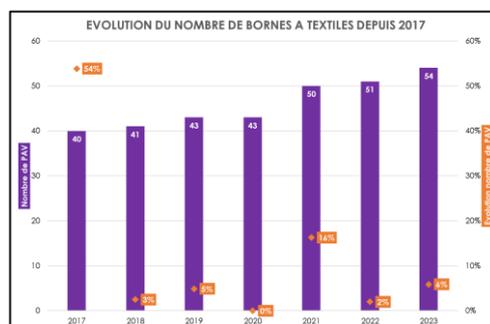
4. Les textiles-linges-chaussures

Pour répondre à la réglementation²³ stipulant que les metteurs sur le marché français des Textiles-Linges-Chaussures (TLC) neufs destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits, l'éco-organisme Eco TLC, devenu désormais Refashion a été créé.

La CAPCA a conventionné avec l'éco-organisme, ce qui lui permet de proposer aux usagers un service de collecte, via des bornes d'apport volontaire réparties sur différents points du territoire, ainsi que l'information nécessaire pour détourner les TLC usagés du flux des Ordures Ménagères résiduelles.

En 2023, 54 bornes à textiles sont installées sur le territoire de la CAPCA, soit **3 bornes de plus par rapport à 2022 (+6%)**.

Le maillage de bornes à textiles pour l'année 2023 est de **1 PAV/791 habitants**, contre 1/1036 hab. en Ardèche (-24%), 1/1414 hab. en Auvergne-Rhône-Alpes (-44%) et 1/1420 hab. en France (-44%). Ainsi, le **réseau de PAV textiles sur la CAPCA est bon** puisqu'en 2023, 1 borne à textiles sur l'Agglo dessert moins d'habitant que les moyennes nationales, ce qui est positif.



Une réorganisation technique avec un renforcement progressif des services proposés aux usagers à poursuivre.

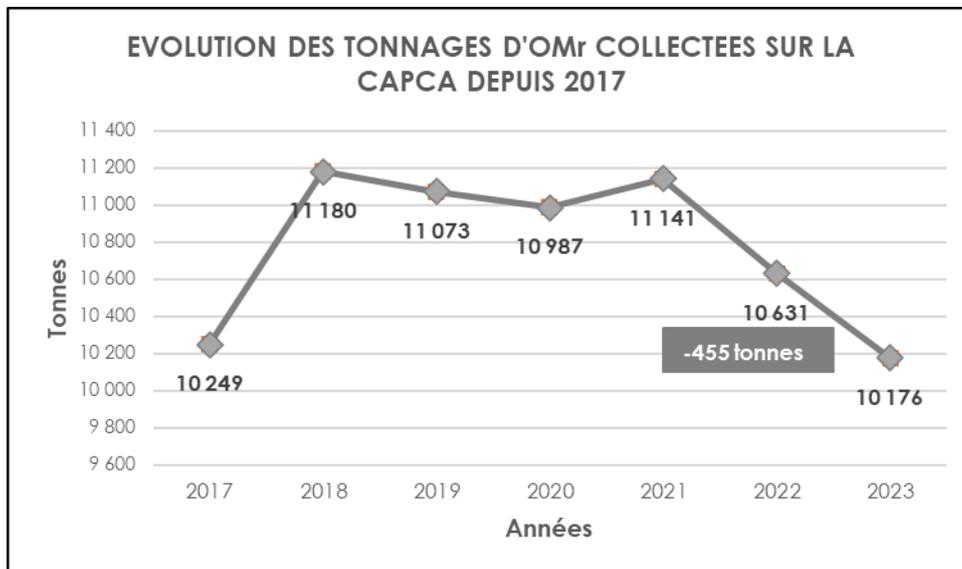
²³ Article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement

CHAPITRE 5 : Bilan des déchets collectés

Les chiffres présentés dans ce chapitre tiennent compte des déchets collectés sur les 37 communes de la CAPCA **et** sur les 5 communes transférées au SICTOMSED. Les ratios de production en kg sont ainsi ramenés à la population municipale légale des 42 communes de la CAPCA, à savoir 43 920 habitants.

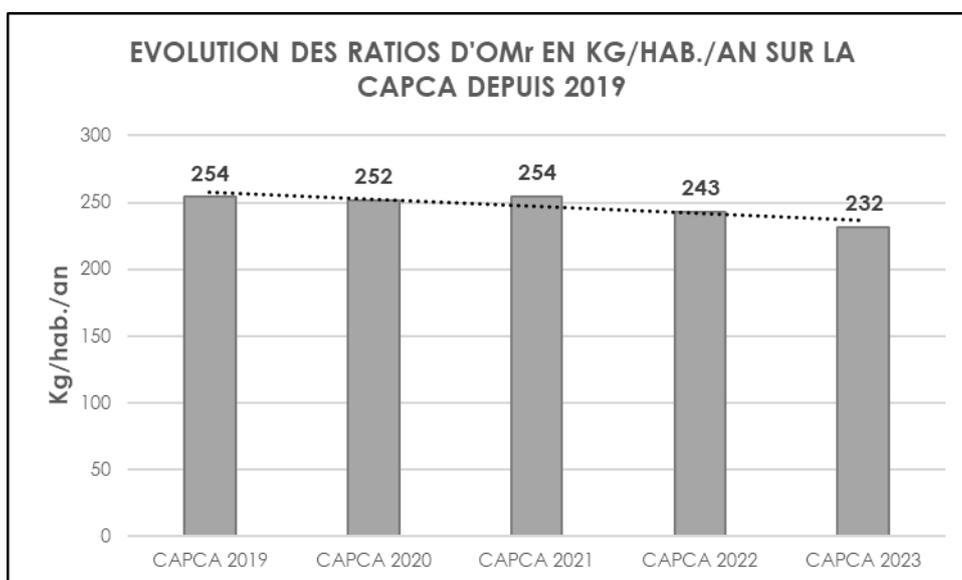
1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

En 2023, **10 176 tonnes d'OMr** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 10 631 tonnes en 2022. Les tonnages d'OMr **diminuent de -4%** par rapport à l'année 2022, soit **-455 tonnes**.



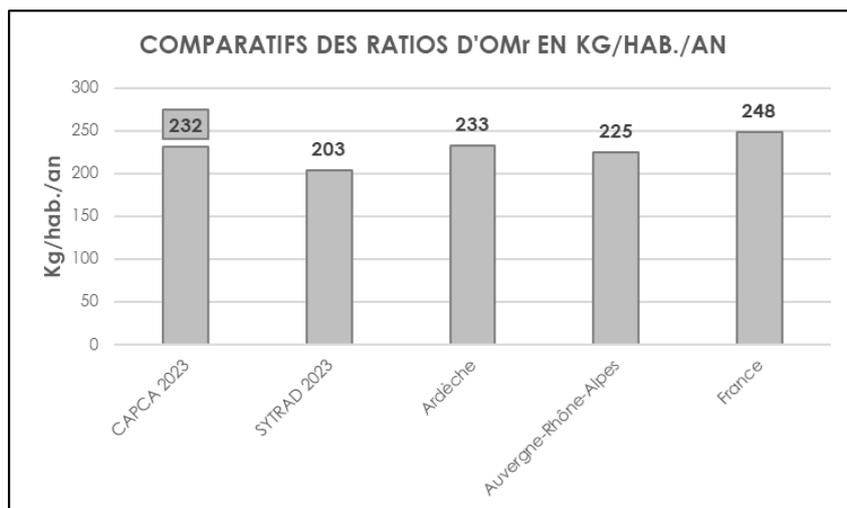
La **tendance à la baisse** observée depuis 2021 **se confirme**.

Ramenés à la population municipale desservie²⁴, la production d'OMr est de **231,7 kg/hab. en 2023**, contre **242,8 kg/hab. en 2022**.



La production d'OMr sur la CAPCA pour 2023 est **en-dessous de la courbe de tendance**.

²⁴ Les populations municipales sont issues du recensement de l'INSEE, légales au 1^{er} janvier 2023.



Comme les années précédentes, la **production d'OMr de la CAPCA pour l'année 2023 reste supérieure aux moyennes** du SYTRAD (+14%), et régionales (+3%). Toutefois, en 2023, la CAPCA a une production d'OMr moindre que celle observée sur le département (-1%) et à l'échelle nationale (-7%).

»» **Une tendance à la baisse des tonnages d'OMr collectés et des ratios par habitant, qui se confirme sur la collectivité, tendance liée à la poursuite du passage au « tout AV ».**

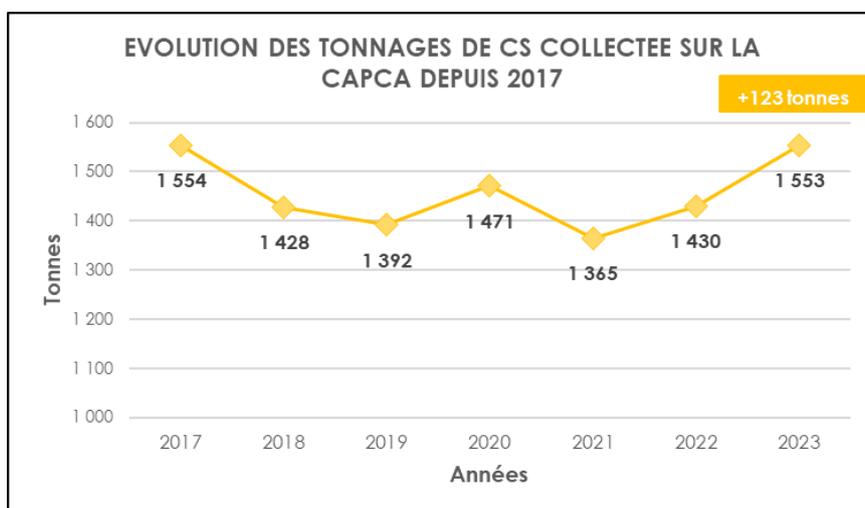
2. Les emballages et papiers en mélange : le multi-matériaux



L'organisation des tournées de collecte (pas de sectorisation géographique possible de janvier à octobre) et les modifications progressives apportées au schéma de collecte pour le tri sélectif sur les différents secteurs en 2022 et 2023 (passage au multi-matériaux dès novembre 2022 sur certaines communes) ne permettent plus de comparaisons avec les moyennes nationales (les résultats proposés ne seront pas représentatifs de la totalité du territoire). Ainsi, à partir de 2022, les résultats de la collecte sélective pour tout le territoire de la CAPCA sont regroupés, pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales.

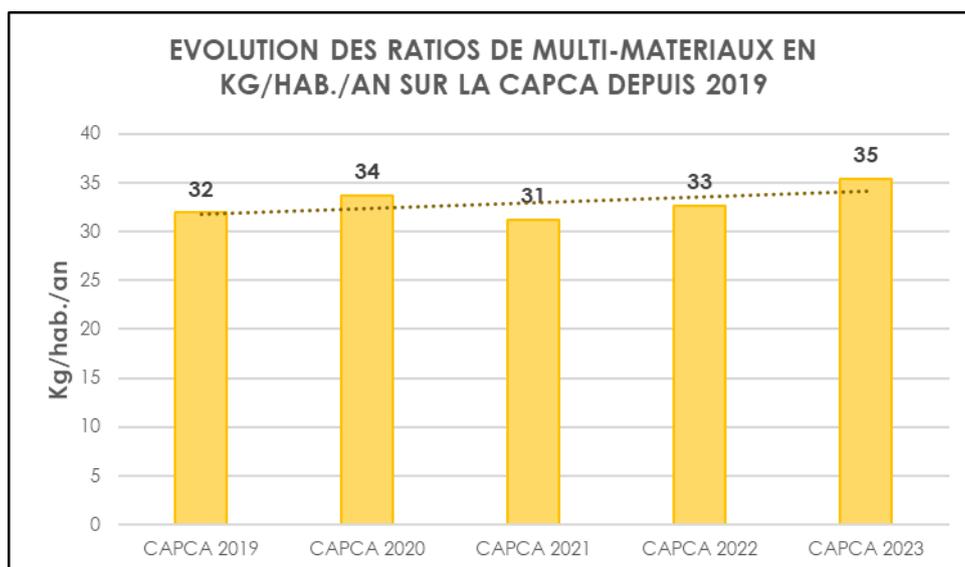
Tonnages et ratios de tri sélectif :

En 2023, **1 553 tonnes d'emballages et de papiers-cartons en mélange** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 1 430 tonnes en 2022. Les tonnages **augmentent de +9%** par rapport à l'année 2021, soit **+123 tonnes**.

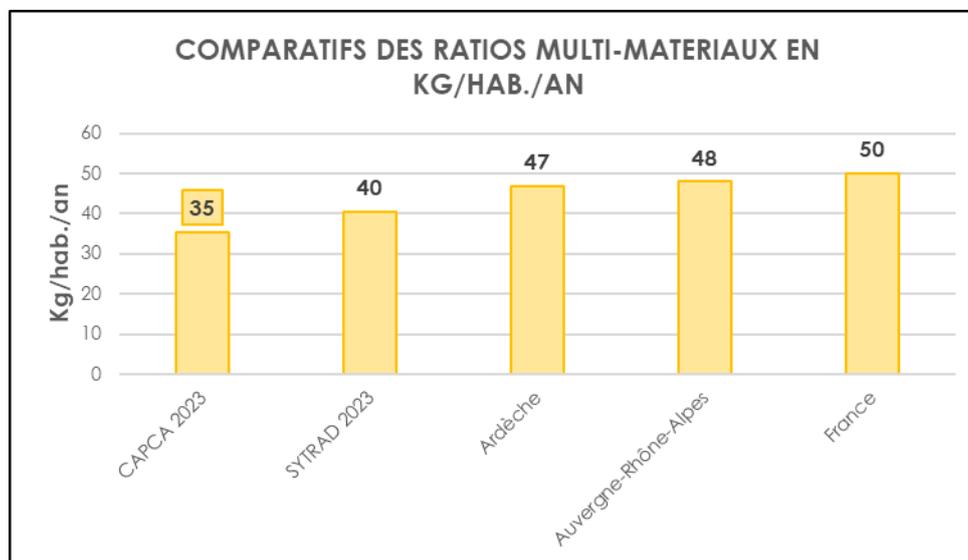


La **tendance à la hausse** observée depuis 2021 **se confirme**.

Ramenés à la population municipale desservie, la production de multi-matériaux est de **35,4 kg/hab. en 2023**, contre **32,7 kg/hab. en 2022**.



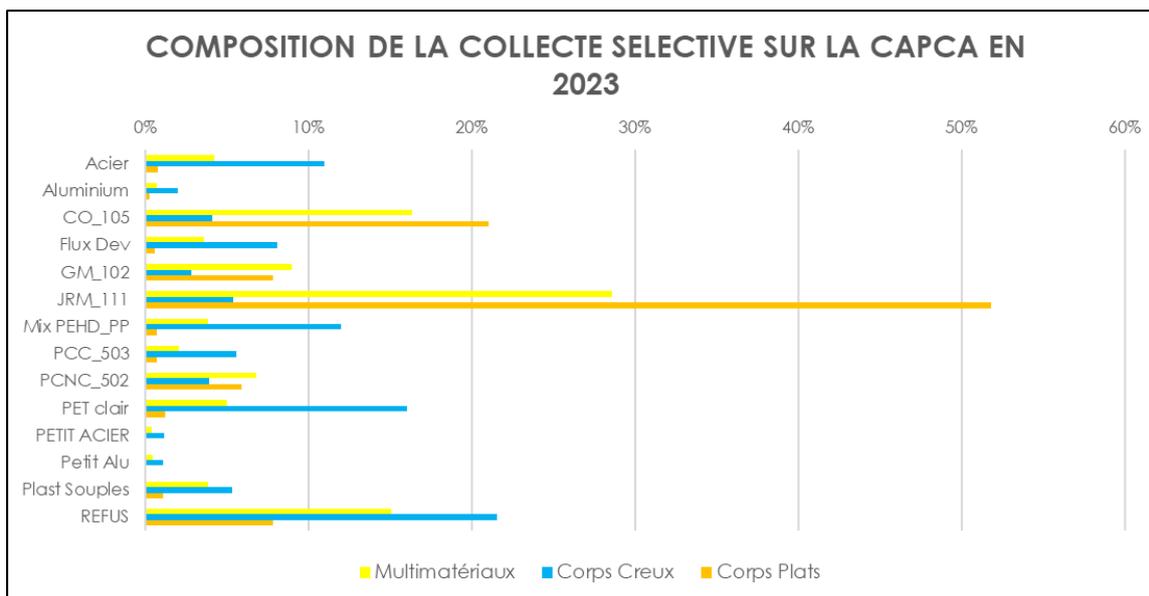
La production de multi-matériaux sur la CAPCA pour 2023 est **au-dessus de la courbe de tendance**.



La **production de multi-matériaux de la CAPCA pour l'année 2023 est inférieure aux moyennes** : SYTRAD (-12%), départementales (-31%), régionales (-32%) et nationales (-35%).

Composition du gisement de collecte sélective :

La réalisation de **caractérisations dites « en entrée de centre de tri » permet de définir le contenu des collectes sélectives** (Corps Creux, Corps Plats et Multi-Matériaux) par matériaux recyclables.



Les matériaux les plus présents dans le flux multi-matériaux sont les journaux-revues-magazines (29%) et le carton ondulé (16%). Viennent ensuite les 15% de refus de tri. Les plastiques représentent quant à eux 13% du flux multi-matériaux, les aciers et alu 6%.

Pour les corps plats, on retrouve 52% de journaux-revues-magazines (matériaux le plus lourd), puis 21% de cartons ondulés, 8% de « gros de magasin » et de refus de tri.

Pour les corps creux, on trouve 33% de plastiques, puis 22% de refus de tri, et 15% de métaux (aciers / alu).

Taux de refus du tri sélectif :



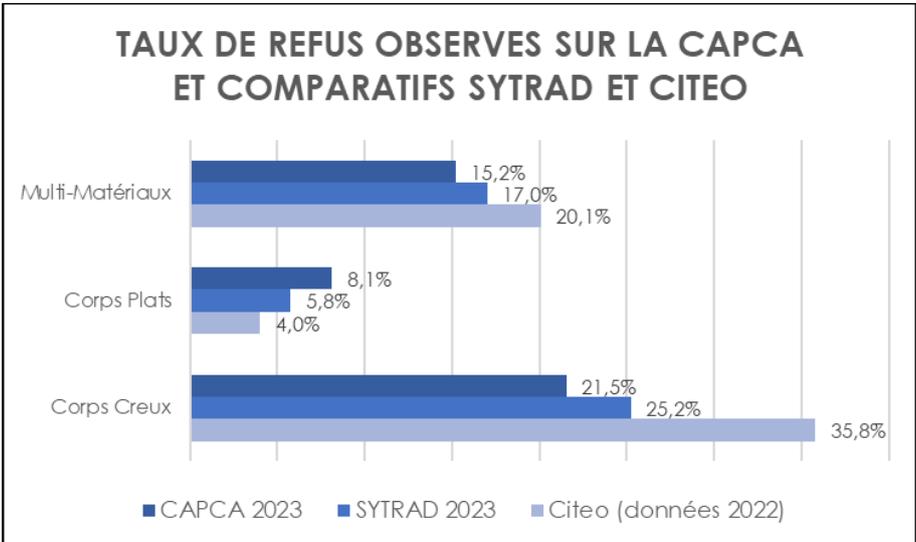
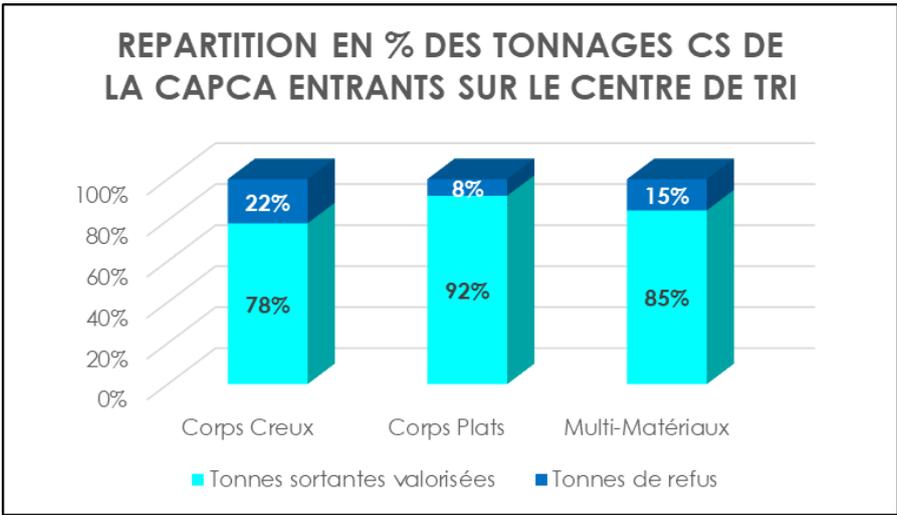
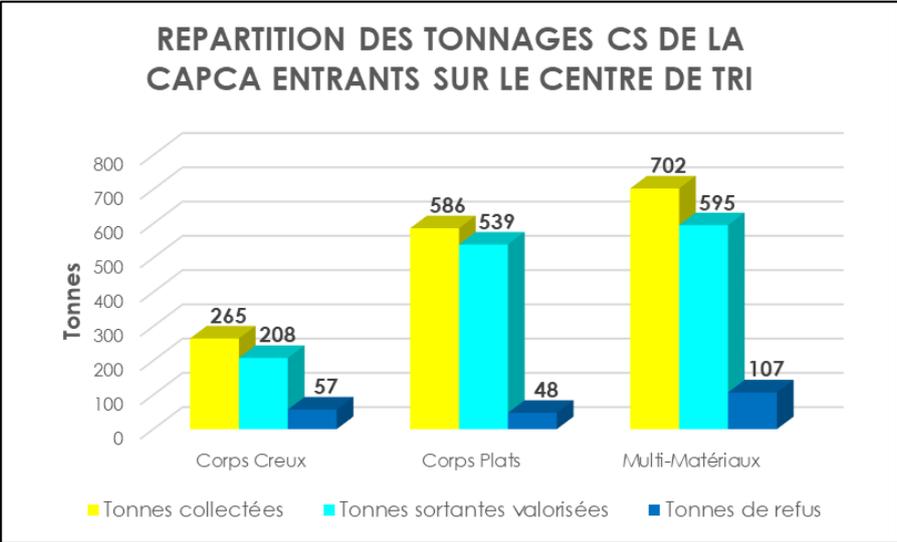
Le taux de refus correspond à la **fraction de déchets non conformes au process de tri** des collectes sélectives.

En 2023, le taux de refus pour les **Corps Creux sur la CAPCA est de 21,5%**, contre 24,5% en 2022. La quantité de refus issus des corps creux s'élève à 57,02 tonnes.

Le taux de refus 2023 des **Corps Plats sur la CAPCA est de 8,1%**, contre 5,9% en 2022. La quantité de refus issus des corps plats est de 47,53 tonnes.

Le taux de refus 2023 du Multi-Matériaux sur la CAPCA (hors les 5 communes transférées au SICTOMSED) est de 15,1%, contre 22,7% en 2022. La quantité de refus issus du multi-matériaux est de 98,54 tonnes. Sur les communes collectées par le SICTOMSED, le taux de refus du multi-matériaux est de 17,2%, soit 8,51 tonnes.

Ainsi, pour le **Multi-Matériaux**, le **taux de refus moyen pondéré est de 15,2%**, soit 107 tonnes.



Les **taux de refus du multi-matériaux et des corps creux** collectés en apport volontaire sur la CAPCA en 2023 sont **inférieurs aux moyennes observées à l'échelle du SYTRAD** (-11% pour le multi-matériaux et -15% pour les CC) **et aux moyennes nationales Citeo**²⁵ (-24% pour le multi et -40% pour les CC).

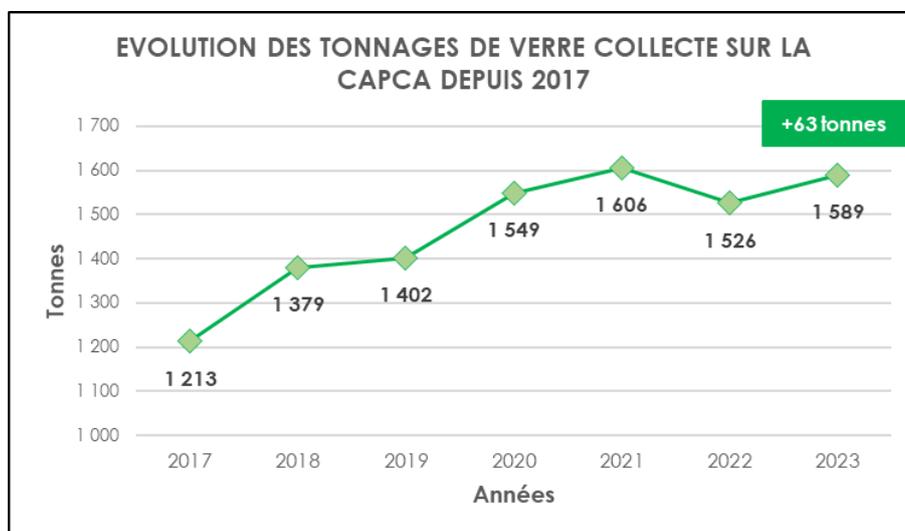
A l'inverse, le **taux de refus des corps plats** collectés en apport volontaire sur la CAPCA en 2023 est **supérieur aux moyennes observées à l'échelle du SYTRAD** (+41%) et bien plus **largement supérieur à la moyenne nationale Citeo** (+103%).

Le taux de refus des Corps Plats collectés en AV sur le territoire de la CAPCA durant l'année 2023, à 8,1%, **correspond plus à la moyenne Citeo des corps plats** (ou fibreux) **collectés en porte-à-porte**.

»» **Une augmentation des tonnages de Collecte Sélective observée à l'échelle du territoire et une progression du ratio à l'habitant, qui laissent entrevoir les impacts positifs de la densification des colonnes de tri et de la simplification progressive du geste de tri. Une diminution des taux de refus à poursuivre, grâce à une communication accrue : « Trier, c'est bien ; bien trier, c'est mieux ! ».**

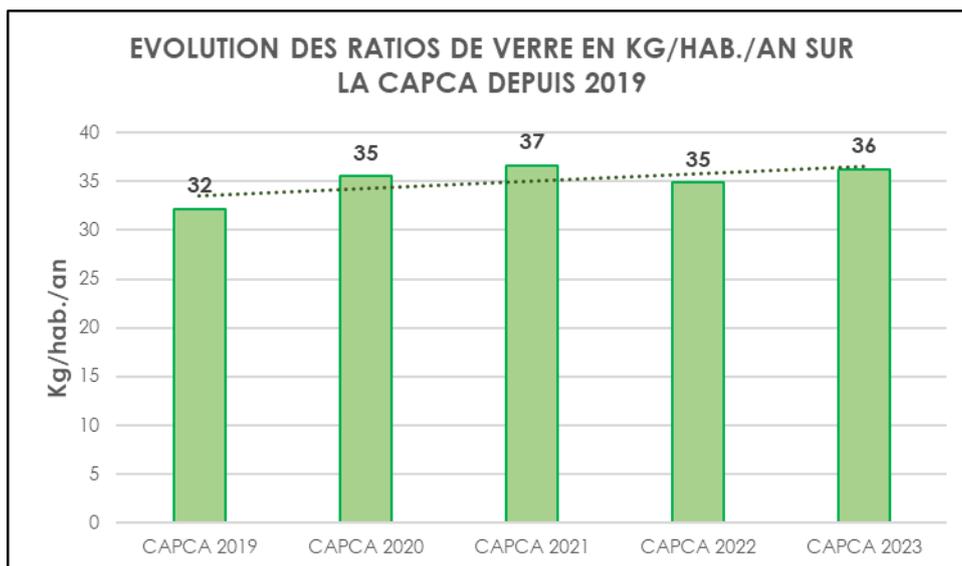
3. Le verre

En 2023, **1 589 tonnes de verre** ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 1 526 tonnes en 2022. Les tonnages de verre **augmentent de +4%** par rapport à l'année 2022, soit **+63 tonnes**.

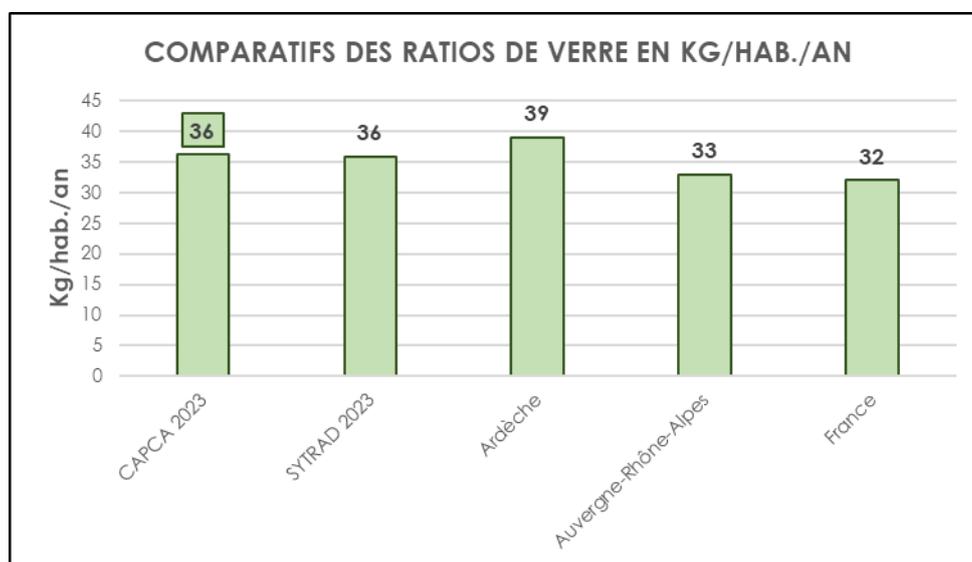


Ramenés à la population municipale desservie, la production de verre est de **36,2 kg/hab. en 2023**, contre **34,8 kg/hab. en 2022**.

²⁵ Sur les Corps Creux, Corps Plats et Multi-Matériaux collectés en Apport Volontaire pour le milieu mixte-rural (source : Citeo 2022 – données 2023 non encore connues).



La production de verre sur la CAPCA pour 2023 est **très légèrement en-dessous de la courbe de tendance**.

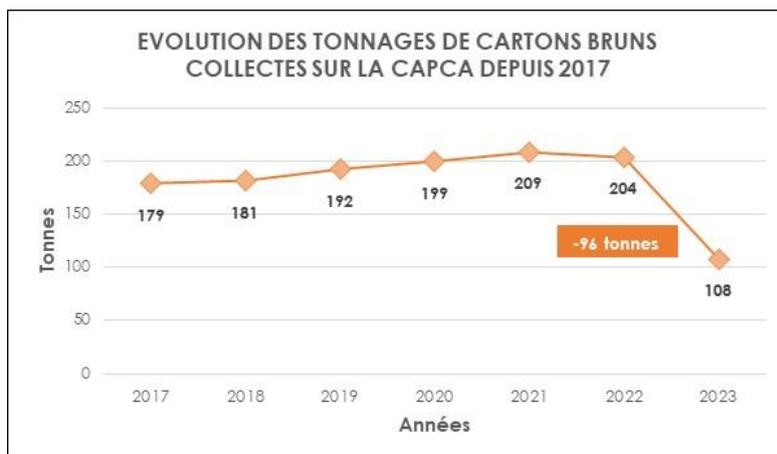


La **production de verre de la CAPCA pour l'année 2023 reste supérieure aux moyennes** du SYTRAD (+1%), régionales (+6%) et nationales (+9%). Toutefois, en 2023, la CAPCA a une production de verre moindre que celle observée sur le département (-11%).

» **Une augmentation des tonnages de verre collecté et du ratio par habitant observée à l'échelle du territoire, à pérenniser : le verre se recycle à l'infini.**

4. Les cartons bruns

En 2023, **108 tonnes de cartons bruns des ménages et des professionnels** (hors cartons collectés en déchèteries) ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 204 tonnes en 2022. Les tonnages de cartons bruns **diminuent de -47%** par rapport à l'année 2022, soit -96 tonnes.



La répartition des cartons bruns en entrée des sites de traitement n'est pas tout à fait la même qu'en 2022, d'où la forte variation par rapport à l'année précédente.



A noter que les cartons des professionnels collectés sur le secteur de Privas (collecte du jeudi matin) sont triés en tant que Corps Plats au CDT du SYTRAD et ne sont donc pas comptabilisés ici.

L'année 2023 pose les bases de la réorganisation sectorielle du service aux usagers, avec le déploiement des collectes des cartons bruns des ménages en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, les évolutions des tonnages seront plus probants en 2024.

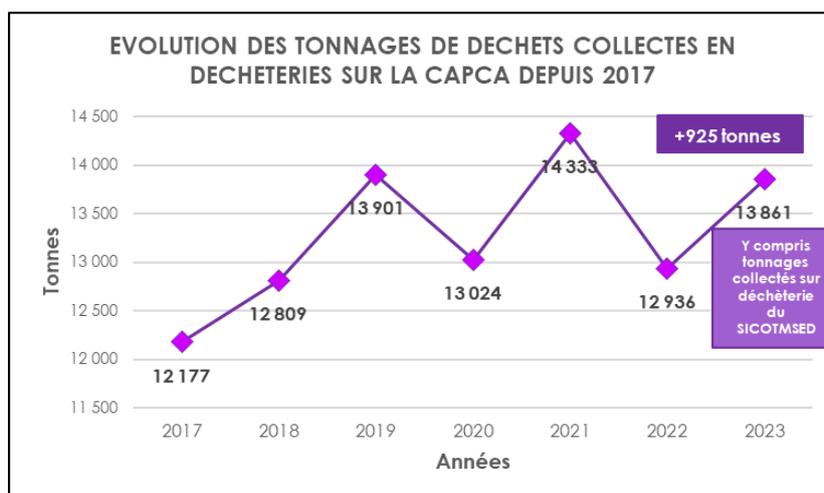
» **Une diminution des tonnages de cartons observée à l'échelle du territoire, à surveiller car il s'agit d'un service en cours d'évolution avec notamment la mise en place progressive de colonnes d'apport volontaire et la suppression des collectes en « porte-à-porte » des professionnels en 2024 au profit de l'apport volontaire.**

5. Les déchèteries

En 2023, **13 861 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries** sur le territoire de la CAPCA, contre 12 936 tonnes en 2022. Les tonnages collectés en déchèteries **augmentent de +7%** par rapport à l'année 2022, soit +925 tonnes.

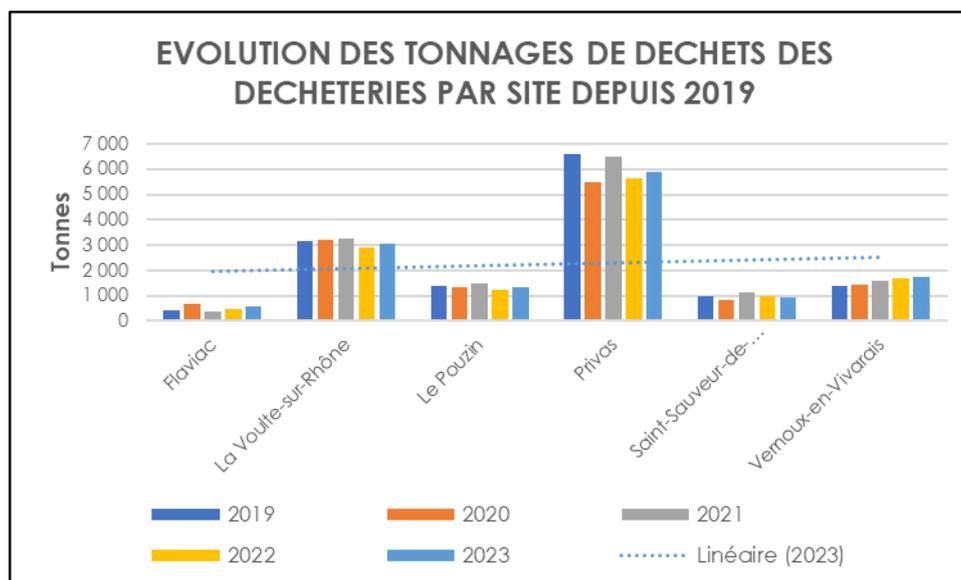


Ici, les tonnages apportés sur la déchèterie du Cheylard, gérée par le SICTOMSED, ont été comptabilisés dans le tonnage total. Dans la suite du paragraphe, seuls les tonnages collectés sur les 6 déchèteries gérées par la CAPCA sont analysés.



Les tonnages totaux collectés sur chaque déchèterie gérée par la CAPCA sont présentés ci-dessous.

Déchèteries	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2022/2023
Flaviac	404,43	684,20	359,42	460,32	585,32	27%
La Voulte-sur-Rhône	3 173,95	3 192,06	3 256,43	2 886,96	3 037,51	5%
Le Pouzin	1 368,35	1 360,21	1 493,56	1 260,12	1 312,64	4%
Privas	6 572,72	5 491,10	6 516,16	5 649,93	5 874,03	4%
Saint-Sauveur-de-Montagut	1 004,81	864,86	1 111,87	1 005,65	933,91	-7%
Vernoux-en-Vivarais	1 377,19	1 431,60	1 595,23	1 673,31	1 719,06	3%
TOTAL CAPCA	13 901,45	13 024,02	14 332,67	12 936,28	13 462,46	4%



Seule la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut a vu ses tonnages diminuer entre 2022 et 2023, pouvant peut-être s'expliquer par un « transfert » de tonnage vers la déchèterie du Cheylard pour les habitants des 5 communes transférées au SICTOMSED.

A l'inverse, les tonnages collectés sur les cinq autres déchèteries ont augmenté : +5% à La Voulte-sur-Rhône, +4% au Pouzin, +4% à Privas et +3% à Vernoux-en-Vivarais, entre 2022 et 2023.

L'augmentation la plus forte est enregistrée à la déchèterie de Flaviac qui a vu ses tonnages accroître de +27% par rapport à 2022.

L'analyse par site met en exergue que les tonnages collectés sur les sites de Privas et La Voulte-sur-Rhône, sont au-dessus de la courbe de tendance 2023, les autres déchèteries étant quant à elle positionnées en-dessous de la courbe de tendance 2023, voire très en-dessous pour les déchèteries de Flaviac et de Saint-Sauveur-de-Montagut.

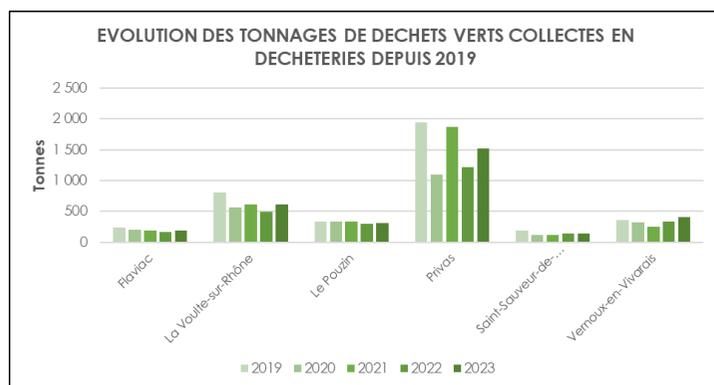
Les tonnages détaillés par flux et par site pour l'année 2023 sont présentés ci-après. Les tonnages collectés sur la déchèterie du Cheylard, gérée par le SICTOMSED, au prorata des habitants concernés, sont indiqués à titre indicatif.

	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	Métaux	Cartons	Mobilier	DEEE	DDS (filière EcoDDS)*	DDS (hors filière EcoDDS - prestation de service)	Polystyrène	Amiante	Fenêtres	TOTAL
Flaviac	185,67	95,90	224,56	0,00	28,68	23,72	0,00	23,88	0,00	2,28	0,63	0,00		585,32
La Voulte-sur-Rhône	617,41	812,75	523,24	351,80	153,26	139,30	282,98	110,24	12,19	15,45	4,12	14,76		3 037,51
Le Pouzin	315,38	301,85	278,28	164,34	54,96	48,84	94,98	32,53	4,86	15,37	1,25	0,00		1 312,64
Privas	1 518,47	1 408,85	1 054,36	626,46	275,88	208,94	472,18	195,64	24,82	53,51	6,15	28,77		5 874,03
Saint-Sauveur-de-Montagut	142,75	183,23	388,50	57,94	46,04	75,24	0,00	22,20	4,08	5,33	0,96	7,64		933,91
Vernoux-en-Vivaraïs	403,08	327,82	452,92	210,12	96,98	100,40	57,50	39,45	0,46	29,92	0,41	0,00		1 719,06
TOTAL CAPCA	3 182,76	3 130,40	2 921,86	1 410,66	655,80	596,44	907,64	423,93	46,41	121,86	13,52	51,17	0,00	13 462,46
Le Cheylard (SICTOMSED, part CAPCA)	61,63	119,17	57,62	57,28	26,20	14,02	26,12	14,98	4,28	9,30	0,84	1,36	6,02	398,82

Détail des tonnages de DEEE et DDS (filière Eco DDS et filière hors Eco DDS) :

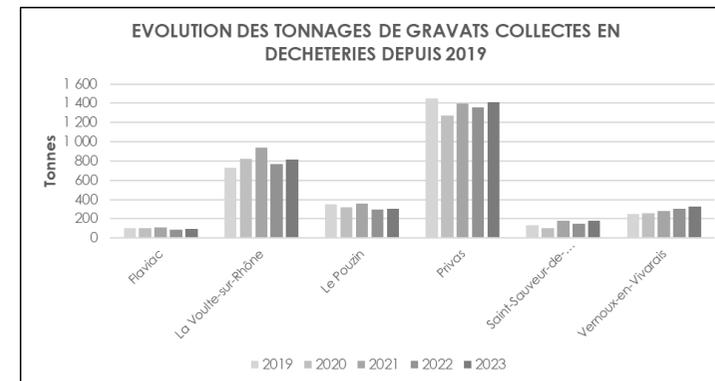
	Huiles moteur usées	Gros appareil "blanc" (GEHf)	Gros appareil de prod. froid (GEF)	Petit électroménager hors d'usage (PAM)	Ecrans, dont appareils à tubes cathodiques	Batteries usagées	Corps gras (huiles végétales)	Petits déchets chimiques en mélange (filière Eco DDS)	Petits déchets chimiques en mélange (hors Eco DDS)	Piles et accumulateurs	Tubes fluorescents (lampes-néons)	Pneumatiques hors d'usage	Radios	Laine de verre
	DDS (filière hors EcoDDS)	DEEE				DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)	DDS (filière hors EcoDDS)
Flaviac	2,07	10,73	4,88	6,66	1,61	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
La Voulte-sur-Rhône	4,32	35,31	23,92	43,12	7,90	0,00	0,96	12,19	8,41	1,00	0,62	0,00	0,14	
Le Pouzin	1,89	14,51	8,32	7,40	2,31	0,00	0,46	4,86	2,63	0,22	0,26	9,91	0,00	
Privas	10,44	78,92	42,02	57,94	16,76	4,07	1,90	24,82	12,80	1,79	0,73	21,59	0,19	
Saint-Sauveur-de-Montagut	0,72	5,12	10,20	5,73	1,15	0,00	0,78	4,08	2,75	0,52	0,38	0,00	0,18	
Vernoux-en-Vivaraïs	1,44	15,81	10,67	9,83	3,14	0,00	0,39	0,46	0,36	0,30	0,00	27,43	0,00	
TOTAL CAPCA	20,88	160,40	100,00	130,67	32,86	4,07	4,70	46,41	26,95	3,83	1,99	58,93	0,51	0,00
Le Cheylard (SICTOMSED, part CAPCA)	1,05					0,47	0,16	0,00	0,02	0,15	0,11	3,92	0,00	3,42

L'évolution des tonnages collectés depuis 2019 sur chaque déchèterie gérée par la CAPCA pour les principaux flux (déchets verts, gravats, encombrants, bois, métaux, cartons, mobilier, DEEE) est présentée ci-dessous. Pour rappel, au global, on observe une **augmentation de +4% des tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2023**, par rapport à 2022.

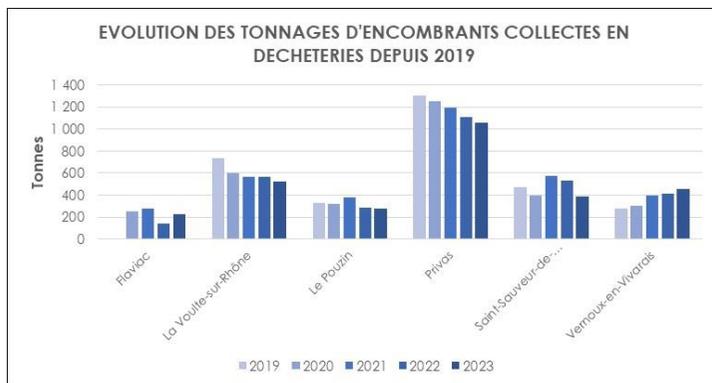


Entre 2022 et 2023, les tonnages de déchets verts augmentent sur tous les sites, contrairement à la tendance observée entre 2021 et 2022.

Entre 2022 et 2023, les tonnages de gravats augmentent sur tous les sites, contrairement à la tendance observée entre 2021 et 2022.

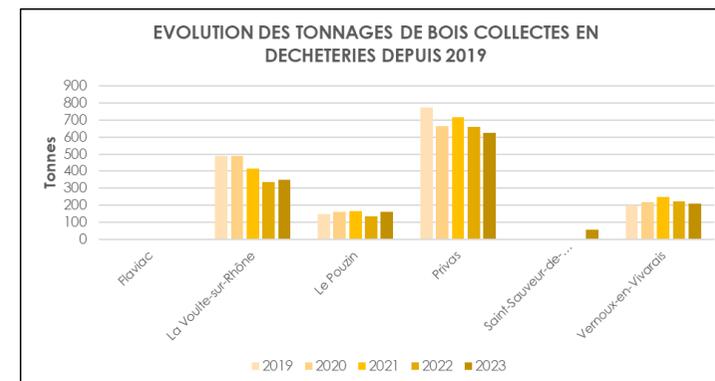


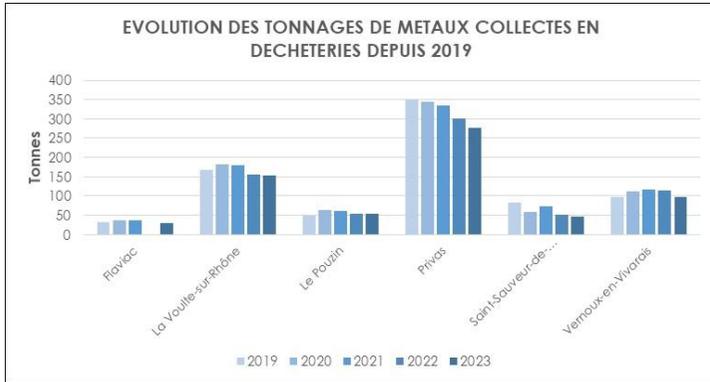
Entre 2022 et 2023, les tonnages d'encombrants diminuent sur tous les sites, sauf à Flaviac et à Vernoux-en-Vivarais. Ce flux est à mettre en corrélation avec les flux bois et mobilier. Sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut, la forte baisse des tonnages d'encombrants (-27%) est liée à la mise en place d'une benne à bois à partir du mois d'août 2023.



Les encombrants représentent le flux collecté en déchèterie qui coûte le plus cher. La baisse des tonnages de ce flux entrant en déchèterie est positive mais reste toutefois limitée face à l'augmentation encore à venir du coût de la TGAP (52 €/HT/tonne en 2023, 59 €/HT/tonne en 2024, 65 €/HT/tonne à partir de 2025).

Le bois n'est pas collecté dans toutes les déchèteries. A fin 2023, seule la déchèterie de Flaviac ne dispose de ce service (rappelons que les tonnages d'encombrants ont fortement augmenté entre 2022 et 2023 : +56%). Il a été mis en place en août 2023 sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut. Les variations des tonnages de bois entre 2022 et 2023 sont plus mitigés que pour les autres flux : diminution sur les déchèteries de Privas et de Vernoux-en-Vivarais, et augmentation sur les déchèteries de La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin.

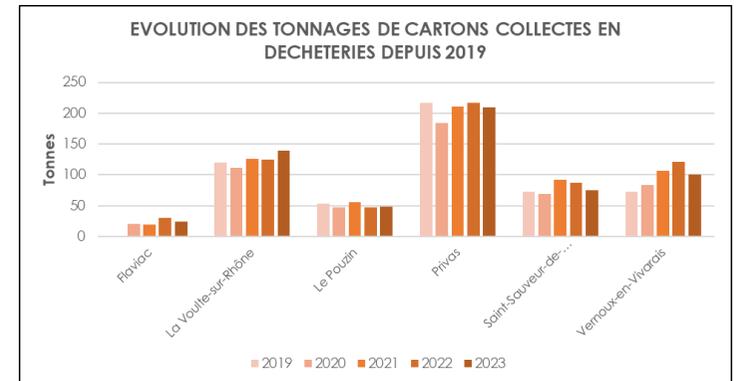


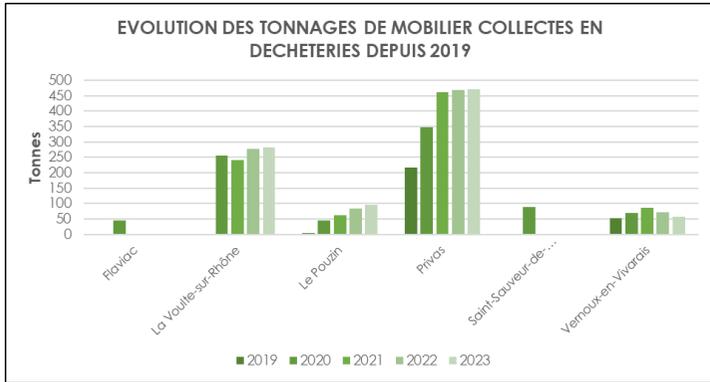


Entre 2022 et 2023, les tonnages de métaux diminuent sur tous les sites, sauf sur la déchèterie du Pouzin. Cette baisse globale risque d'avoir un impact sur les recettes perçues par la collectivité pour la revente de ce matériau.

Les évolutions entre 2022 et 2023 des tonnages de cartons collectés en déchèteries sont plus variables : ils diminuent à Flaviac, Privas, Saint-Sauveur-de-Montagut et Vernoux-en-Vivarais, mais augmentent sur les sites de La Voulte-sur-Rhône et du Pouzin.

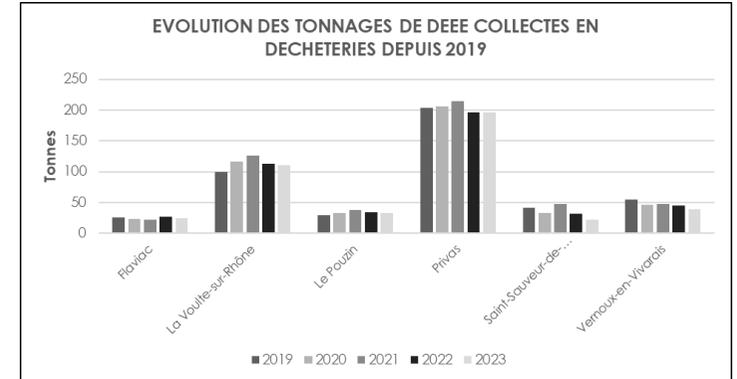
Les tonnages collectés dans le cadre du déploiement progressif des colonnes d'apport volontaire de cartons pour les ménages et les professionnels sera à mettre en corrélation avec les tonnages de cartons collectés en déchèteries pour les années à venir.



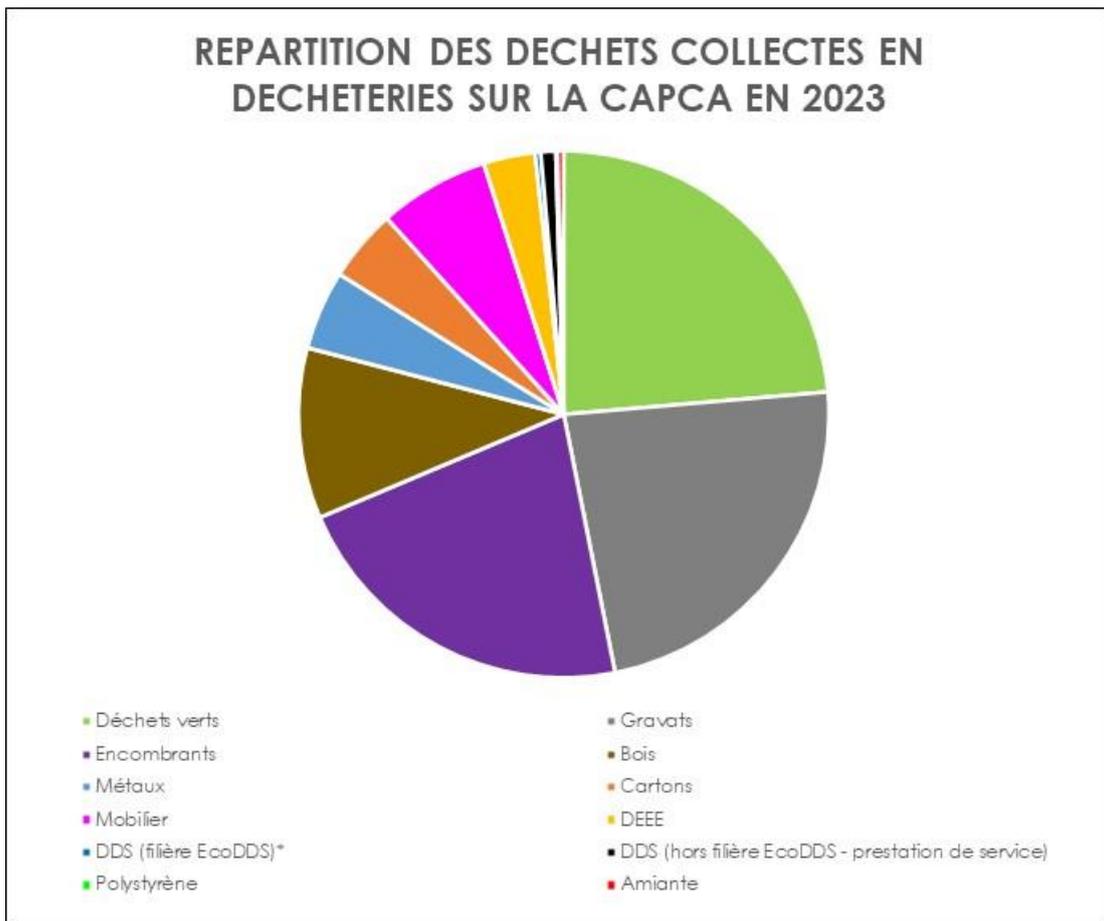


Le mobilier, qui fait l'objet d'une filière REP, n'est pas (plus) collecté dans toutes les déchèteries : Flaviac et Saint-Sauveur-de-Montagut ne sont pas desservis par ce service. Entre 2022 et 2023, les tonnages de mobilier diminuent à Vernoux-en-Vivarais, mais augmentent sur les autres sites (La Voult-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas), comme entre 2021 et 2022.

Les DEEE font aussi déjà l'objet d'une filière REP. Entre 2022 et 2023, les tonnages de DEEE diminuent sur tous les sites, sauf à Privas (tonnages iso).

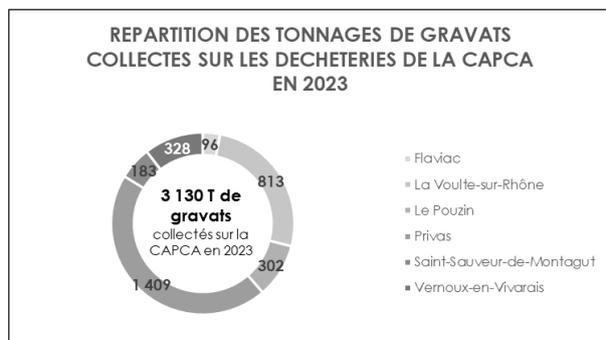
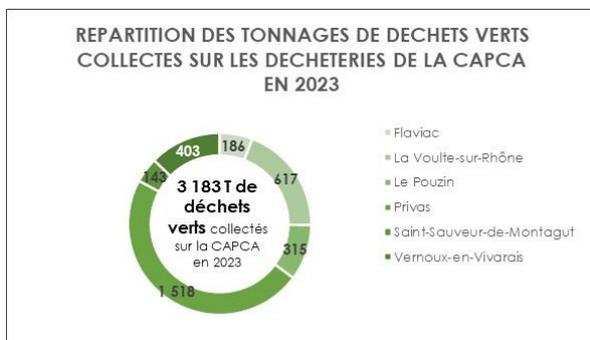


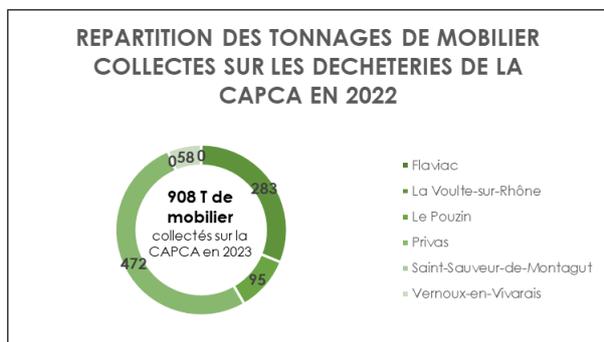
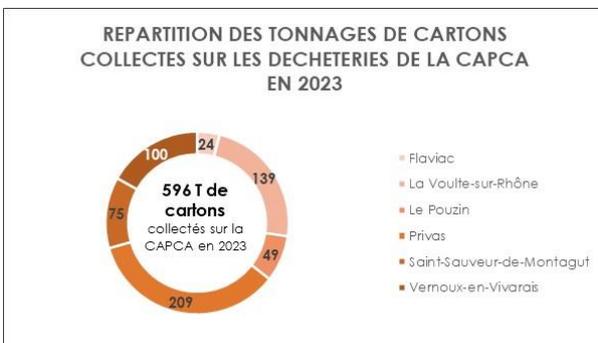
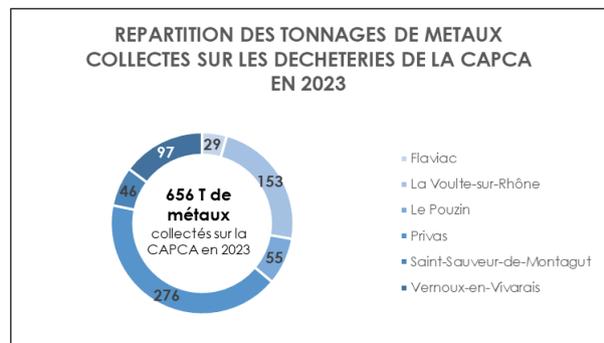
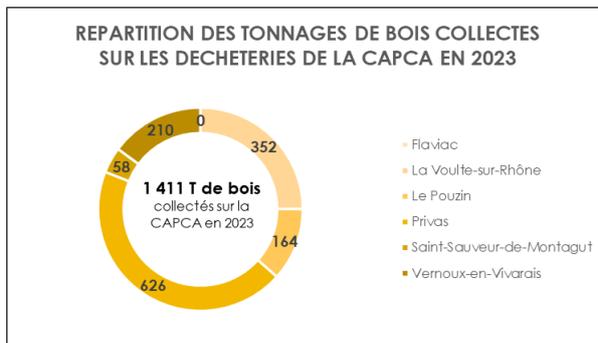
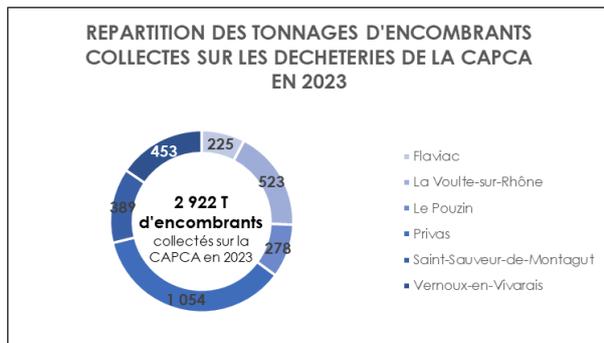
La répartition globale (à l'échelle de la CAPCA) des tonnages pour chaque flux sur l'année 2023 est présentée ci-dessous.



En 2023, les déchets verts représentent 24% du gisement, devant les gravats 23%, les encombrants 22% et le bois 10%. Cette tendance est légèrement différente par rapport à 2022, puisqu'en 2021, les encombrants représentaient la plus forte part du gisement collecté en déchèteries (24%).

Afin d'avoir une vue encore plus représentative des collectes réalisées en déchèteries, la répartition des principaux flux (déchets verts, gravats, encombrants, bois, métaux, cartons, mobilier, DEEE) par déchèterie est présentée ci-dessous.





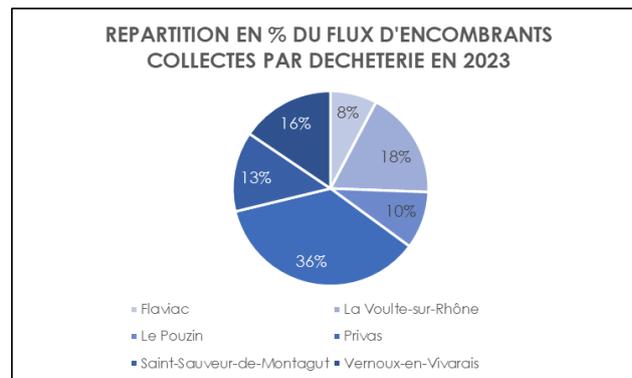
Pour les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier et les DEEE, la déchèterie de Privas accueille plus de 40% des tonnages de ces matériaux : de 42% pour les métaux à 52% pour le mobilier. Ces chiffres sont cohérent par rapport à la taille de la déchèterie, de l'accessibilité du site (organisation des quais, accueil des professionnels via pesée sur le pont bascule, etc.), de la population drainée dans la zone de chalandise et des amplitudes d'horaires d'ouverture.

Par contre, pour les encombrants et les cartons, les tonnages collectés sur la déchèterie de Privas représentent seulement un peu plus du 1/3 du gisement collectés sur l'ensemble des sites.

Pour les encombrants, la répartition du flux collectés par déchèterie est la suivante :

- Privas, avec 36% du tonnage 2023 ;
- Puis La Voulte-sur-Rhône, avec 18% du tonnage 2023 ;
- Et enfin Vernoux-en-Vivarais, avec 16% du tonnage 2023.

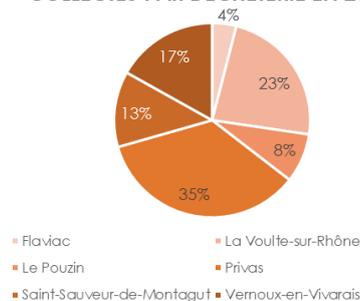
L'ajout de la benne a bois sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut en août 2023 a permis de « rééquilibrer » les tonnages d'encombrants collectés par site (notamment par rapport à l'organisation et l'accessibilité) par rapport à l'année dernière. L'évolution des tonnages d'encombrants sera à surveiller l'année prochaine.



Pour les cartons, la déchèterie de Privas permet de collecter 35% du gisement, puis 23% du gisement est collecté à La Voulte-sur-Rhône et 17% à Vernoux-en-Vivarais. Il est important de noter que sur le Secteur du Moyen Eyrieux, sur lequel se trouve la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut, des services complémentaires à la collecte des cartons en déchèteries sont proposés aux usagers et notamment la collecte en apport volontaire dans des bornes spécifiques (cf. photo ci-contre).

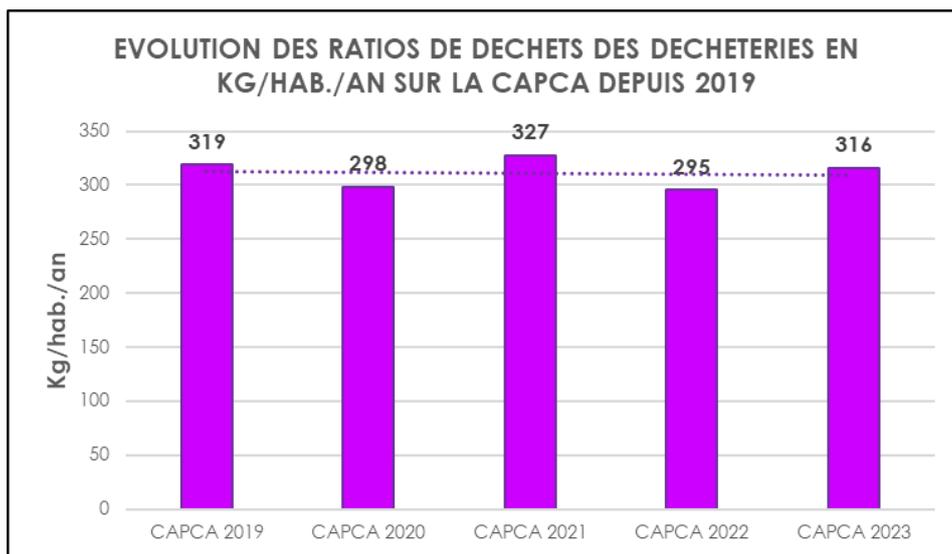


REPARTITION EN % DU FLUX DE CARTONS COLLECTES PAR DECHETERIE EN 2023

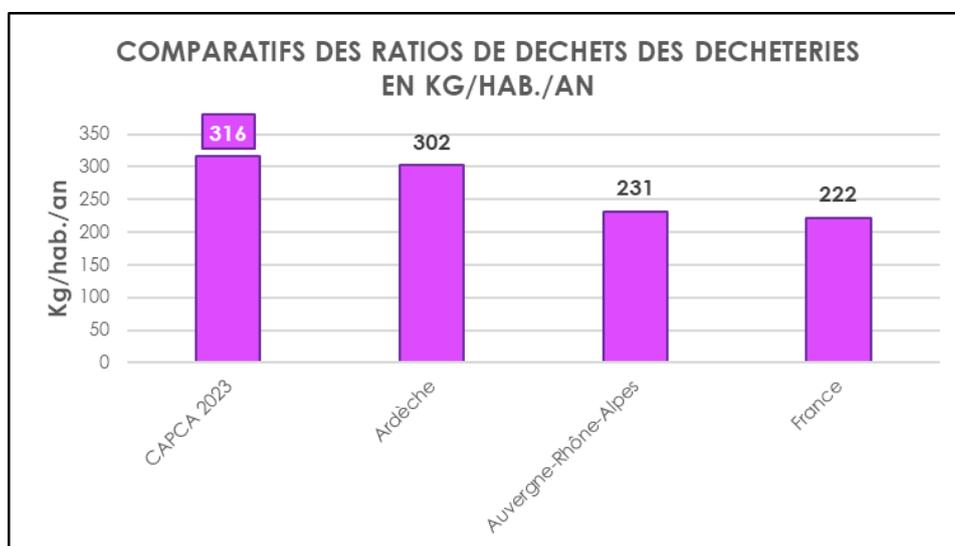


Pour rappel, les tonnages collectés via les bennes à cartons disposées sur 3 communes²⁶ du secteur du Moyen Eyrieux sont comptabilisés dans le tonnage « déchèterie » puisque gérées par le biais du même marché public).

Ramenés à la population municipale desservie, la production de déchets collectés en déchèteries est de **315,6 kg/hab. en 2023**, contre **295,4 kg/hab. en 2022**.



La production de déchets des déchèteries sur la CAPCA pour 2023 est légèrement **au-dessus de la courbe de tendance**.



²⁶ Marcols-les-Eaux jusqu'au 28/02/2023, Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Sauveur-de-Montagut jusqu'en février 2024

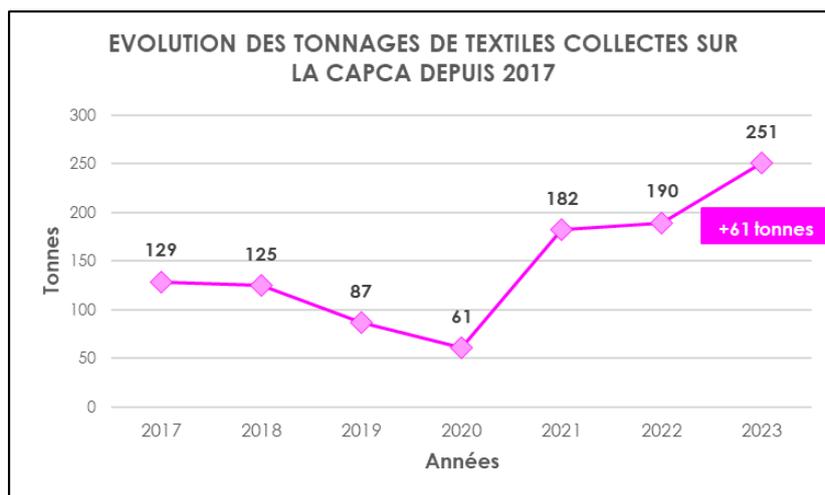
La production de déchets collectés en déchèteries sur la CAPCA pour l'année 2023 est supérieure aux moyennes : départementale (+5%), régionales (+37%) et nationales²⁷ (+42%).

Ce ratio plus élevé que les moyennes nationales peut notamment s'expliquer par le fait que les déchèteries de la CAPCA sont d'une part **accessibles aux professionnels**, ce qui n'est pas forcément le cas sur l'ensemble du territoire national, et d'autre part, **ne disposent pas, à date, d'un contrôle d'accès**.

»» Une augmentation des tonnages collectés en déchèteries observée à l'échelle du territoire, avec notamment la mise en place de nouveaux services sur la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut. Une réorganisation plus globale sur ce site est envisagée, avec le lancement courant 2024 d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site.

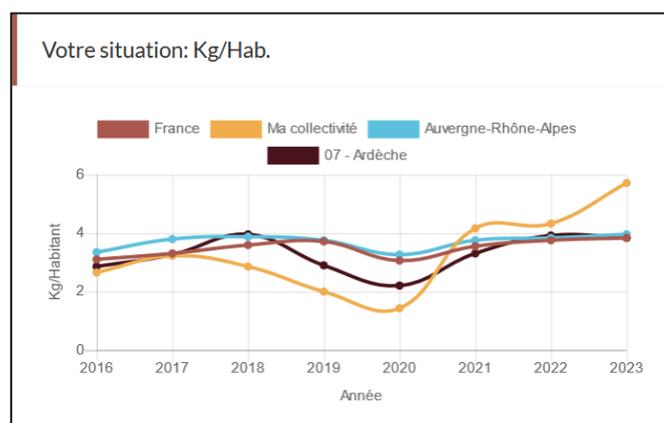
6. Les textiles-linges-chaussures

En 2023, **251 tonnes de textiles** ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la CAPCA, contre 190 tonnes en 2022. Les tonnages de TLC **augmentent de +32%** par rapport à l'année 2022, soit **+61 tonnes**.



La **tendance à la hausse** observée depuis 2020 **se confirme**.

Ramenés à la population municipale desservie, la production de TLC est de **5,7 kg/hab. en 2023**, contre **4,3 kg/hab. en 2022**.

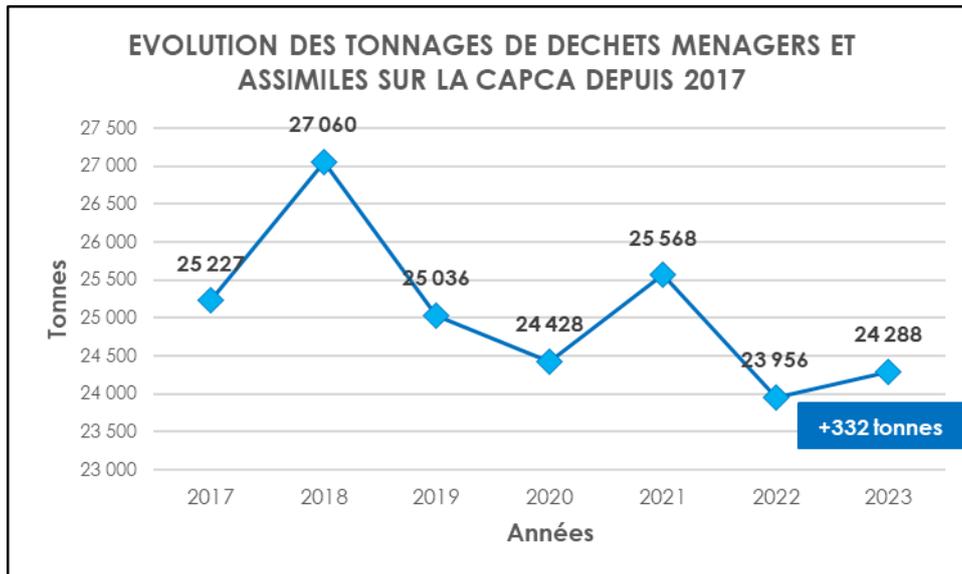


Depuis 2020, la production de TLC sur la CAPCA en 2023 est (très) supérieure aux moyennes départementales (+49%), régionales (+44%) et nationales (+48%).

²⁷ Source : enquête nationale ADEME 2019

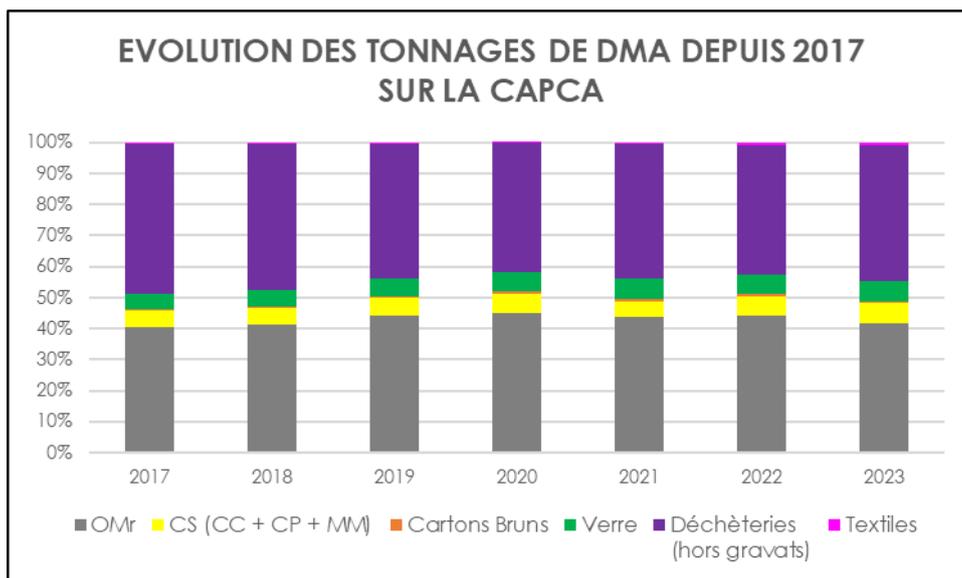
7. Bilan des Déchets Ménagers et Assimilés

Au global, sur l'année 2023, **24 288 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**²⁸ ont été collectés sur le territoire de la CAPCA, contre 23 956 tonnes en 2022. Les tonnages de DMA **augmentent de +1%** par rapport à l'année 2022, soit **+332 tonnes**.



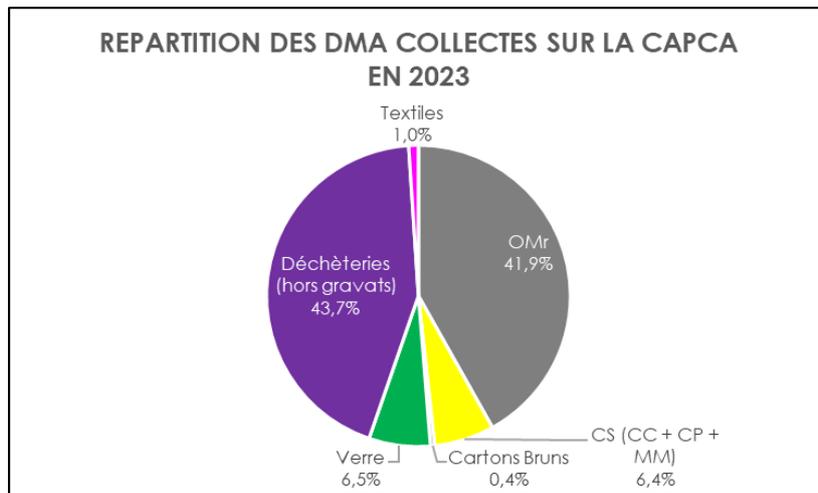
En ajoutant les tonnages de gravats collectés en déchèteries, le tonnage total de DMA s'élèverait à 27 537 tonnes, contre 26 916 tonnes en 2022. L'augmentation représente +2% pour 621 tonnes de plus.

Les tonnages détaillés par flux de DMA sont présentés ci-après.



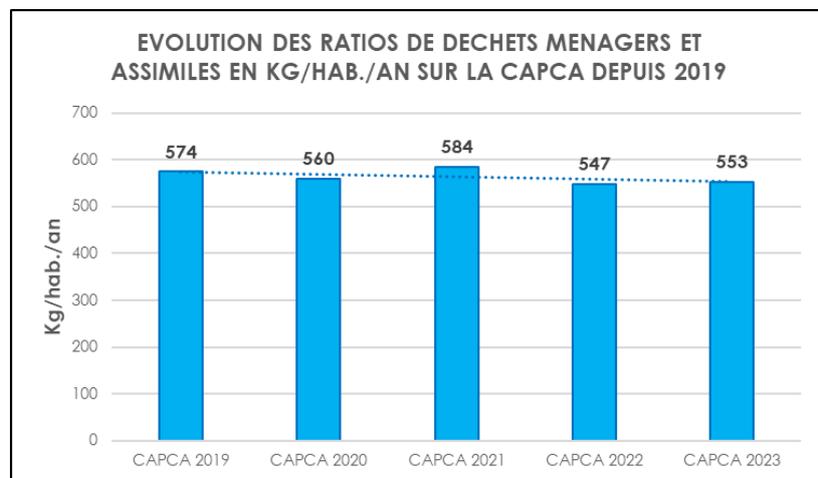
La **baisse des tonnages** est observée sur les **flux d'Ordures Ménagères résiduelles et cartons bruns**.

²⁸ Hors gravats (pour pouvoir ensuite comparer les ratios produits sur la CAPCA aux moyennes nationales), mais TLC inclus.

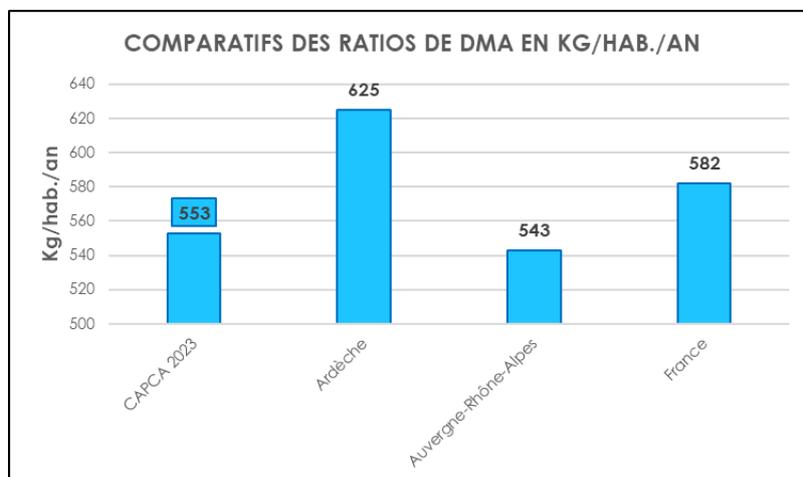


Les **Ordures Ménagères résiduelles** représentent **42%** des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire de la CAPCA en 2023 (soit -2% par rapport à 2022), les **déchets collectés en déchèteries (hors gravats)** représentent quant à eux **44%** du gisement de DMA (contre 42% en 2022).

Ramenés à la population municipale desservie, la production de DMA est de **553 kg/hab. en 2023**, contre **547 kg/hab. en 2022**.



La production de DMA sur la CAPCA pour 2023 **suit la courbe de tendance**.



Le ratio de la CAPCA pour l'année 2023 est **inférieur aux moyennes départementales** (-12%) et nationales (-5%), mais légèrement supérieur à la moyenne régionale (+2%).

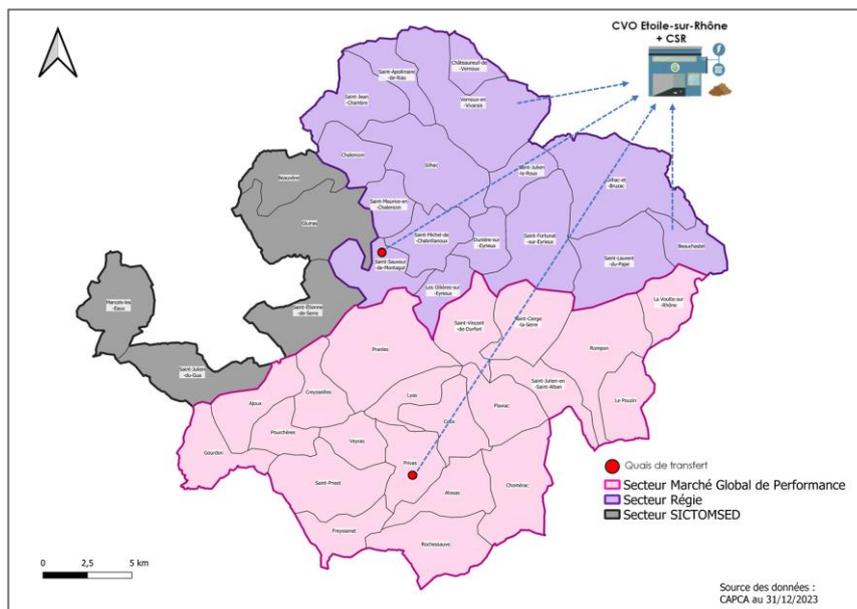
CHAPITRE 6 : Traitement et valorisation des déchets

1. Organisation générale de la compétence de traitement des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CAPCA adhère au SYTRAD pour l'ensemble de son territoire.

2. Sites de traitement et valorisation des déchets

Sites de traitement des Ordures Ménagères résiduelles :



Sites de traitement des OMr, avec délimitations secteurs « Régie / Privé / SICTOMSED »

Les OMr collectées sur l'ensemble du territoire de la CAPCA sont acheminées et traitées au **Centre de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD à Etoile-sur-Rhône** (cf. ANNEXE 8). Les **OMr collectées sur certaines communes font l'objet d'un transfert intermédiaire** avant le centre de traitement. Cela concerne les communes les plus éloignées du site de traitement. Il permet de **regrouper les OMr** collectées pour ensuite les transporter via des véhicules de plus grande capacité (semi-remorques à Fond Mouvant Alternatif pouvant transporter jusqu'à 24 tonnes d'OMr par voyage).

Pour les communes collectées en **points de regroupement en régie**, les OMr sont **directement acheminées sur le site de traitement** par les bennes de collecte, pendant ou à l'issue des tournées de collecte.

Pour les communes du secteur de Privas dont la collecte est réalisée en **prestation de service**, les OMr sont tout d'abord acheminées sur le **quai de transfert de Privas**, puis sont ensuite amenées sur le site de traitement.

Pour les communes du secteur du Moyen Eyrieux dont la collecte était réalisée en **points de regroupement en prestation de service** jusqu'à mi 2023, les OMr était tout d'abord acheminées sur le **quai de transfert de Saint-Sauveur-de-Montagut**, puis sont ensuite amenées sur le site de traitement. Depuis le passage au « tout AV », les OMr collectées dans les conteneurs gros volumes sont directement acheminées au **Centre de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD à Etoile-sur-Rhône**.

Pour les communes des secteurs du Moyen Eyrieux, Rhône Eyrieux, Privas et de Vernoux-en-Vivarais dont la collecte est réalisée en **apport volontaire en régie ou en prestation de service (depuis le 1^{er} octobre 2023)**, les OMr sont amenées directement pendant ou à l'issue des tournées de collecte au **Centre de Valorisation Organique (CVO) du SYTRAD à Etoile-sur-Rhône**.



La modification du schéma de collecte, avec les OMr en apport volontaire et la poursuite du déploiement sur les communes du secteur du Moyen Eyrieux ont permis **de supprimer le quai de transfert de Saint-Sauveur-de-Montagut, dangereux et inadapté**, et de réfléchir à réorganiser la déchèterie du site du Moulinon.

Les OMr entrantes au Centre de Valorisation Organique sont **recyclées (valorisation organique, matière et énergétique)**.

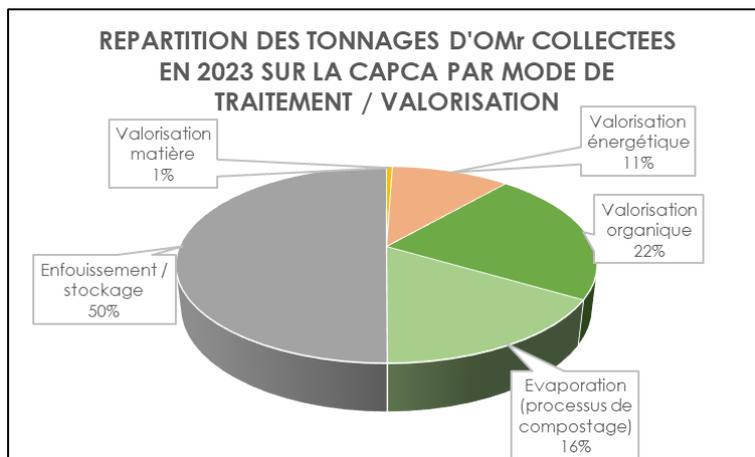
Depuis 2021, la fin des travaux de modernisation des centres de valorisation du SYTRAD a permis la mise en service de la chaîne de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération). Ainsi, une **part importante des OMr est valorisée sous forme énergétique**.

Les refus sont enfouis sur l'ISDND exploitée par Suez à Donzère.

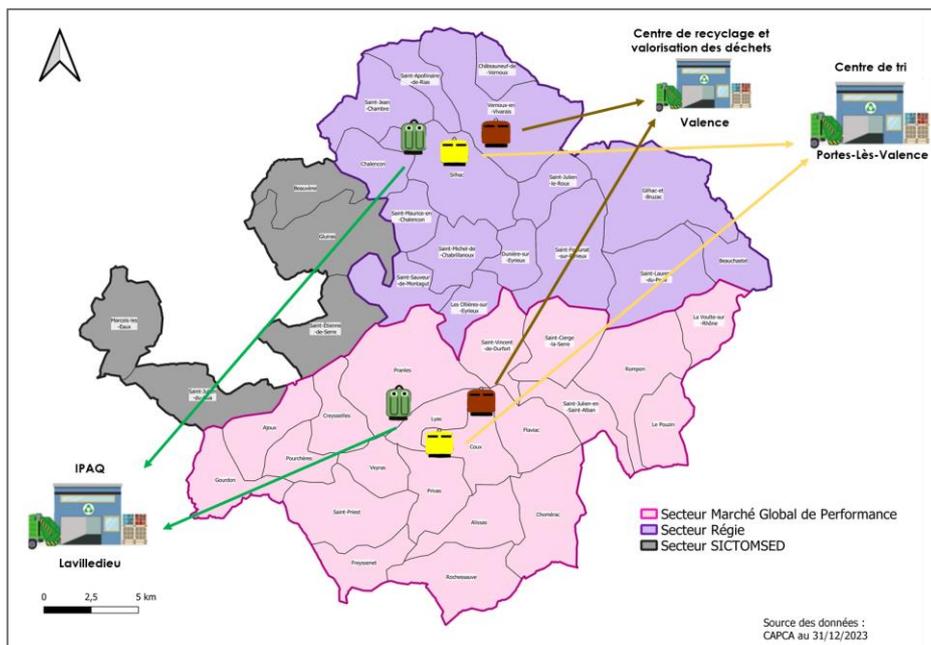
50% des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles collectées sur la CAPCA en 2023 sont recyclés, iso par rapport à 2022 (valorisation organique et matière) :

- 22% sont valorisés organiquement (compost) ;
- 16% s'évaporent du processus de compostage ;
- 11% sont valorisés énergétiquement (combustibles incinérés - CSR).
- 1% sont valorisés matière (métaux).

Les **50% restants des tonnages d'OMr sont enfouis** en ISDND. Ces tonnages enfouis sont iso à 2022, malgré le développement du tri mécanique pour fabriquer du CSR.



Sites de traitement du tri sélectif :



Sites de traitement des collectes sélectives à partir de novembre 2022, avec consignes de tri

Les corps creux, les corps plats et le multi-matériaux de l'ensemble des communes de la CAPCA sont acheminés directement au **Centre de Tri MÉTRipolis du SYTRAD à Portes-Lès-Valence**, pour y être **triés** (cf. **ANNEXE 9**). La carte des repreneurs et le devenir des différents emballages triés au centre de tri sont présentés en **ANNEXE 10**.

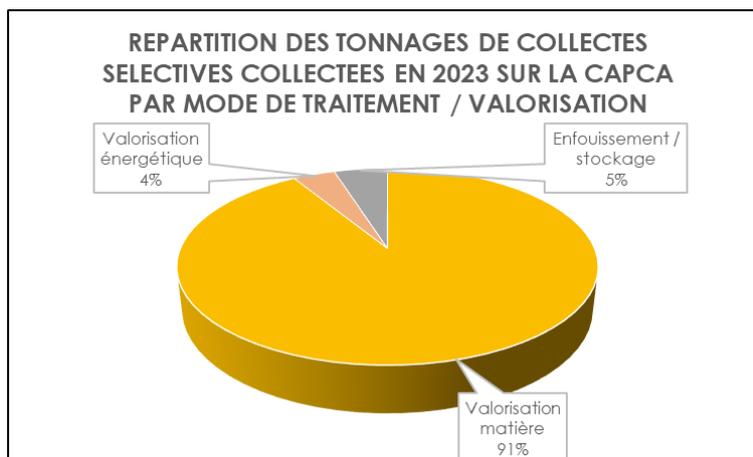
Dans le cadre de la DSP du SYTRAD, depuis le 1^{er} juin 2021, les cartons bruns des ménages collectés en apport volontaire en régie et ceux des professionnels collectés en points de regroupement en régie, ainsi que les cartons des déchèteries (y compris les bennes sur les 3 communes du Secteur du Moyen Eyrieux) sont acheminés au **Centre de Recyclage et Valorisation des déchets VEOLIA ONYX ARA à Valence**, pour y être **mis en balles**.

Le verre est acheminé sur la **plateforme de stockage IPAQ à Lavilledieu**. Cette usine, créée pour les besoins d'OI-Manufacturing Labégude²⁹, traite tout le verre ménager provenant de l'Ardèche, de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes.

95% des tonnages de Collectes Sélectives collectés sur la CAPCA en 2023 sont recyclés (valorisation matière et énergétique) :

- 91% sont valorisés matière ;
- 4% sont valorisés énergétiquement (refus combustibles incinérés - CSR).

Les **5% restants des tonnages de Collectes Sélectives sont enfouis** en ISDND.



Sites de traitement des déchets collectés en déchèteries :

Les déchets collectés en déchèteries sont orientés vers les filières de traitement / valorisation suivantes.

Types de déchets collectés	Filières de valorisation
Déchets verts	Valorisation organique
Gravats	Valorisation matière
Encombrants	Stockage / enfouissement
Bois	Valorisation énergétique
Métaux	Valorisation matière
Cartons	Valorisation matière
Mobilier	Valorisation matière (En majorité)
DEEE	Valorisation matière
- Gros appareils « blancs » (GEhF)	Valorisation matière
- Gros appareils de production de froid (GEF)	Valorisation matière
- Petit électroménager hors d'usage	Valorisation matière
- Ecrans, dont appareils à tubes cathodiques	Valorisation matière
DDS (filière EcoDDS) – Petits déchets chimiques en mélange	Valorisation énergétique
DDS (hors filière EcoDDS)	Valorisation matière (En majorité)

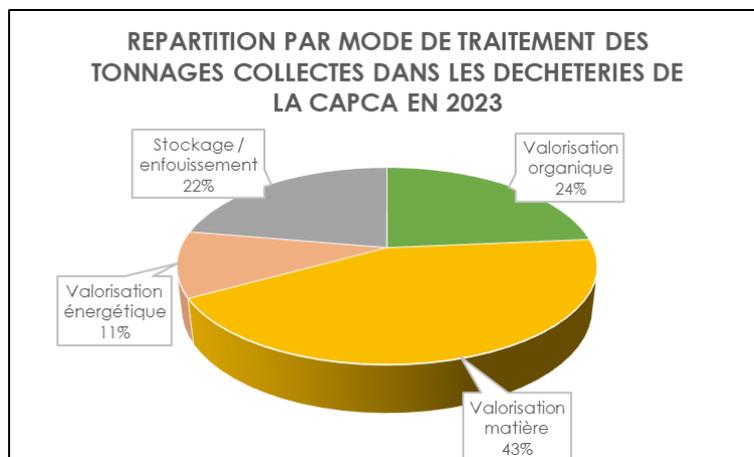
²⁹ Verrier

Types de déchets collectés	Filières de valorisation
- Huiles moteur usées	Valorisation matière
- Batteries usagées	Valorisation matière
- Corps gras (huiles végétales)	Valorisation matière
- Petits déchets chimiques en mélange (hors filière EcoDDS)	Stockage / enfouissement
- Piles et accumulateurs	Valorisation matière
- Tubes fluorescents (lampes-néons)	Valorisation matière
- Pneumatiques hors d'usage	Valorisation matière
- radiographies	Valorisation matière
Polystyrène	Valorisation matière
Amiante	Stockage / enfouissement

78% des tonnages de déchets collectés en déchèteries sur la CAPCA en 2023 sont recyclés (valorisation organique, matière et énergétique) :

- 24% sont valorisés organiquement (compost) ;
- 43% sont valorisés matière ;
- 11% sont valorisés énergétiquement.

Les **22% restants de tonnages des déchets collectés en déchèteries sont enfouis** en ISDND (soit un peu plus qu'en 2022 – 24% stockés/enfouis).



3. Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés

Par rapport aux obligations réglementaires, le taux de valorisation global des Déchets Ménagers et Assimilés collectés sur le territoire de la CAPCA est présenté ci-dessous.

	Tonnages 2023		
	Valorisation matière ou organique	Valorisation énergétique	Stockage / enfouissement
OMr	3 980 t	1 103 t	5 093 t
Collecte Sélective yc Verre	2 772 t	212 t	159 t
Déchèteries yc inertes	9 005 t	1 457 t	3 000 t
Gravats	3 130 t	0 t	0 t
TOTAL DND avec gravats	18 887 t	2 771 t	8 252 t
TOTAL DND hors gravats	15 757 t	2 771 t	8 252 t
Taux de valorisation matière ou organique (Loi Grenelle)	63%		
Taux de valorisation DND non inertes (Loi de transition énergétique)	59%		

Les lois Grenelle donnaient pour objectif d'**orienter**³⁰ **45% de Déchets Ménagers et Assimilés vers une valorisation matière et organique**. En 2023, la CAPCA a un **taux de valorisation matière ou organique de 63%** (+2 points par rapport à 2022). Ainsi pour la CAPCA, cet **objectif réglementaire est largement dépassé** (+40%), notamment grâce au traitement des OMr en Centre de Valorisation Organique et à la production de CSR du SYTRAD.

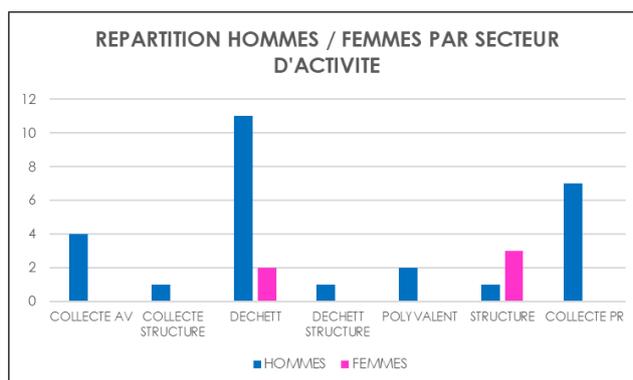
La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 donne pour objectif de **valoriser 55% des Déchets Non Dangereux non inertes en 2020** et 65% en 2035. Pour l'année 2023, la CAPCA a un **taux de valorisation de 59%** (+2 points par rapport à 2021), ce qui est supérieur à l'objectif de la LTECV (+7%).

CHAPITRE 7 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets

1. Régie

En 2023, la CAPCA compte **32 agents** affectés au service Déchets, répartis sur différents postes : agents administratifs, agents polyvalents, agents de collecte (en apport volontaire et en points de regroupement) des Ordures Ménagères résiduelles et du tri sélectif (chauffeurs et ripeurs), agents de déchèteries (hauts de quai).

84% des effectifs Régie sont des **hommes** (27 agents) ; les **16%** restants étant des **femmes** (5 agents). Ramenés aux nombres d'agents par secteur d'activité, la part la plus importante de femme dans les effectifs Régie est en structure, c'est-à-dire en administratif.



Les agents de la Régie représentent **24,70 ETP** (Équivalents Temps Pleins³¹).

En 2023, **un accident de travail d'une durée de 3 jours** est survenu pour le personnel de la régie (agent polyvalent).

37 heures de formation CNFPT (intégration agents catégorie C, sensibilisation aux règles sur les données à caractère personnel) ont été dispensés à 2 agents du service Déchets sur l'année 2023.

2. Prestataires de service

En 2023, le personnel des prestataires attributaires des différents marchés de prestations de service (gestion des bas de quai en déchèteries, collecte du verre, collectes et transfert des OMr, des recyclables et des cartons sur certaines communes, traitement/tri³²) affectés aux contrats de la CAPCA représentait **32 agents, soit 19,54 ETP**.



Nota bene : depuis le 1^{er} octobre 2023, 21 communes du territoire font l'objet d'un **Marché Global de Performances** qui regroupe la collecte des OMr, du multi-matériaux, du verre, des cartons bruns, et la gestion des bas de quais des déchèteries de Flaviac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas.

En 2023, **deux accidents de travail pour des agents de prestataires de service sont survenus (troubles musculo-squelettiques) :**

³⁰ « Orienter vers » = part des déchets entrants dans une installation de valorisation matière (y compris organique) (hors à évaluation sur « taux de capture » / « taux de collecte » (= y compris taux de refus) (que sur taux de recyclage effectif)

³¹ Unité de mesure de la charge de travail (1 820,04 heures/an pour un agent effectuant 35 heures/semaine sur une année complète, congés payés inclus)

³² Ici, la compétence « Traitement » déléguée au SYTRAD est considérée comme une prestation de service.

- Le 1^{er} datant de décembre 2022 pour un agent de collecte VEOLIA ;
- D'une **durée de 15 jours** pour un agent intérimaire de VEOLIA.

Pour réduire ce phénomène, VEOLIA organise notamment des « causeries » et des visites managériales de sécurité mensuelles, afin d'étudier les comportements des salariés en action et de les corriger si nécessaire. Une semaine annuelle spécifique est « organisée afin d'affirmer l'importance de la prévention des accidents et des maladies sur le lieu de travail, pour continuer à améliorer les conditions de travail et pour avancer sur notre trajectoire vers le "zéro accident". »

Le **nombre de jours de formation** est de **7 jours** pour l'année 2023 pour les agents de VEOLIA (FCO, formation complémentaire post DCO Marchandise, SST). Pour les agents de PLANCHER Environnement, **10 jours** de formation (FCO).



Source : VEOLIA

Dans le cadre de la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), des formations Sécurité (CACES, habilitations) ainsi que des formations techniques Métiers sont dispensées aux agents (ADR³³ Matières Dangereuses relative au transport de matières dangereuses par la route, ATEX³⁴, risques chimiques).

3. Bilan

Le tableau ci-dessous synthétise les données relatives à l'emploi pour les différents postes affiliés au service Déchets (pour la régie et les prestataires de service).

		Nombre de postes		Nombre d'ETP	
		Régie	Prestataires de service	Régie	Prestataires de service
POSTES	Structure	4		2,70	
	Ambassadeur du tri		1		0,25
	Polyvalent	2		1,86	
	Pré-collecte				
	Collecte AV (OMr + CS)	4	5	3,14	0,92
	Collecte PR Cartons				7,97
	Collecte PR OMr	8	8	5,79	
	Transfert				0,33
	Déchèteries (hauts de quai)	14		11,22	
	Déchèteries (bas de quai)		11		4,33
	Tri/Traitement		7		5,75
	SOUS-TOTAL		32	32	24,70
TOTAL		64		44,24	

En 2023, 64 agents ont été affectés au service Déchets de la CAPCA (en régie et en prestation), soit **44,24 ETP**.

³³ Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

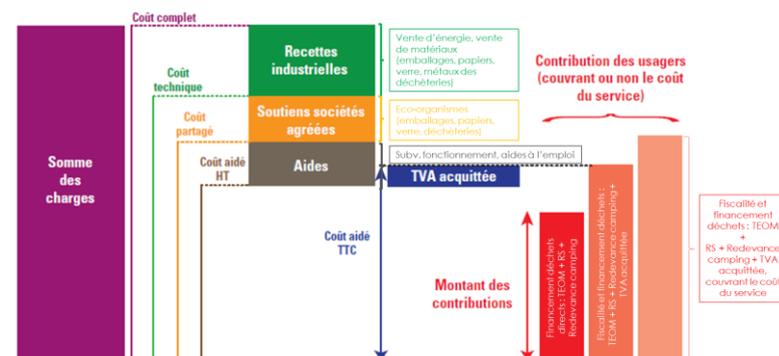
³⁴ Atmosphère Explosive

PARTIE 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Définition des coûts du Service Public de Gestion des Déchets

Pour une meilleure compréhension, le paragraphe suivant présente les différents coûts du service Déchets et leur définition. Le schéma est issu du Guide méthodologique ADEME « Analyser et valoriser les matrices des coûts ».

Différents types de coûts calculés dans la matrice des coûts



Les coûts sont présentés en **euros HT** et comprennent la **TGAP**.

Le coût complet correspond au **coût brut global**.

Le coût technique correspond au coût complet duquel on déduit les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux).

Le coût partagé correspond au coût technique duquel on retranche les soutiens des sociétés agréées (éco-organismes).

Le coût aidé HT correspond au coût partagé duquel on déduit les recettes → **c'est l'indicateur phare** de l'analyse pour **situer le niveau de coûts**.

- ⇒ Il peut être comparé à la contribution payée par les usagers.
- ⇒ Il permet de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets.
- ⇒ **Il reflète le besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits).

2. Coûts totaux en €

La CAPCA a réalisé et validé la matrice des coûts pour l'année 2023 et peut ainsi présenter et utiliser les résultats dans le présent document. Pour le détail entre les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, les chiffres sont issus du compte administratif 2023.

CAPCA Service Déchets 2023 (en €TTC)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	7 446 055,20 €	7 615 327,12 €
Total investissement	543 292,45 €	790 542,39 €
TOTAL GENERAL	7 989 347,65 €	8 405 869,51 €
Solde avec investissements	416 521,86 €	9 €

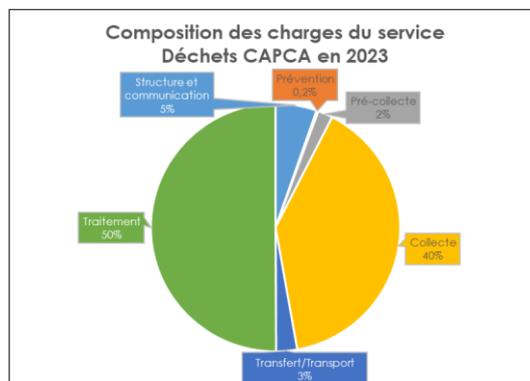
Pour plus de lisibilité, les coûts en €TTC du Compte Administratif 2023 sont ramenés au nombre d'habitant.

CAPCA Service Déchets 2023 (en €/hab.)	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	170 €	173 €
Total investissement	12 €	18 €
TOTAL GENERAL	182 €	191 €
Solde sans investissements	4 €	
Solde avec investissements	9 €	

Les dépenses du service Déchets en 2023 se répartissent comme suit.

En 2023, le **traitement de tous les flux de déchets représente la moitié des charges** du service, soit -2 points par rapport à 2022. Les charges de traitement intègrent les coûts de traitement des OMR (CVO + CSR + enfouissement des refus), de traitement de la collecte sélective (tri et enfouissement des refus de tri), mais également le coût d'enlèvement des bennes des déchèteries et leur traitement dans les filières spécifiques.

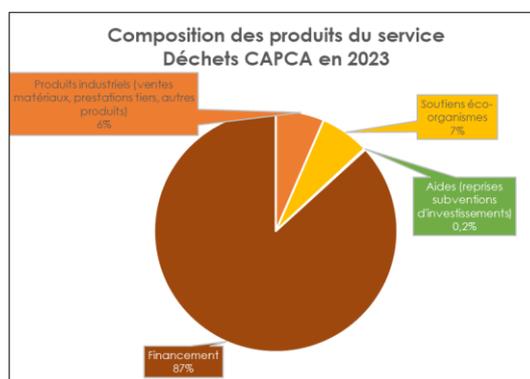
La collecte représente quant à elle 40% des charges du service, soit +3 points par rapport à 2023. Les coûts liés à la participation au SICTOMSED pour les 5 communes transférées sont comptabilisés en « autres charges » de la collecte.



Le transfert/transport représente 3% des charges du service en 2023, soit -1 point par rapport à 2022, ce qui est lié à la fermeture du quai de transfert de Saint-Sauveur-de-Montagut courant 2023 lors du passage des dernières communes du secteur qui utilisaient ce quai de transfert.

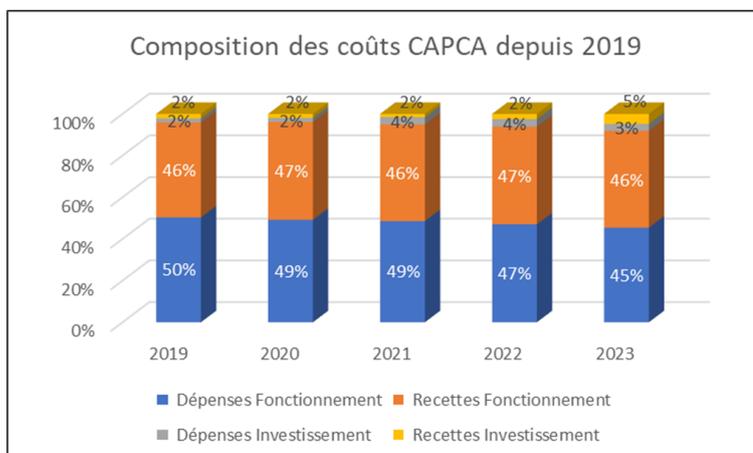
Les recettes du service Déchets en 2023 se répartissent comme suit.

En 2023, le **financement (TEOM + Redevance Spéciale pour les administrations³⁵ et les campings³⁶) et les contributions des usagers (facturations des professionnels en déchèteries) représentent 87% des produits** du service, soit +2 points par rapport à 2022.



La figure suivante synthétise la composition des coûts du service Déchets de la CAPCA de 2019 à 2023, par section (fonctionnement, investissement) et par poste (dépenses, recettes).

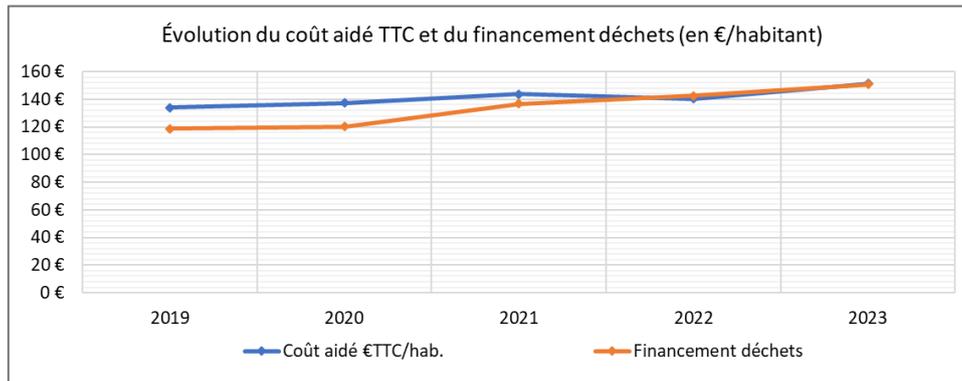
Les coûts de fonctionnement représentent 92% des coûts du service en 2023, contre 94% en 2022. La part des coûts d'investissement en 2023 augmente de 2 points par rapport à 2022 ; **les dépenses d'investissements, croissantes depuis 2021** (1 338 779 € : véhicule de collecte + conteneurs à déchets), **sont nécessaires pour maîtriser les dépenses de fonctionnement dans les années futures.**



³⁵ Les administrations françaises sont exonérées de droit du paiement de la TEOM.

³⁶ Par délibération n° 2020-12-15/210, le Conseil Communautaire de la CAPCA a délibéré sur le fait que « en régime de droit commun, la redevance spéciale camping (article L2333-37 du CGCT) ne peut coexister avec la redevance spéciale. A partir de 2012, les camping seront assujettis à la redevance de droit commun. ».

Le graphique suivant présente l'évolution du coût aidé en €TTC par habitant et du financement du service Déchets via la TEOM et la Redevance Spéciale, de 2019 à 2023.



« Lorsque le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères - REOM (redevance calculée en fonction de l'importance du service rendu), il est qualifié de service public à caractère industriel et commercial (SPIC). » (Avis du Conseil d'État en date du 10 avril 1992).

La CAPCA finance le service Déchets principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM, ce qui permet de qualifier ce Service Public d'Administratif (SPA). Dès lors, la collectivité retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du service Déchets au sein du budget principal.

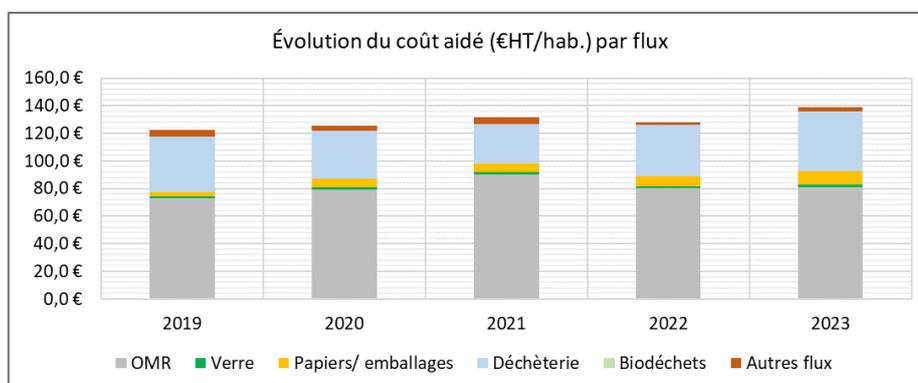
3. Coûts aidés en €HT/habitant

Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la matrice des coûts 2023, validée par l'ADEME – SINOE®, et du fichier d'analyse ADEME – SINOE®.

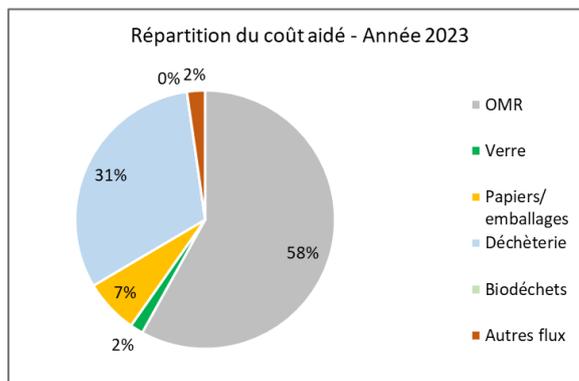
« La matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. **Au final, le coût sera donc, le plus souvent, différent du résultat du compte administratif.** Il convient donc d'expliquer cet écart, pour valider les résultats obtenus et leur assurer toute la fiabilité nécessaire [...]. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une traçabilité des données tout au long de la démarche. »

Source : Guide méthodologique « Matrice des coûts et Méthode ComptaCoût – ADEME – édition 2013 »

Ils sont exprimés en €HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales et régionales du milieu mixte rural (même typologie d'habitat que la CAPCA). Les coûts aidés en €HT/habitant des principaux flux sont présentés.



Les OMR représentent le coût aidé en €/HT/hab. le plus important (81 €/HT/hab. soit 58% des coûts aidés), suivi des déchets des déchèteries (44 €/HT/hab. soit 31% des coûts aidés). Les papiers et emballages représentent 7% des coûts aidés (9 €/HT/hab.). Le verre et les autres déchets représentent seulement 2% des coûts aidés (2 €/HT/hab. pour le verre et 3 €/HT/hab. pour les autres flux).



Coûts CAPCA 2023 :

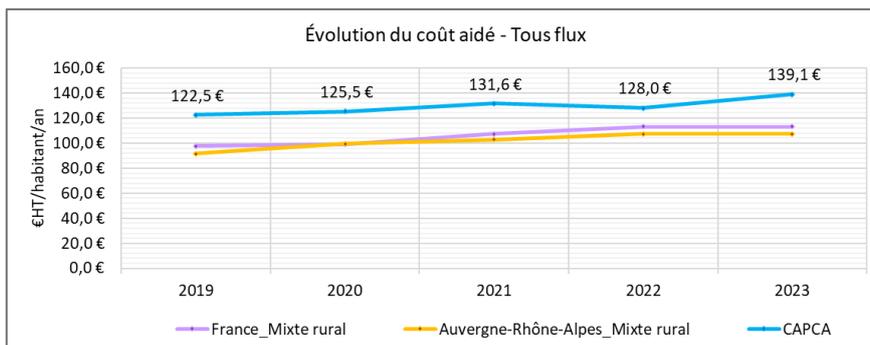
Coût aidé tous flux (en €/HT/hab.)	139,1 €					
Ratio total collecté (en kg/hab./an)	540					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Autres flux
Coût aidé (€/HT/hab.)	80,7 €	2,3 €	9,4 €	43,5 €		3,1 €
Ratio (kg/hab.)	232	36	33	245		4

Coûts Référentiel national milieu Mixte Rural 2023 :

Coût aidé tous flux (en €/HT/hab.)	113,1 €					
Ratio total collecté (en kg/hab./an)	549					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Autres flux
Coût aidé (€/HT/hab.)	61,6 €	1,7 €	10,4 €	33,3 €	NC	6,1 €
Ratio (kg/hab.)	219	38	50	223	NC	19

Coûts Référentiel régional milieu Mixte Rural 2023 :

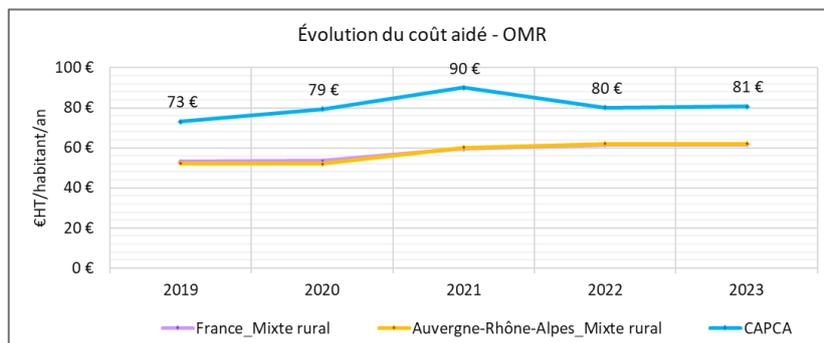
Coût aidé tous flux (en €/HT/hab.)	107,4 €					
Ratio total collecté (en kg/hab./an)	531					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Autres flux
Coût aidé (€/HT/hab.)	62,1 €	1,8 €	5,4 €	34,9 €	NC	3,2 €
Ratio (kg/hab.)	210	37	42	220	NC	22



Le **coût aidé en 2023** des **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) collectés (hors gravats³⁷) **sur la CAPCA est de 139 €/hab.**, soit +9% par rapport à 2022 (+11 €/hab.). Ce chiffre reste supérieur aux moyennes nationales pour le milieu mixte rural (+26 €/hab.) et régionales (+32 €/hab.)

Les coûts aidés en €HT par habitant pour l'année 2023 sont présentés ci-après pour les OMr, le verre, les papiers et emballages et les déchets des déchèteries.

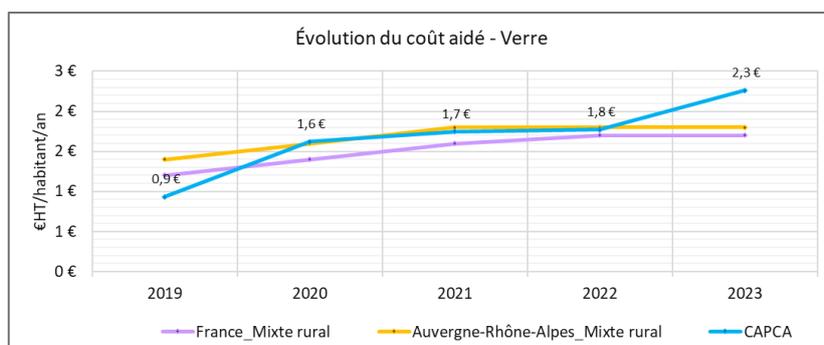
Ordures Ménagères résiduelles :



Le **coût aidé 2023 des OMr** sur la CAPCA est de **81 €HT/hab.**, soit +1% par rapport à 2022, ce qui est positif notamment vis-à-vis du changement d'organisation de la collecte (passage au « Tout AV ») et des investissements réalisés pour cela.

Le **coût OMr CAPCA 2023 en €HT/hab. est supérieur de +30%** soit **+19 €/hab.** par rapport aux moyennes nationales et régionales pour la même typologie d'habitat.

Verre :

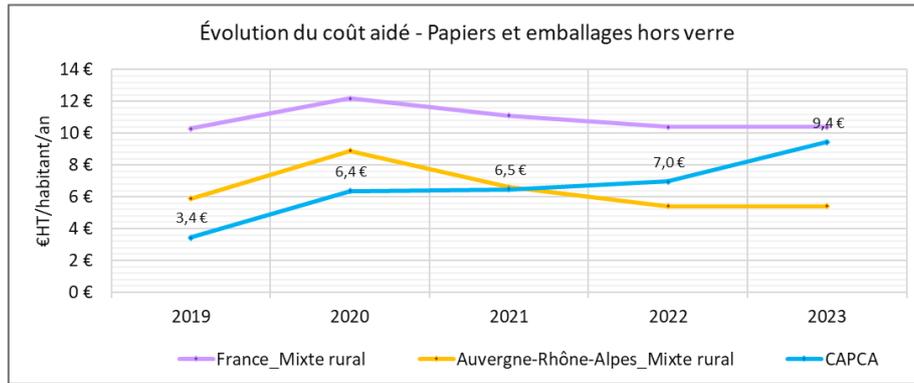


Le **coût aidé 2023 du verre** sur la CAPCA est de **2,3 €HT/hab.**, soit +28% par rapport à 2022, ce qui peut s'expliquer notamment par la densification des points de tri (1 colonne par flux par point d'apport volontaire) et par l'évolution de la sectorisation du territoire.

Le **coût Verre CAPCA 2023 en €HT/hab. est supérieur de +33%** et +26%, soit **+1 €/hab.** par rapport aux moyennes nationales et régionales pour la même typologie d'habitat.

³⁷ Par convention dans les matrices des coûts ADEME – SINOE®, les coûts de gestion des gravats des déchèteries sont à renseigner mais pas les tonnages (compte-tenu du poids important de ces déchets et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux – l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne). Source : Manuel utilisateur – Module coûts SINOE®, Juin 2014.

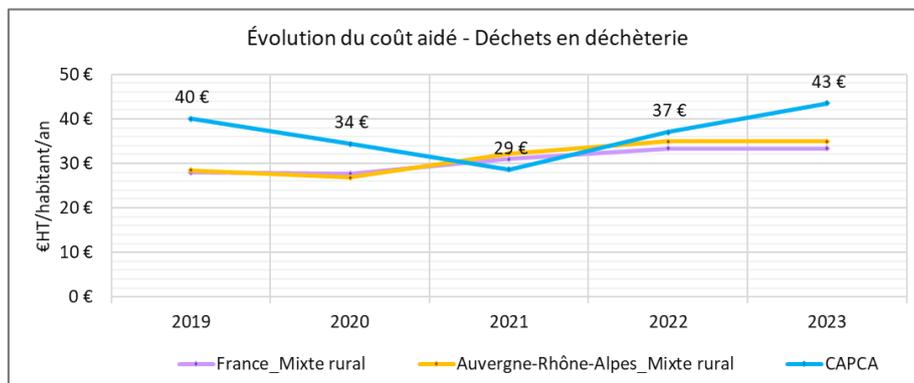
Papiers et emballages :



Le **coût aidé 2023 des papiers et emballages** sur la CAPCA est de **9,4 €HT/hab.**, soit +36% par rapport à 2022, ce qui peut s'expliquer notamment par la densification des points de tri (1 colonne par flux par point d'apport volontaire) et par la sectorisation du territoire.

Le **coût Papiers et emballages CAPCA 2023 en €HT/hab. est toutefois inférieur de -9%, soit -1 €/hab.**, par rapport à la moyenne nationale pour le milieu mixte rural, mais supérieur de +75%, soit +4 €/hab., par rapport à la moyenne régionale pour la même typologie d'habitat.

Déchets des déchèteries :



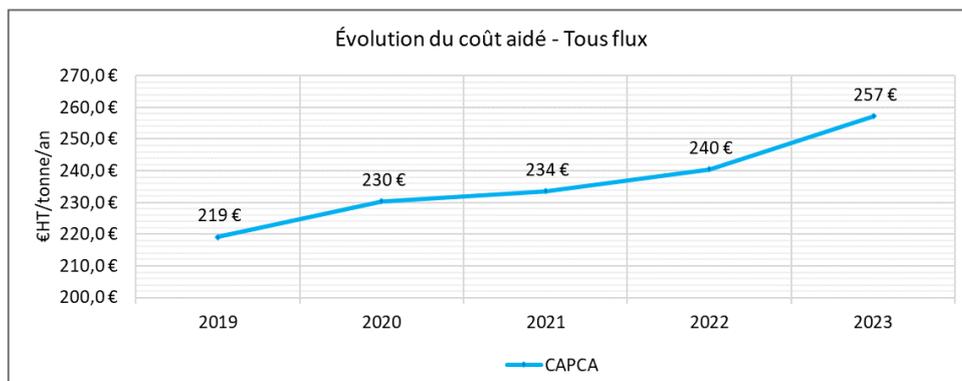
Le **coût aidé 2023 des déchets des déchèteries** sur la CAPCA est de **43 €HT/hab.**, soit +17% par rapport à 2022, ce qui peut s'expliquer notamment par la sectorisation du territoire et le renouvellement pour partie des marchés publics de prestations de service.

Le **coût Déchets des déchèteries CAPCA 2023 en €HT/hab. est supérieur de +31%, soit +10 €/hab.**, par rapport à la moyenne nationale pour le milieu mixte rural, et de +25%, soit +9 €/hab., par rapport à la moyenne régionale pour la même typologie d'habitat.

4. Coûts aidés en €HT/tonne

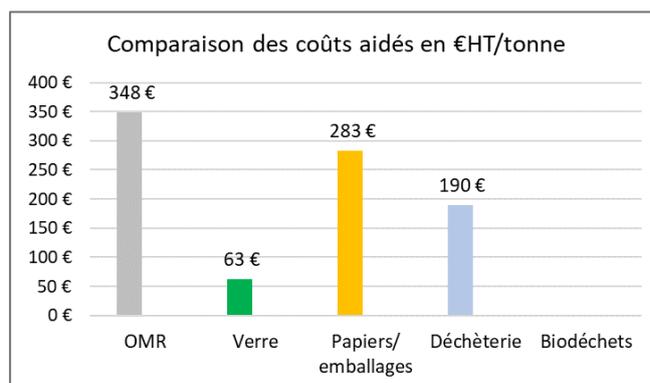
Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la matrice des coûts 2022, validée par l'ADEME – SINOE®, et du fichier d'analyse ADEME – SINOE®.

Ils sont exprimés en €HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales et régionales du milieu mixte rural (même typologie d'habitat que la CAPCA). Les coûts aidés en €HT/tonne des principaux flux sont présentés.

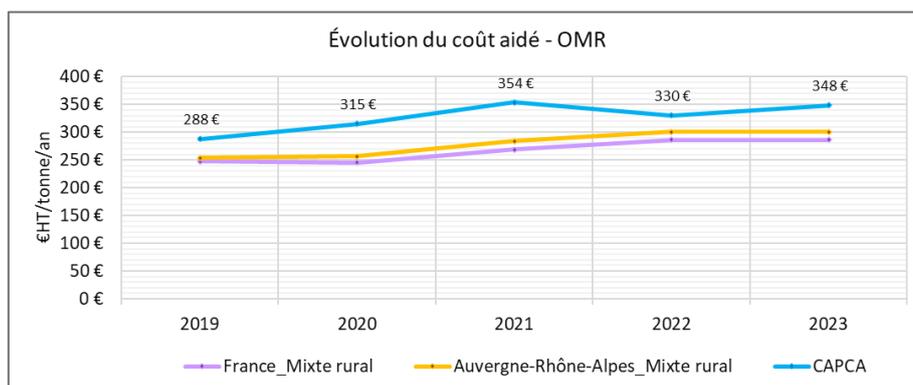


Le **coût aidé en 2023** des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** collectés (hors gravats³⁸) **sur la CAPCA est de 257 €/tonne**, soit +7% par rapport à 2022 (+17 €/tonne). Ce chiffre reste supérieur aux moyennes nationales pour le milieu mixte rural (+26 €/hab.) et régionales (+32 €/hab.).

Ramenés aux tonnages collectés, les OMR représentent le coût aidé le plus élevé du service en 2023 (348 €HT/tonne), suivi du coût aidé des papiers et emballages (283 €HT/tonne), puis de celui des déchèteries (190 €HT/tonne). Le coût aidé du verre est le plus faible avec 63 €HT/tonne.



Ordures Ménagères résiduelles :

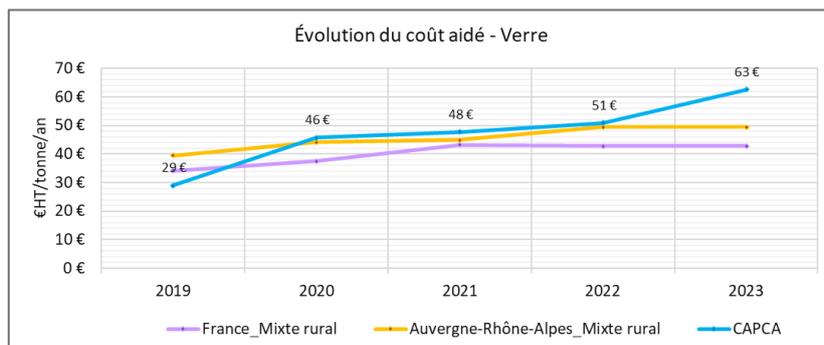


Le **coût aidé 2023 des OMR** sur la CAPCA est de **348 €HT/tonne**, soit +6% par rapport à 2022.

Le **coût OMR CAPCA 2023 en €HT/tonne est supérieur aux moyennes** pour la même typologie d'habitat (+22%, soit +62 €/tonne par rapport à la moyenne nationale ; +16%, soit +48 €/tonne par rapport à la moyenne régionale).

³⁸ Par convention dans les matrices des coûts ADEME – SINOE®, les coûts de gestion des gravats des déchèteries sont à renseigner mais pas les tonnages (compte-tenu du poids important de ces déchets et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux – l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne). Source : Manuel utilisateur – Module coûts SINOE®, Juin 2014.

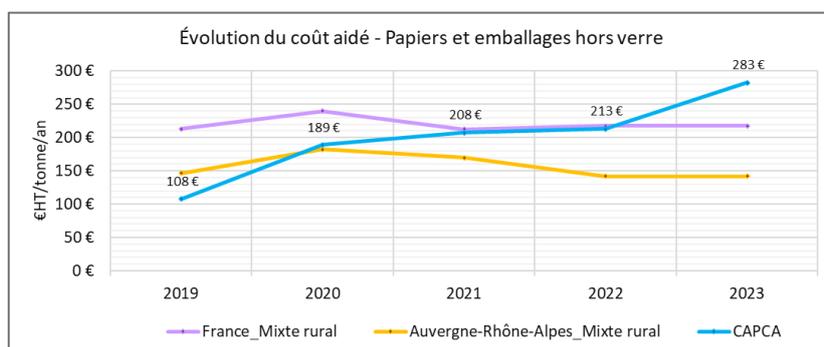
Verre :



Le **coût aidé 2023 du verre** sur la CAPCA est de **63 €/HT/tonne**, soit +23% par rapport à 2022.

Le **coût Verre CAPCA 2023 en €/HT/tonne est supérieur aux moyennes** pour la même typologie d'habitat (+46%, soit +20 €/tonne par rapport à la moyenne nationale ; +27%, soit +13 €/tonne par rapport à la moyenne régionale).

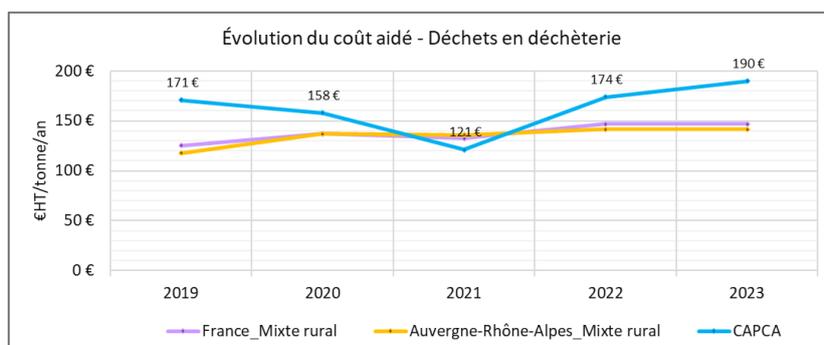
Papiers et emballages :



Le **coût aidé 2023 des papiers et emballages** sur la CAPCA est de **283 €/HT/tonne**, soit +32% par rapport à 2022.

Le **coût Papiers et emballages CAPCA 2023 en €/HT/tonne est supérieur aux moyennes** pour la même typologie d'habitat (+30%, soit +65 €/tonne par rapport à la moyenne nationale ; +99%, soit +141 €/tonne par rapport à la moyenne régionale).

Déchets des déchèteries :



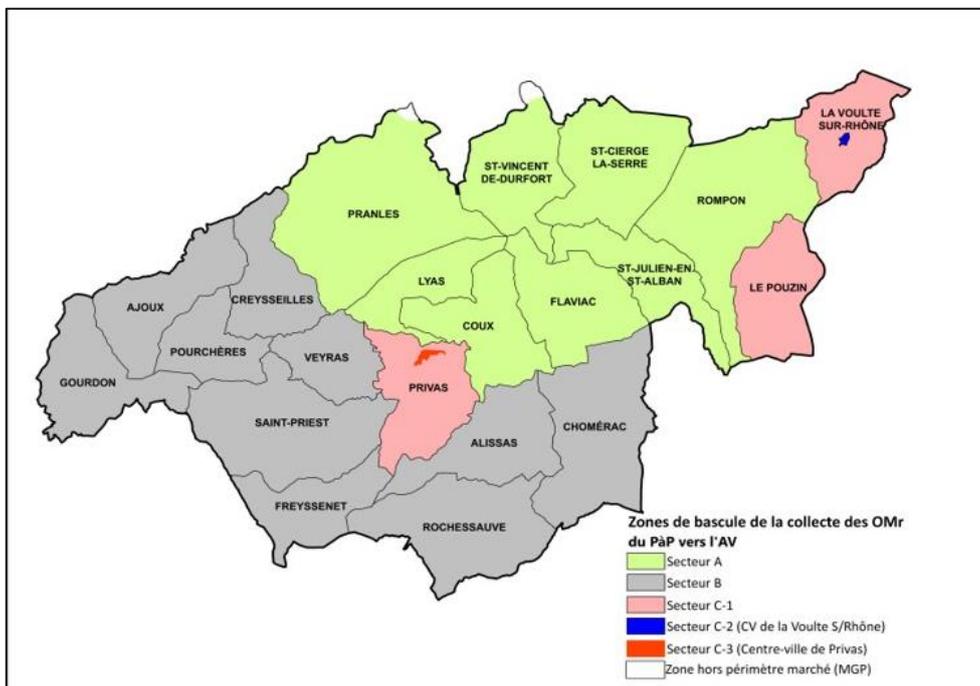
Le **coût aidé 2023 des déchets des déchèteries** sur la CAPCA est de **190 €/HT/tonne**, soit +9% par rapport à 2022.

Le **coût Déchets des déchèteries CAPCA 2023 en €/HT/tonne est supérieur aux moyennes** pour la même typologie d'habitat (+29%, soit +43 €/tonne par rapport à la moyenne nationale ; +34%, soit +48 €/tonne par rapport à la moyenne régionale).

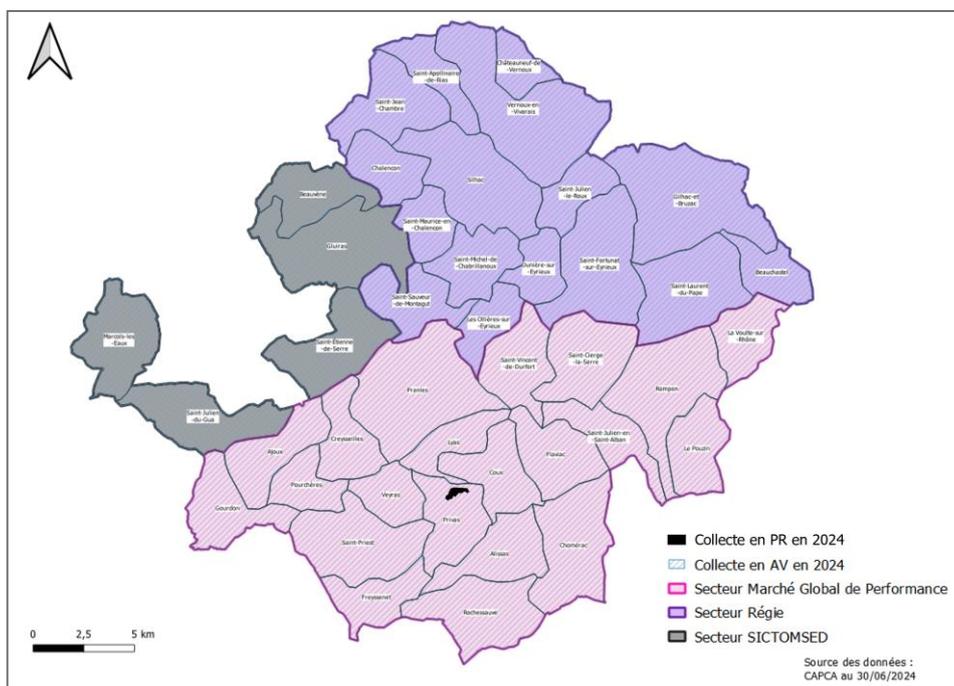
PARTIE 3 : ÉVOLUTIONS FUTURES

Pour l'année 2024, les projets de la CAPCA sont dans la lignée des actions déjà engagées sur le territoire :

- ⇒ Prise en charge de la gestion des hauts de quais des 4 déchèteries du bassin privadois élargi au bassin de l'Ouvèze et à quelques communes situées en bordure du Rhône, au 1^{er} avril 2024, avec mise à disposition du personnel – 7 agents ;
- ⇒ Poursuite du déploiement du nouveau schéma de collecte « tout AV » pour les Ordures Ménagères résiduelles (sur les 10 communes du secteur B puis sur les 3 communes du secteur C) ;



Au 30/06/2024, le déploiement du schéma « tout AV » est déployé sur la totalité des 42 communes de la CAPCA, mis à part sur le centre-ville de Privas où 110 bacs à roulettes pour les OMr sont encore collectés en points de regroupement.



- ⇒ Basculement progressif vers le Multi-Matériaux pour la collecte sélective (en même temps que le passage des OMr en apport volontaire) ;
- ⇒ Mise en place d'au moins une borne AV pour les cartons bruns des ménages par commune lors du passage au « tout AV » ;
- ⇒ Mise en place de nouveaux services : enlèvement des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire au fur et à mesure du passage au « tout AV » ;
- ⇒ Mise en place de l'application MES DECHETS (QR codes sur les colonnes d'apport volontaire), pour améliorer le service proposé aux usagers, avec un même niveau de service pour l'intégralité des habitants : identification du service via géolocalisation, description des consignes de tri, possibilités de signalement d'anomalies ;
- ⇒ Formation, à l'échelle du territoire, des Maires et Elus sur la « culture Déchets » ;
- ⇒ Mise en place de contrôles d'accès en déchèteries ;
- ⇒ Mise en sécurité des déchèteries pour les usagers et les gardiens des sites sur les 4 déchèteries dans le cadre du MGP ;
- ⇒ Distribution de composteurs individuels aux usagers ;
- ⇒ Mise à disposition de composteurs collectifs auprès des communes qui en font la demande à la CAPCA ;
- ⇒ Mise à disposition des communes d'un broyeur de végétaux de type professionnel ;
- ⇒ Mise en place d'une benne spécifique « Papiers des administrations et des entreprises » sur la déchèterie de Privas ;
- ⇒ Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Sauveur-de-Montagut ;
- ⇒ Réflexion sur le transfert de 15 communes au SICTOMSED ;
- ⇒ Protocole Amiante, avec prise de RDV via permanence en déchèteries ;
- ⇒ Rédaction d'un règlement de déchèteries et du quai de transfert.

La recherche d'efficacité du service, avec la mise en place du schéma « Tout AV » et le basculement progressif au Multi-Matériaux, se répercute sur les coûts de façon positive avec un maintien du coût aidé par habitant des OMr.

L'objectif recherché est de simplifier le geste de tri pour les usagers (extension des consignes de tri, multi-matériaux, maillage suffisant des conteneurs), avec la mise en œuvre d'outils de communication adaptés permettant de poursuivre l'amélioration des performances de collecte et de tri des déchets.

L'optimisation du service Déchets est traitée dans sa globalité sur l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés (OMr, collectes sélectives, déchèteries) et sur tous les postes : contenants, collecte, transfert/transport et traitement/valorisation.

SYNTHESE

Fiche d'identité



> TERRITOIRE

- EPCI à fiscalité propre
- 42 communes
- 43 920 habitants (INSEE 2020)
- 20 000 foyers
- Territoire mixte à dominante rurale → 73 hab./km²



> COMPETENCES

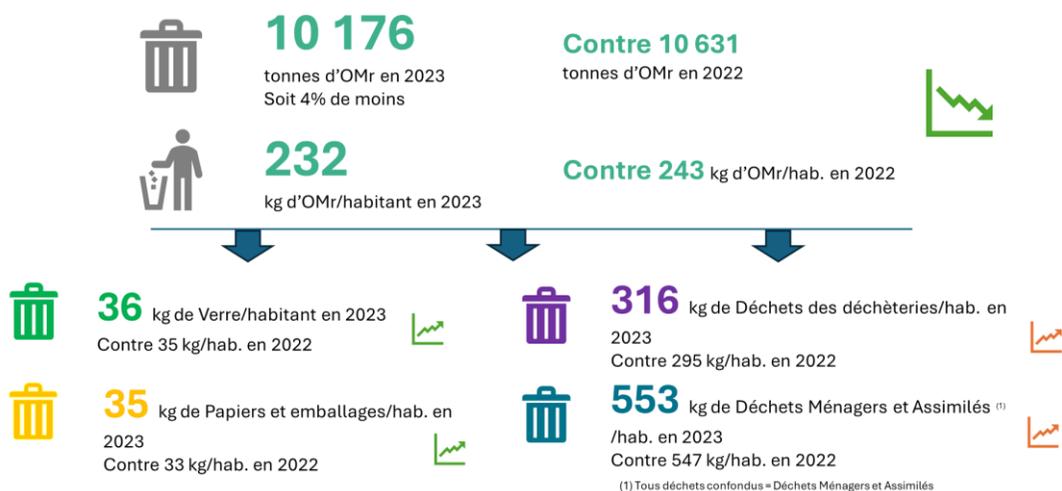
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchèteries
- Gestion directe en régie ou via marchés publics
- Gestion déléguée au SYTRAD (traitement OMr et CS hors verre)



> ORGANISATION

- Sectorisation géographique :
 - 16 communes en Régie
 - 21 communes en prestation de service via MGP
 - 5 communes transférées au SICTOMSED

Données Déchets



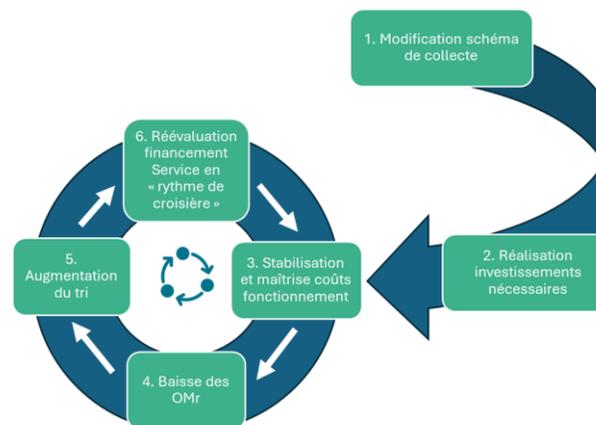
Données RH



Données financières

Vision financière : moyen terme

- **Investissements nécessaires** pour pouvoir **maîtriser les coûts de fonctionnement**
- **Financement** du service **couvre les dépenses** malgré les investissements
- **100%** de couverture ⁽¹⁾ des charges par les produits en 2023 **contre 88%** en 2020
Taux couverture moyen national : 105%
- **Derniers investissements** pour le changement d'organisation en 2024
- **« Rythme de croisière » à partir de 2026** avec renouvellement et entretien du parc



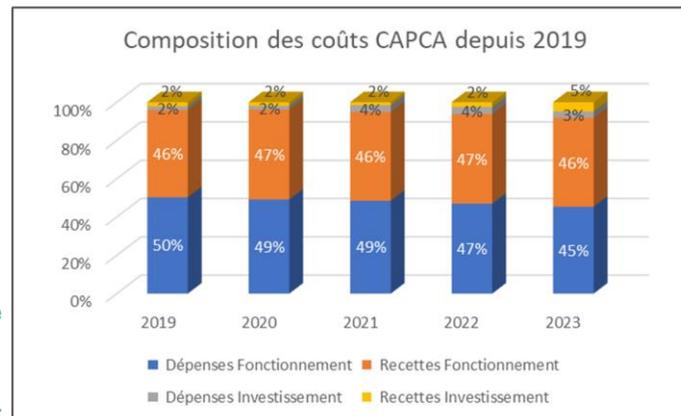
(1) Taux de couverture des coûts = taux d'entrée de revenus par rapport au coût d'exploitation total => couverture des charges par les produits. L'excédent des produits sur les charges, correspond principalement à la constitution de provisions pour de futurs investissements.

Le rapprochement du coût aidé en €TTC et du montant des contributions met en évidence le niveau de couverture du coût à la charge de la collectivité par les contributions des usagers et les éventuels besoins d'ajustement.

2023

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 7 446 055 € Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 543 292 € 	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 7 615 327 € Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 790 542 €

- **Poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement** amorcée en 2021
- **Maintien des recettes** de fonctionnement
- **Augmentation des dépenses d'investissement** à partir de 2021 : **1 338 779 €** (véhicule de collecte + conteneurs à déchets)



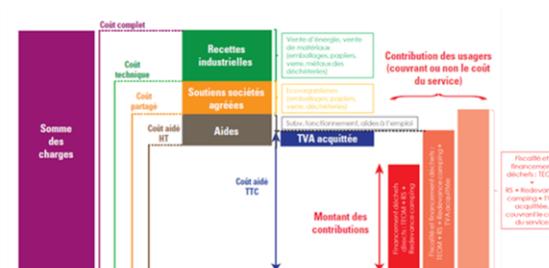
Source : Comptes Administratifs CAPCA



139 €HT aidés (1)/hab. en 2023
Soit 9% de plus

Contre 128 €HT aidés/hab. en 2022

- (1) Coût aidé €HT correspond au coût partagé duquel on déduit les recettes → **indicateur phare** de l'analyse pour situer le niveau de coûts.
- ⇒ Il peut être comparé à la contribution payée par les usagers.
 - ⇒ Il permet de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets.
 - ⇒ **Il reflète le besoin de financement de la collectivité** (l'ensemble des produits perçus ayant été déduits).



81 €HT/hab. pour OMr en 2023
Contre 80 €HT/hab. en 2022
Maîtrise des coûts pour les OMr malgré les investissements



9,4 €HT/hab. pour Papiers et emballages en 2023
Contre 7 €HT/hab. en 2022
Investissements pour déploiement + baisse nationale des prix de rachat des plastiques



2,3 €HT/hab. pour Verre en 2023
Contre 1,8 €HT/hab. en 2022
Investissements pour déploiement



43 €HT/hab. pour Déchets des déchèteries en 2023
Contre 37 €HT/hab. en 2022
Augmentation des tonnages (+7%) → plus de tri

(1) Taux de couverture des coûts = taux d'entrée de revenus par rapport au coût d'exploitation total => couverture des charges par les produits. L'excédent des produits sur les charges, correspond principalement à la constitution de provisions pour de futurs investissements.

GLOSSAIRE (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AV : Apport Volontaire

B

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C

CA : Compte Administratif
CAPCA : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
CB : Cartons Bruns
CC : Corps Creux
CDT : Centre De Tri
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CP : Corps Plats
CSR : Combustibles Solides de Récupération
CVO : Centre de Valorisation Organique

D

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND : Déchets Non Dangereux
DNM : Déchets Non Ménagers

E

ECT : Extension des Consignes de Tri
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalents Temps Pleins

I

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

L

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

M

MGP : Marché Global de Performance
MM : Multi-Matériaux

O

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

P

PAP : Porte À Porte
PAV : Points d'Apport Volontaire
PEC : Paquet Économie Circulaire
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR : Points de Regroupement

R

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

S

SICTOMSED : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux
SPA : Service Public Administratif
SPIC : Service Public Industriel et Commercial
SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme

T

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textiles-Linge-Chaussures

Z

ZI : Zone Industrielle

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération n° 2023-06-07/130

Annexe 2 : Lettres d'information SICTOMSED janvier et mars 2023

Annexe 3 : Rapport Annuel 2023 SICTOMSED

Annexe 4 : Bilan 2023 – Année 4 PLPDMA SYTRAD

Annexe 5 : Délibération n° 2023-09-13/188

Annexe 6 : Consignes de tri

Annexe 7 : Déchets acceptés en déchèteries

Annexe 8 : Organisation du Centre de Valorisation Organique du SYTRAD

Annexe 9 : Organisation du Centre de Tri MeTRIpolis du SYTRAD

Annexe 10 : Carte des repreneurs et devenir des emballages triés au Centre de Tri du SYTRAD